

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 7

Séance du mardi 25 octobre 2005

Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour	827
Ouverture de la séance	831

Communications:

1. Aboutissement des négociations relatives à Motor-Columbus – Vers la naissance d'une entreprise électrique leader en Suisse et en Europe	831
2. Ouverture des sites web rénovés www.lausanne.ch et www.lausanne-tourisme.ch	832
3. Moyens nécessaires au développement de la cyberadministration	833

Lettre:

Démission du Parti libéral lausannois de M. André Gebhardt (M. André Gebhardt)	831
--	-----

Question:

N ^o 36 «Loyer versé par la Pétanque de Montétan: quel cadeau...» (M ^{me} Michelle Tauxe-Jan)	833
--	-----

Interpellations:

1. «Quelle démocratie pour quelle agglomération?» (M. Alain Hubler). <i>Dépôt</i>	833
2. «Imprimantes: couleur ou noir et blanc?» (Commission permanente des finances, par M. Marc Dunant). <i>Développement photocopié</i>	895
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	896
<i>Discussion</i>	898
3. Différence de tarifs tl sur la commune de Lausanne (M ^{me} Céline Christin et consorts). <i>Développement photocopié</i>	899
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	899
<i>Discussion</i>	901

Motion:

«Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz?» (M. Julian Thomas Hottinger). <i>Rapport photocopié</i> de M. Paul-Louis Christe, rapporteur	867
<i>Discussion</i>	868

Pétition:

Trois pétitions de M. Kyril Gossweiler. <i>Rapport photocopié</i> de M. Roger Cosandey, rapporteur	863
<i>Discussion</i>	865

Postulats :

1.	«De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville» (M. Roland Rapaz). <i>Dépôt</i>	833
2.	«Vieillir au XXI ^e siècle à Lausanne» [<i>ex-motion</i>] (M ^{me} Claire Attinger Doepper, MM. Filip Uffer et Fabrice Ghelfi). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Thérèse de Meuron, rapportrice	835
	<i>Discussion</i>	836
3.	Information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise [<i>ex-motion</i>] (M. Jacques Pernet). <i>Rapport photocopié</i> de M. Roger Cosandey, rapporteur	865
	<i>Discussion</i>	866
4.	«Accueil du public dans l'Administration» (M. Marc Dunant). <i>Développement photocopié</i>	894
	<i>Discussion</i>	895

Questions orales	833
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2005/32	Fondation Festival de la Cité. Demande d'un crédit spécial de fonctionnement (Culture, Sports, Patrimoine)	838
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Denis Pache, rapporteur	841
	<i>Discussion</i>	841
N° 2005/33	Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines agricoles et viticoles. Demande de crédit-cadre (Culture, Sports, Patrimoine)	844
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Philippe Jacquat, rapporteur	852
	<i>Discussion</i>	852
N° 2005/37	Nouveaux ateliers de signalisation routière du Service des routes et de la mobilité (Travaux)	856
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jacques Bonvin, rapporteur	861
	<i>Discussion</i>	862
N° 2005/28	Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion de M. Alain Bron (Culture, Sports, Patrimoine)	871
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Marc Dunant, rapporteur	881
	<i>Discussion</i>	882
N° 2005/39	Soutien aux artistes plasticiens. Réponse aux motions de M. Grégoire Junod et M ^{me} Evelyne Knecht (Culture, Sports, Patrimoine)	887
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur	891
	<i>Discussion</i>	891

Ordre du jour

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2005 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

2. *Trois pétitions de M. K. Gossweiler.* COMMISSION DES PÉTITIONS.

3. *Postulat de M^{me} et MM. Claire Attinger Doepper, Filip Uffer et Fabrice Ghelfi:* «Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne». (SSE). THÉRÈSE DE MEURON.

4. *Postulat de M. Jacques Pernet* demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise. (AGF). ROGER COSANDEY.

5. *Motion de M. Julian Thomas Hottinger:* «Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz?» (EJE). PAUL-LOUIS CHRISTE.

6. *Rapport-préavis N° 2005/28:* Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion A. Bron. (CSP). MARC DUNANT.

7. *Préavis N° 2005/32:* Fondation Festival de la Cité. Demande d'un crédit spécial de fonctionnement. (CSP). DENIS PACHE.

8. *Préavis N° 2005/33:* Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines agricoles et viticoles. Demande de crédit cadre. (CSP). PHILIPPE JACQUAT.

9. *Préavis N° 2005/37:* Nouveaux ateliers de signalisation routière du Service des routes et de la mobilité. (Trx). JACQUES BONVIN.

10. *Rapport-préavis N° 2005/39:* Soutien aux artistes plasticiens. Réponse aux motions G. Junod et E. Knecht. (CSP). JEAN-LUC CHOLLET.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVE

11. *Postulat de M. Marc Dunant:* «Accueil du public dans l'Administration». (6^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

12. *Interpellation de la Commission permanente des finances, par M. Marc Dunant:* «Imprimantes: couleur ou noir-blanc?» (21^e) [AGF]. DISCUSSION.*

13. *Interpellation de M^{me} Céline Christin et consorts* sur la différence de tarifs tl sur la commune de Lausanne. (21^e) [AGF]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 8.11 (18 h, séance double), **22.11 (18 h, séance double)**, 6.12 (18 h, séance double), 7.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président: Jean-Christophe Bourquin
Le secrétaire: Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

25.10 *Rapport sur la gestion municipale pour 2004 et réponses aux 45 observations de la Commission permanente de gestion.* (NICOLE GRIN, PRÉSIDENTE).

4.10 *Préavis N° 2005/54:* Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2006. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

25.10 *Préavis N° 2005/64:* Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2006. Plan des investissements pour les années 2006 et 2007. Fixation des traitements des membres de la Municipalité. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

25.10 *Préavis N° 2005/65:* Autorisations d'achats pour l'exercice 2006. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

25.10 *Préavis N° 2005/66*: Rénovation et extension de la voirie, réfection d'ouvrages et marquage routier. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits cadres annuels 2006. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

25.10 *Préavis N° 2005/69*: Extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour l'exercice 2005. Demande de crédit complémentaire. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

26.4 *Préavis N° 2005/18*: La Société anonyme La Maison Ouvrière «B» SA. Prolongation de la durée de deux droits distincts et permanents de superficie. (SSE). THOMAS SCHLACHTER.

26.4 *Initiative de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* pour la mise en place d'outils de controlling financier permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses. (AGF). CHARLES-DENIS PERRIN.

26.4 *Rapport-préavis N° 2005/19*: Plan général d'affectation (PGA). Règlement et plan des zones – Plan du centre historique – Plan des tronçons commerciaux – Plan des secteurs de stationnement – Plan des limites des constructions – Vingt plans des limites des constructions – Vingt-sept plans de délimitations des lisières forestières. Réponse à la motion E. Rey, révision des plans de quartier N°s 584 et 610, au lieu-dit l'Hermitage. Réponse à la motion P. Santschi pour le classement de l'intégralité du site de l'Hermitage. Réponse à la pétition «Sauvons la Cité». (Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

7.6 *Initiative de M^{me} Isabelle Truan* pour une vraie politique du logement, fondée sur les moyens dont dispose actuellement la Commune. (SSE). ROLAND PHILIPPOZ.

7.6 *Initiative de M^{me} Solange Peters* demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants («local d'injection») en ville de Lausanne. (SSE). DIANE GILLIARD.

28.6 *Initiative de M. Alain Bron* pour l'application du «Principe de Genève» par la Ville de Lausanne. (AGF). NICOLAS GILLARD.

28.6 *Initiative de M. Jacques Pernet*: «Pour une «boucle» au centre ville?» (Trx). ALAIN HUBLER.

28.6 *Rapport-préavis N° 2005/31*: Augmentation à sept semaines par année du droit aux vacances des apprentis. Pour un congé d'adoption identique au congé-maternité. Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale. Réponses aux motions F. Ghelfi. (AGF). MARC DUNANT.

28.6 *Rapport-préavis N° 2005/36*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne

(Agenda 21). 5^e partie: Transports et mobilité. Réponse à six motions. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). SYLVIE FAVRE.

28.6 *Pétition du Centre chilien et consorts (1095 sign.)* pour des locaux à Lausanne. COMMISSION DES PÉTITIONS.

28.6 *Pétition de l'Assemblée générale de la Société de développement Boveresses–Eterpeys–Grangette–Praz–Séchaud* demandant la réintégration du quartier en zone Mobilis 11. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

28.6 *Pétition d'un groupe d'habitants (134 sign.)* contre la pose d'une installation de téléphonie mobile dans le clocher du temple de Bellevaux. (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

30.8 *Rapport-préavis N° 2005/41*: Réponses de la Municipalité à sept motions. (AGF, EJE). MARIE-JOSÉE GILLIOZ.

13.9 *Préavis N° 2005/43*: PPA concernant les parties nord des parcelles N°s 5441, 5442 et 5444, comprises entre l'avenue d'Ouchy, le chemin de Brillancourt, le chemin de Beau-Rivage et le chemin de Roseneck. Addenda au plan de quartier N° 460 du 15 janvier 1965. (Trx). SYLVIANNE BERGMANN.

13.9 *Préavis N° 2005/44*: Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan. Demande de crédit. (Trx). JEAN MEYLAN.

13.9 *Préavis N° 2005/45*: Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne. (SSE, AGF, CSP, Trx, SP, EJE, SI). ISABELLE TRUAN.

13.9 *Initiative de M^{me} Andrea Eggli*: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves». (Trx). TRISTAN GRATIER.

13.9 *Initiative de M^{me} Graziella Schaller*: «Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous!» (EJE). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

13.9 *Initiative de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour un plan lumière en ville de Lausanne. Et si la cathédrale était éclairée à l'énergie solaire?» (SI). GRÉGOIRE JUNOD.

13.9 *Initiative de M. Alain Bron*: «Une charte lausannoise pour des sacs sacrement durables». (Trx). BERNARD ZAHND.

13.9 *Préavis N° 2005/46*: Collège de Villamont: réfection, agrandissement et transformations. Augmentation du compte d'attente. (EJE, Trx). ALAIN HUBLER.

13.9 *Rapport-préavis N° 2005/47*: Mise en place d'une structure de travail social de proximité. Réponse à la motion G. Savary intitulée: «Pour des éducateurs à la rencontre des jeunes». (EJE). GILLES MEYSTRE.

13.9 Rapport-préavis N° 2005/49: Horaires des magasins. Réponse aux motions de M^{me} Zamora et MM. Franck, Rosset, Burnet, Cavin et Fasel. Réponse aux pétitions du Comité de défense des travailleurs des grands magasins, du Parti socialiste lausannois et de DECLIC (Développement économique du commerce lausannois et des intérêts communs). (SP). NICOLE GRIN.

13.9 Préavis N° 2005/51: Politique sociale communale. Définition d'un cadre général et mise en œuvre de celui-ci dans le champ d'activité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. (SSE, EJE). RAPHAËL ABBET.

13.9 Préavis N° 2005/52: Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri. Projet de construction d'un bâtiment à loyer modéré pour personnes âgées comprenant 39 logements, un espace communautaire, un parking souterrain de 20 places, un abri PCi et 3 places de parc extérieures sis à l'avenue du Mont-d'Or 42. Constitution d'un droit de superficie. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire. (SSE, CSP). JEAN-YVES PIDOUX.

13.9 Pétition de M. Hernan Vargas et consorts (1007 sign.) pour une «Maison des cultures» à Lausanne. (CSP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

4.10 Rapport-préavis N° 2005/53: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 6^e partie: Economie. (AGF, SP, CSP, Trx, EJE, SSE, SI). MARC-OLIVIER BUFFAT.

4.10 Préavis N° 2005/55: Zone sportive de Vidy. Création d'un «bowl». (CSP, EJE). ALAIN HUBLER.

4.10 Préavis N° 2005/56: Réfection des collecteurs intercommunaux de concentration des eaux usées des bassins versants Louve, Rionzi et Petit-Flon. (Trx). ROLAND RAPAZ.

25.10 Préavis N° 2005/57: Mise en place d'une gestion de type «Parc naturel périurbain», réserve forestière. Demande de crédit cadre. (CSP). EDDY ANSERMET.

25.10 Rapport-préavis N° 2005/58: Réponse à la motion D. Gilliard intitulée «Pour le maintien des locataires dans leur logement et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions». (SSE). GRAZIELLA BERTONA.

25.10 Préavis N° 2005/59: Construction d'une installation de production de biogaz avec couplage chaleur-force sur le domaine des Saugealles. (SI, CSP). JEAN-CHARLES BETTENS.

25.10 Préavis N° 2005/60: Entrée des Services industriels de Lausanne dans le partenariat Spontis. Accès à la plateforme informatique Spontis.ch et intégration dans les processus communs d'approvisionnement de matériel électrique moyenne et basse tension. (SI). PIERRE SANTSCHI.

25.10 Préavis N° 2005/61: Construction d'une station de remplissage pour véhicules fonctionnant au gaz naturel carburant (GNC). (SI). GILLES MEYSTRE.

25.10 Postulat de M^{me} Adèle Thorens pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration et lors de manifestations lausannoises. (Trx). ROGER COSANDEY.

25.10 Postulat de M^{me} Claire Attinger Doepper pour favoriser les mesures d'insertion en faveur des jeunes à l'aide sociale. (SSE). JACQUES BONVIN.

25.10 Postulat de M. Grégoire Junod et consorts demandant de doubler le nombre de places d'apprentissage à la Commune de Lausanne d'ici à 2008. (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

25.10 Préavis N° 2005/62: Parcelle N° 7299 à la route de Berne. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fiduciaire Michel Favre SA. (CSP). GISÈLE-CLAIRE MEYLAN.

25.10 Préavis N° 2005/63: Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique du Valentin pour la restauration du clocher de la basilique du Valentin. (EJE). PIERRE-HENRI LOUP.

25.10 Rapport-préavis N° 2005/67: Données patrimoniales pérennes. Réponse à la motion Ch.-D. Perrin. (Trx, AGF). MARC VUILLEUMIER.

25.10 Rapport-préavis N° 2005/68: Intégration du Programme communal d'emplois temporaires (PCET) aux Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL). Réponse à la motion T. de Meuron demandant à la Municipalité d'étudier d'autres solutions (que celles exposées dans le rapport-préavis N° 128, du 3 février 2000), aux fins d'offrir des chances de réinsertion professionnelle dans de vraies entreprises. (SSE). YVES-ANDRÉ CAVIN.

25.10 Rapport N° 2005/1: Rapport sur l'état des motions en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

25.10 Pétition de M. B. Corthésy et consorts (116 sign.) pour l'amélioration de la sécurité des piétons à l'avenue Vulliemin à Lausanne. COMMISSION DES PÉTITIONS.

25.10 Pétition de M. Ph. Huguenin et consorts (600 sign.) pour l'annexe du Terrain d'aventure au chemin de Pierre-fleur à Lausanne. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/03). DISCUSSION.

27.1.04 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19^e/04). DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/04). DISCUSSION.

8.12 *Interpellation de Mme Evelyne Knecht* au sujet des pétitions en suspens. (15^e). DISCUSSION.

7.6 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Agglomération: quelle consultation et quid d'éventuelles nouvelles propositions?» (2^e). DISCUSSION.

28.6 *Interpellation de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Trolleybus bimodes ou l'histoire d'un ratage». (3^e). DISCUSSION.

30.8 *Interpellation de M. Philippe Martin*: «Quelles sont pour la Ville les conséquences de l'orage du 18 juillet 2005?» (4^e). DISCUSSION.

13.9 *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «L'aérodrome régional Lausanne-La Blécherette, une nouvelle plaque tournante de l'aviation en Suisse romande pour les hommes d'affaires?» (5^e). DISCUSSION.

4.10 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* s'enquérant de la nécessité d'une modification de l'arrêté d'imposition. (6^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 25 octobre 2005

Membres absents excusés: M. Eric Blanc, M. Albert Graf, M. Jean Mpoy, M. Jacques Pernet, M. Nelson Serathiuk.

Membres absents non excusés: M. Raphaël Abbet, M^{me} Alma Bucher, M. Marc-Olivier Buffat, M. Jean-Luc Chollet, M. Bernard Coupy, M^{me} Josianne Dentan, M^{me} Sylvie Favre, M. André Gebhardt, M. Thomas Schlachter, M^{me} Isabelle Truan.

Membres présents	85
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Le président: – Mesdames et Messieurs, le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Premier point de l'ordre du jour, communications. Nous avons reçu la lettre suivante:

Démission du Parti libéral lausannois de M. André Gebhardt

Lettre

André GEBHARDT
Ch. du Bois-Genoud 3
1032 VERNAND

Secrétariat du Conseil communal
Case postale 6904
1000 LAUSANNE

à: Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
Lausanne

Vernand, le 19.10.05

Monsieur le Président,

J'ai fait parvenir en date du 19 octobre 2005, ma démission du Parti Libéral lausannois, ceci pour motifs personnels.

Je continuerai à siéger hors parti jusqu'à la fin de la législature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

(Signé) *André Gebhardt*

Aboutissement des négociations relatives à Motor-Columbus – Vers la naissance d'une entreprise électrique leader en Suisse et en Europe

Communication

Lausanne, le 7 octobre 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous informons de la conclusion positive des négociations portant sur l'acquisition des 55,6% d'actions Motor-Columbus jusqu'ici détenues par UBS.

Cette acquisition par un consortium majoritairement suisse permet à une solution industrielle durable de voir le jour. Les entités suivantes participent à la transaction: EOS Holding dont notre Ville est actionnaire, Aziende Industriali di Lugano SA, Elektra Baselland, Elektra Birseck Münchenstein, IBAarau AG, Canton de Soleure, Wasserwerke Zug, Atel ainsi qu'Electricité de France EDF, en tant que partenaire étranger. Au cours des deux prochaines années, et grâce au regroupement progressif des activités industrielles d'Atel et d'EOS Holding, ainsi que des activités suisses d'EDF, les bases nécessaires à l'établissement d'une entreprise électrique forte, active à l'échelle européenne et bénéficiant d'une base solide en Suisse occidentale, seront réunies. Les atouts de la Suisse, notamment sa production hydroélectrique et son rôle de plaque tournante du commerce de l'électricité, ancrés de manière équilibrée en Suisse alémanique comme en Suisse romande, pourront ainsi être exploités de manière idéale.

Garantie à long terme du service public

Outre la poursuite des stratégies commerciales helvético-européennes menées jusqu'ici avec succès par les entreprises associées, la constitution d'un nouveau groupe fort en Suisse occidentale permettra de garantir à long terme le service public ainsi que la sécurité de l'approvisionnement. Des bases initiales prometteuses sont ainsi établies dans le contexte actuel d'ouverture des marchés et de renforcement de la concurrence en Suisse et en Europe. Dans le

domaine de la production et du commerce d'électricité, les forces des différents partenaires pourront être exploitées de manière complémentaire. La maîtrise d'un secteur industriel d'importance pour l'économie nationale sera ainsi assurée. De plus, la distribution d'électricité restera ancrée dans les régions et dans le secteur public.

*Un processus par étapes –
Ouverture à d'autres partenaires*

La mise en place de la nouvelle société se fera en plusieurs étapes d'ici à 2008. Dans un premier temps, il s'agit notamment d'obtenir un accord des autorités de la concurrence suisses et européennes pour l'acquisition des actions Motor-Columbus par le consortium. Le regroupement de Motor-Columbus et d'Atel sera ensuite réalisé. Dans une étape ultérieure, Atel et EOS seront regroupées en une nouvelle entreprise. D'autre part, EDF a la ferme intention d'apporter ses actifs (centrales et participations suisses) dans la nouvelle société. Cette étape devrait s'effectuer au cours des deux prochaines années. La formule choisie et le cadre structurel donné devraient en outre permettre l'intégration ultérieure d'autres partenaires.

Place d'EOS Holding dans le nouveau groupe

EOS Holding et ses actionnaires, dont la Ville de Lausanne, ont joué un rôle actif et significatif dans la recomposition du paysage énergétique suisse et la constitution d'un pôle électrique fort en Suisse occidentale.

Grâce aux perspectives qui s'offrent au nouveau groupe en phase de réalisation, la mission originelle d'EOS et de ses partenaires s'en trouvera renforcée: assurer l'approvisionnement fiable, compétitif et durable de la Suisse occidentale en courant électrique.

La position de Lausanne sera renforcée puisqu'elle sera le centre décisionnel de la division Energie Suisse. Il est prévu que cette entité comprenne toutes les activités liées à la vente en Suisse, toute la production hydraulique, thermique, le réseau de très haute tension des deux entreprises EOS et Atel, ainsi que les services et prestations associés.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
La secrétaire adjointe: Danielle Hagenlocher Bolli

**Ouverture des sites web rénovés www.lausanne.ch
et www.lausanne-tourisme.ch**

Communication

Lausanne, le 6 octobre 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 22 septembre 2005, la Municipalité a décidé l'ouverture conjointe des sites web rénovés www.lausanne.ch et www.lausanne-tourisme.ch le 6 octobre 2005.

Le site internet de la Ville propose de nombreuses informations pratiques sur Lausanne. Depuis 2001, ce sont près de 70 collaborateurs des différents services communaux qui l'enrichissent avec des actualités et des renseignements multiples. Avec près de 60'000 connexions par mois, www.lausanne.ch prouve son utilité et représente une magnifique vitrine pour la Commune et son administration. Le site de Lausanne Tourisme offre quant à lui de nombreux renseignements sur le tourisme de loisirs ou d'affaires à Lausanne, ainsi que la possibilité de réserver une chambre d'hôtel en ligne.

Après quatre ans de vie, une rénovation s'imposait. Un graphisme modernisé et une nouvelle organisation du contenu, qui reste toutefois identique, permettent aujourd'hui d'offrir une plus grande convivialité aux internautes et de mieux répondre à leurs besoins. Parmi les nouveautés, on peut noter une page d'accueil beaucoup plus informative et un menu déroulant plus complet. Le nombre de pages, qui a passé de 1000 à 4000 pour le site de la Ville et de 400 à 700 pour celui de Lausanne Tourisme, ne pouvait en effet plus être réparti entre trois rubriques seulement. Ces dernières ont donc été complétées par des thèmes nouveaux, définis en fonction des différents domaines et facettes de la capitale et de son tourisme. La nouvelle arborescence de www.lausanne.ch est en outre conçue de manière à profiler les prestations transactionnelles en ligne que la Commune va développer dans le futur.

Depuis quatre mois, plus du quart des pages à disposition a pu être relooké. La rénovation complète des deux sites ne sera réellement terminée que l'été prochain, mais la priorité a été mise sur les pages les plus visitées. Une mise en ligne intermédiaire le 6 octobre 2005 permet aux webmasters de ne plus faire vivre en parallèle anciens et nouveaux sites, et d'entreprendre une réflexion sur l'entier du contenu rédactionnel. La Ville et Lausanne Tourisme peuvent ainsi se dévoiler sous un jour nouveau.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: François Pasche

Moyens nécessaires au développement de la cyberadministration

Communication

Lausanne, le 10 octobre 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 12 mai 2005, la Municipalité a adopté une note commune du service de l'information et du service d'organisation et d'informatique sollicitant l'ouverture d'un compte d'attente à hauteur de CHF 150'000.–.

Ce budget permettra de financer un mandat d'études et d'organisation visant, d'une part, à vérifier la maturité organisationnelle de l'administration et, d'autre part, à élaborer une stratégie d'action cohérente en prévision du développement de prestations transactionnelles via internet. La démarche préconisée sera présentée à la Municipalité dans un préavis au cours du premier semestre 2006.

Conformément à l'article 97bis du Règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances qui, le 25 mai 2005, a donné un préavis favorable.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
La secrétaire adjointe: Danielle Hagenlocher Bolli

«Loyer versé par la Pétanque de Montétan: quel cadeau...»

Question (N° 36) de M^{me} Michelle Tauxe-Jan

Lors de la dernière séance du mardi 30 août 2005, nous avons examiné le rapport-préavis 2005/42. En cours de discussion, j'ai posé la question suivante:

«Le montant annuel de 130 francs mentionnés dans le rapport de la Commission représente la location d'une maisonnette et de l'aire de huit jeux à la Pétanque de Montétan; ce montant est dérisoire.» La Municipalité n'a pas pu répondre lors de la séance, je souhaite recevoir plus de précisions sur la réalité de ce loyer annuel.

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 12 octobre 2005

L'aire de pétanque de Montétan, sise sur le toit du réservoir de Montétan Ouest, a été installée en 1973 pour un montant

de 3'467.70 francs, amorti entre 1973 et 1984 par le club de pétanque «L'Amicale Valencienne». Au bénéfice d'une convention avec le Service des sports, le club assume à ses frais la conciergerie, le nettoyage ainsi que l'entretien et la remise en état du terrain de jeux. Il en va de même pour le local qui s'y trouve. Compte tenu du lieu, de la destination du terrain, des capacités économiques du club et du rôle social important que joue ce type de sport, le loyer annuel a été fixé à 693 francs (dernière adaptation en 2000). Quant au montant de 130 francs indiqué à la Commission chargée de l'étude du rapport-préavis N° 2005/42, il s'agit d'une erreur: il ne correspond en rien à ce qui est perçu pour la location de cette surface.

Relevons que l'écroulement d'une partie du parapet bordant le toit du bâtiment sur lequel se trouve l'aire de pétanque a eu pour conséquence la fermeture de cette surface de jeux et la dénonciation de la convention liant le club à la Ville de Lausanne. L'Amicale Valencienne a, toutefois, pu poursuivre ses activités dans les locaux qu'elle loue à Bellerive-Plage.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: François Pasche

Interpellation de M. Alain Hubler: «Quelle démocratie pour quelle agglomération?»

Dépôt

Lausanne, le 22 octobre 2005

(Signé) Alain Hubler

Postulat de M. Roland Rapaz: «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville»

Dépôt

Lausanne, le 25 octobre 2005

(Signé) Roland Rapaz

Le président: – Merci. Point A, questions orales.

Questions orales

Question

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts): – Ma question s'adresse à M^{me} Cohen-Dumani. J'ai téléphoné à la

Police du commerce au sujet du mémento qui recense toutes les manifestations se passant à Lausanne (marchés, brocantes, vide-greniers, etc.). Il m'a été fourni très aimablement, par mail. On m'a informée que la Police du commerce le tenait à jour et qu'il était à la disposition du public. Je voudrais savoir s'il était envisageable de mettre ce mémento sur le site de la Ville de Lausanne?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Il s'agit donc bien de la liste des manifestations se déroulant à Lausanne? Il n'y a aucune objection à ce qu'on la mette sur Internet. J'imagine que la liste à laquelle vous faites allusion comporte toutes les manifestations, ce qui est énorme. Certaines, d'ailleurs, sont indicatives, elles n'auront peut-être pas lieu, mais sont tout de même agendées. Je pense que c'est une idée tout à fait intéressante. On verra de quelle façon on peut mettre cette liste sur Internet.

Question

M. Nicolas Gillard (Rad.): – Concurrément et coup sur coup – comme quoi les hasards sont toujours fantastiques – j'ai découvert dans *Le Courrier* un article consacré à une pétition qui touche un sujet sur lequel nous nous sommes arrêtés lors du dernier Conseil communal, un problème de quartier et de pénétrante près des Ateliers de la Ville¹. Et ce soir vous avez pu constater comme moi un collectif distribuer un *flyer* relatif, semble-t-il, à la même problématique. J'avoue que les informations contenues dans l'un et l'autre me paraissent assez éloignées de la réalité. Alors, je ne sais si la Municipalité a une information à nous communiquer, si elle est en contact avec ces gens, ou si elle dispose de quelques explications concernant ces deux survenances concomitantes.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Difficile de donner des informations, sinon que l'émotionnel l'a emporté à propos d'un dossier annoncé, comme l'a dit M. Gillard, lors du traitement du postulat Dunant. Le 13 septembre, j'ai été très clair. Auparavant, j'avais été tout aussi clair avec les commissaires de Gestion et de Finances sur l'évolution de l'usine d'incinération des ordures ménagères encore en activité: la Municipalité a décidé de revoir l'affectation du sol de ce secteur et plus particulièrement de l'étendre jusqu'à l'Hôtel de police lors de la révision complète de cette zone.

Parallèlement, dans le cadre du Plan général d'affectation, une modification de la limite des constructions permettait d'avoir une voie pénétrante de 40 m de large, réduite à 18 m dans le cadre du PGA. Les informations qui ont circulé en ville, et dans ce quartier en particulier, sont erro-

nées. Dès lors, c'est fort volontiers que votre serviteur assisterait aux différentes séances organisées dans la ville. Mais comme je n'ai pas été invité à la séance qui doit avoir lieu demain soir, sauf erreur – même si nous avons mis généreusement les Ateliers magasins de la Ville à disposition de l'association Droit de Cité pour faire de l'information – je ne jugerai pas utile de me déplacer. De même, personne du Service d'urbanisme n'a été invité par cette association pour donner quelques informations.

D'ailleurs, pour le côté anecdotique, on a appris que le Service de l'Etat se déplaçait et avait fait sien le chemin directeur de l'ouest au centre de la ville, ce qui est un petit peu bizarre. J'y vois des effets de manches dans les réflexions idéologiques des uns et des autres.

En ce qui concerne les activités culturelles, même si ce n'est pas de mon ressort, le collège municipal, par ma voix, peut vous assurer que jamais il n'a imaginé que les gens croiraient à un déplacement de leurs activités... Je prends la liste: Théâtre 2.21, Pull Off, judo et aikido... Pour moi, c'est un remue-ménage affectif, développé en marge des élections du 12 mars 2006. Je n'en dirai pas plus, et c'est bien volontiers que je viendrai rétablir une certaine vérité. Mais pour cela, il faut bien sûr être invité!

Question

M^{me} Christina Maier (Hors parti): – Ma question s'adresse à M. Schilt et concerne la Maison du Désert. Rappelons qu'elle a été ravagée par un incendie. Elle a subi de graves dégâts. Elle est partiellement ou presque entièrement délabrée, ruinée. Elle est occupée actuellement par des squatters avec, semble-t-il, l'autorisation de la direction de Culture, Sports et Patrimoine. Pour les habitants du quartier – j'y habite – vue de l'extérieur, cette maison paraît vraiment inhabitable. Il y a des carreaux cassés, le toit est crevé. Quelle est la responsabilité de la Ville, propriétaire, en cas d'accident ou de dommage à ses habitants?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – J'ai effectivement toléré l'occupation, non pas de la maison, qui est inutilisable, mais de l'annexe. Les occupants y habitent, à certaines conditions dont vous avez pu prendre connaissance, puisque la lettre que j'avais envoyée a été largement diffusée. Le problème est que j'ai découvert – ce n'est pas très agréable à dire – que cette lettre n'est pas arrivée à destination. Des voisins l'ont ouverte et transmise à d'autres, en se gardant bien de la remettre aux destinataires, lesquels n'ont pu prendre connaissance des conditions posées qu'au début de cette semaine. Ils s'inquiétaient de ne pas l'avoir reçue, alors que je l'avais envoyée il y a une quinzaine de jours déjà. Ce n'est pas très joli de la part des voisins qui l'ont trouvée dans la boîte aux lettres et qui, plutôt que la remettre aux destinataires, en ont fait un usage discutable.

¹BCC 2005-2006, T. I (N° 6), p. 798.

Question

M. Roland Rapaz (Soc.): – Ma question s’adresse à M^{me} la directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement. L’hiver passé, pour des raisons qui nous ont été expliquées, la Municipalité a fait démonter les bancs situés au carrefour Saint-Laurent–Rue Neuve, devant le café National. A ce jour, ils n’ont toujours pas été remis en place. Maintenant que la situation paraît beaucoup plus calme dans le quartier, la Municipalité n’envisage-t-elle pas de les réinstaller, d’autant plus que ces bancs étaient fortement prisés par la population, surtout migrante, qui s’y retrouvait très volontiers ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement: – Nous en avons effectivement discuté récemment avec le directeur des Travaux. Nous avons attendu quelque temps pour voir si la situation se stabilisait du côté du National. Maintenant, vous le savez, les problèmes sont ailleurs, du côté de la place de la Riponne. M. le directeur des Travaux m’a confirmé que ces bancs allaient être réinstallés ces prochaines semaines.

Question

M^{me} Graziella Schaller (Lib.): – Ma question s’adresse à la directrice de la Sécurité publique. Il semble que la police soit en faction autour de la synagogue lors des services religieux. J’ai deux questions: ce service est-il organisé à la demande des fidèles ? Un tel service est-il également envisagé autour du futur centre islamique Sous-Gare ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Je sais qu’un service de faction est organisé par la police lors de situations suscitant une sensibilisation particulière. Je ne pense pas qu’il soit régulier. En revanche, une sécurité privée est organisée à l’intérieur et à l’extérieur de la synagogue de Lausanne.

Concernant le futur centre islamique, je n’ai pas entendu dire qu’il y aurait des contrôles particuliers pendant les services religieux.

Le président: – Il n’y a manifestement plus de petites questions. Nous prenons donc la suite de l’ordre du jour, avec les rapports. Comme d’habitude, je vais commencer par ceux ayant fait l’objet d’une décision unanime de la commission qui en traitait.

Postulat [ex-motion] de M^{me} Claire Attinger Doepper, MM. Filip Uffer et Fabrice Ghelfi:
«**Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne**»²

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.), rapportrice, M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), M^{me} Alma Bucher (VDC), M^{me} Fiora-Guttman (Rad.), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts), M. Filip Uffer (Soc.), M. Dino Venezia (Lib.), M. Marc Vuilleumier (POP).

Municipalité: M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement.

Rapport photocopié de M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.), rapportrice: – La commission s’est réunie le mercredi 29 juin 2005 de 8 h à 9 h 05 (admis 9 h pour des raisons d’économies) à la salle de conférences, Chauderon 7.

Ont participé aux travaux de dite commission: M^{mes} Claire Attinger Doepper, Alma Bucher, Martine Fiora-Guttman et la rapportrice soussignée ainsi que MM. Fabrice Ghelfi, Jean-Yves Pidoux, Filip Uffer, Dino Venezia et Marc Vuilleumier.

La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l’Environnement, et l’Administration par M^{me} Elinora Krebs, chef du Service de l’environnement, de l’hygiène et du logement, et son adjoint M. Michel Gamba. Ce dernier a fait un excellent procès-verbal de la séance, ce dont la rapportrice le remercie chaleureusement.

La commission n’a siégé qu’une heure, reconnaissant avec une belle unanimité les problèmes que pose le vieillissement de la population en général, lausannoise en particulier. Reconnaître cette problématique et les difficultés qu’elle entraîne ne résout pas le problème et ce beau consensus ne donne pas de solutions idéales mais favorise la discussion et la réflexion permettant, le cas échéant, d’indiquer à la Municipalité quelques voies encore non explorées.

On observe qu’il y a une réelle volonté de prendre en charge de manière douce et progressive les Aînés. Elle se traduit tout d’abord par l’action de multiples intervenants, notamment Pro Senectute, le MDA, AVIVO, les paroisses, la vie montante. Il y aurait peut-être lieu de faire mieux connaître toutes ces associations.

A un âge plus avancé et/ou lorsque surviennent des difficultés liées à des déficiences – qu’elles soient d’ordre physique ou psychogériatrique –, d’autres structures mises en place par les pouvoirs publics permettent précisément le maintien de ces personnes à domicile.

²BCC 2004-2005, T. II (N° 19), pp. 887 ss.

Puis, et c'est l'objet de la motion, il y aurait lieu d'introduire une troisième étape : offrir la possibilité aux Aînés de se loger dans des logements non «ghettoïsés», avec des aides aux fins de pallier les éventuels problèmes de dépendance, l'idée étant de différer autant que faire se peut l'entrée dans un EMS.

Le cœur même de la motion génère une discussion nourrie et, aux propositions déjà formulées par les motionnaires dans leur texte (logements selon des formules associatives ou de cohabitation adaptées aux moyens financiers des classes d'âges concernées, logements autonomes en communauté, habitats groupés sécurisés/HGS), s'ajoutent par exemple l'idée de «concierges sociaux», de locaux et de services communautaires dans des ensembles, de mixité intergénérationnelle, d'habitations sans barrières architecturales sous forme de PPE.

Toutes ces pistes et idées sont intéressantes et la Municipalité n'entend pas s'enfermer dans un concept rigide. Le pragmatisme doit être de rigueur aux fins de répondre au mieux aux besoins des Aînés plus ou moins dépendants. Les expériences engrangées doivent favoriser une meilleure appréhension du problème et des contacts sont déjà pris avec des associations et autres coopératives spécialisées dans ce domaine. Le ou les concepts doivent pouvoir évoluer en fonction des attentes des personnes concernées. Il faut toutefois rappeler qu'il n'y a pas une vérité et que les désirs et besoins des uns ne correspondent pas forcément aux désirs et besoins des autres. Comme disait Pirandello, «à chacun sa vérité».

La Municipalité entend privilégier l'ouverture et le dialogue mais elle ne s'engagera pas dans des infrastructures médicales ou médico-sociales, qui sont objets de compétence du Canton.

Un dernier point – et non des moindres – est abordé, celui de la responsabilité de la famille et des proches des Aînés. Il semblerait, selon un motionnaire, que cette aide diminue inexorablement. Si toutes les mesures incitatives visant à responsabiliser les familles ne semblent pas porter beaucoup de fruits, il faut savoir que, aux fins de soutenir l'entourage proche des personnes âgées – entourage qui souvent s'épuise –, de nouvelles pistes permettant et de développer une solidarité de proximité et de soutenir le bénévolat institutionnel sont suivies.

Votre commission a décidé à l'unanimité de renvoyer la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.), rapportrice : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : – Ce n'est heureusement pas d'aujourd'hui que l'on se préoccupe, dans ce Conseil, de l'avenir des aînés de notre ville. En effet, en juin 1998, notre ancien collègue Philippe Vuillemin déposait une motion³ demandant à la Municipalité un rapport sur les mesures prises et à prendre afin que nos aînés se sentent intégrés dans les décisions concernant l'urbanisme et la circulation de notre ville. Le but de sa motion était : «Faire le point sur la politique en matière d'intégration des problèmes de déplacement et d'urbanisme, pris dans une large dimension de l'être humain vieillissant de notre ville». Si les propositions du postulat que nous étudions aujourd'hui ressortent davantage de tâches cantonales, la motion Vuillemin émettait des propositions à portée communale, comme :

- un abonnement «taxi bleu», synonyme de tarif réduit pour les taxis en zone 1 ;
- en zone de l'hypercentre, la création de places de dépôt et de reprise des personnes âgées comportant un temps suffisant à cet effet ;
- l'informatique permettant de connaître la composition par tranche d'âge de nos quartiers ;
- le dégagement des trottoirs en hiver ;
- le maintien à domicile nécessitant l'intervention de plusieurs catégories socioprofessionnelles ;
- l'élaboration d'un signe distinctif facilitant le parking et le déplacement des aides socioprofessionnelles ;
- dans l'étude de chaque PPA, la conception par la Municipalité d'un urbanisme en fonction de l'utilisateur âgé, afin que celui-ci, même s'il craint d'habiter au rez-de-chaussée, soit tenté de vivre dans les étages inférieurs.

Dans sa conclusion M. Vuillemin demandait s'il n'était pas possible d'ajouter aux multiples commissions extraparlimentaires celle de «l'être âgé dans la ville».

Je ne me souviens pas si cette motion avait fait l'objet d'un rapport de la part de la Municipalité⁴. Mais si tel n'était pas le cas, je pense que les propositions de M. Vuillemin, qui ont le mérite de ne pas socialiser le problème des personnes âgées, devraient être prises en compte dans la réponse au postulat Attinger et consorts.

Dans son postulat, M^{me} Attinger parle à plusieurs reprises de la tranche d'âge 60-70 ans. Etant donné l'augmentation de l'espérance de vie et les progrès de la médecine, je crois qu'avant de vouloir mettre les représentants de cette tranche d'âge en EMS, il faudrait penser à leur faciliter la vie, de même qu'à ceux de plus de 70 ans. Par exemple en évitant de prendre des mesures visant à réduire la chaussée et à rendre la conduite automobile plus difficile en ville.

³BCC 1998, T. II, pp. 134 ss.

⁴BCC 1999, T. II, pp. 63 ss.

J'ajouterais encore – et cela évitera à M. Santschi de monter à la tribune – qu'en novembre 1994, notre ancien et regretté collègue Michel Glardon avait développé une motion demandant la création d'un «Conseil des anciens»⁵.

Le président : – Pouvez-vous nous préciser si votre proposition est un postulat ou une motion ?

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) : – C'est un postulat. Il part d'un constat général : le vieillissement de la population. L'accroissement du nombre de personnes âgées est une tendance démographique importante et actuelle. Notre société dite de «longue vie» entraînera des aménagements et adaptations que Lausanne pourrait anticiper, notamment dans le domaine de l'habitat.

Aujourd'hui, les personnes de plus de 65 ans représentent 17%, avec des perspectives pouvant aller jusqu'à 25%, de la population locale. La qualité et le niveau des soins participent évidemment à cette tendance. Si notre société est globalement en meilleure santé, elle permet de vivre de manière autonome plus longtemps chez soi. La souffrance liée à la solitude est aujourd'hui identifiée comme un problème majeur. Le soutien familial traditionnel s'est dissipé, la mobilité a favorisé l'éclatement des familles et a notamment affaibli les liens intergénérationnels. La solitude peut être combattue, cependant, en favorisant les réseaux de voisinage ou encore en renforçant les aides à domicile. En adaptant le lieu d'habitation, on peut aussi prévenir le risque de quitter son logement à cause d'une perte progressive d'autonomie. Bien sûr, la santé en général reste de compétence cantonale. Nous ne souhaitons pas voir Lausanne prendre une part plus active dans ce domaine. En revanche, nous pensons que notre Ville peut agir sur l'habitat. Avec un patrimoine immobilier subventionné ou dans le marché libre, différentes structures de logements sont à créer. Nous pensons, par exemple, aux formules de cohabitation intergénérationnelle, ou encore au développement d'un habitat sécurisé.

Par ce postulat, avec mes camarades Filip Uffer et Fabrice Ghelfi, nous demandons que la Municipalité nous renseigne sur ses intentions en la matière et s'investisse dans des projets d'habitat adaptés aux besoins des aînés. Nous vous invitons à transmettre ce postulat à la Municipalité.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La Municipalité veut-elle s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je vous fais voter sur la prise en considération du postulat Attinger. Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Un avis contraire. Abstentions ? Vous avez très largement accepté de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} et MM. Claire Attinger Doepper, Filip Uffer et Fabrice Ghelfi : «Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne» ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

⁵BCC 1994, T. II, pp. 991 ss ; BCC 2002, T. I, pp. 121 ss.

Fondation Festival de la Cité: Demande d'un crédit spécial de fonctionnement

Préavis N° 2005/32

Lausanne, le 19 mai 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit spécial de 200'000 francs pour l'assainissement de la situation financière de la Fondation Festival de la Cité.

2. Historique

Le Festival de la Cité est issu de la Fête à Lausanne, elle-même née d'une motion demandant à la Municipalité d'étudier la mise sur pied à Lausanne d'une fête populaire annuelle. Jusqu'en 1983, la préparation du Festival de la Cité s'est faite dans le cadre de celle de la Fête à Lausanne. Mais, dès cette date, la Municipalité a décidé d'opérer une séparation entre les deux manifestations. Pendant une année, le Festival de la Cité a revêtu la forme d'une société simple. Les organisateurs, soit les membres du comité d'organisation, en étaient les responsables. C'est en juin 1985, par l'adoption des statuts en assemblée générale, que l'Association pour le Festival de la Cité a été créée.

A l'usage, et au fur et à mesure que le budget de la manifestation augmentait, la forme associative a montré ses limites, notamment du fait de la lourdeur de l'appareil mis en place, soit la hiérarchisation des trois échelons: l'Assemblée générale, qui approuvait la gestion et les comptes; le Comité d'organisation, qui était chargé de l'organisation, donc de la programmation du Festival, et le Comité de l'Association, qui adoptait le budget du Festival. C'est pourquoi, en octobre 2002, afin d'assurer, d'un point de vue organisationnel et décisionnel, l'efficacité nécessaire pour perpétuer la mise sur pied de cette manifestation dont le budget s'élevait à plus d'un million de francs, la Municipalité a décidé la création d'une fondation de droit privé, régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse.

3. Evolution financière

Au 1^{er} janvier 2003, la Fondation Festival de la Cité a commencé son activité avec une dette cumulée de 90'376 francs. En effet, la Fondation Festival de la Cité a repris les actifs et les passifs de l'Association pour le Festival de la Cité, la dette cumulée s'élevant alors à 46'955,28 francs. A cette somme s'est ajoutée la perte de 43'420,72 francs due à l'exercice intermédiaire résultant d'un changement de périodicité des exercices comptables. Les exercices de l'Association couraient en effet du 1^{er} octobre au 30 septembre, alors que ceux de la Fondation sont basés sur l'année civile. Il en a résulté un exercice du 1^{er} octobre au 31 décembre 2002 ne comportant que des charges de fonctionnement que la Fondation a dû assumer. Il faut encore rappeler que, à fin 2002, la Fondation a été soumise à un contrôle de l'Administration fédérale des contributions qui s'est soldé par un redressement TVA pour les cinq dernières années de l'Association et ce, pour un montant total de 86'000 francs. Ce montant a alors été pris en charge par une subvention extraordinaire de la Ville de Lausanne¹.

L'organisation d'une manifestation telle que celle du Festival de la Cité a subi ces dix dernières années de profondes modifications structurelles. Partie d'un fonctionnement quasi bénévole, elle en est arrivée à un fonctionnement beaucoup plus professionnel. La définition des différentes responsabilités, la sécurité, l'évolution des normes d'hygiène ou des directives

¹BCC 2003, T. I, p. 882.

administratives et comptables, la gestion du personnel sont les principaux moteurs d'un processus de professionnalisation auquel le Festival de la Cité n'a pas pu échapper. Si cette mutation a commencé en 1996 avec l'adoption des nouveaux statuts de l'Association pour le Festival de la Cité, elle a engendré ces dernières années de nombreux frais supplémentaires, comme par exemple :

- Changement de matériel technique du son, afin de respecter les directives en matière de nuisances sonores à l'égard des habitants des quartiers voisins;
- Installations sanitaires sous la forme de toilettes publiques;
- Engagement, dans le cadre d'une démarche écologique, de personnel de nettoyage et de tri durant la manifestation, auquel il faut ajouter des infrastructures directement en relation avec les dix-huit tonnes de déchets récoltés durant le Festival;
- Souscription à une assurance APG maladie et accouchement pour le personnel de la Fondation afin de répondre aux nouvelles directives de la Ville de Lausanne;
- Paiement TVA;
- Soumission de la Fondation au contrôle d'un organe de révision indépendant.

Au cours de l'exercice 2003, la Fondation a dû faire face non seulement à une situation financière toujours précaire, mais également au redressement de l'image de la manifestation aux yeux du public (image «Fête de la bière», absence d'infrastructures sanitaires, etc.). Pour ces raisons, entre autres, et afin de continuer la professionnalisation de l'organisation du Festival, la gestion des bars, du sponsoring et du service de presse a été internalisée. Au cours de cet exercice, le budget est passé de 1,28 à 1,7 millions de francs, cette augmentation étant principalement due à la reprise des bars. La Fondation a engagé un nouvel administrateur, qui a dû préparer son premier budget avec une marge d'approximation importante. L'exercice 2003 s'est ainsi soldé par une perte de 54'174,37 francs représentant environ 3% du budget.

En 2004, l'équipe administrative de la Fondation a été renouvelée ainsi que la moitié de la commission de programmation. L'exercice 2004 s'est soldé à nouveau par un déficit de 67'623,58 francs. Ce déficit s'explique principalement par un manque de recettes dû aux difficultés rencontrées pour la vente de publicités dans le programme (qui aurait dû s'auto-financer), ainsi que par des recettes de bars préévaluées par une météo défavorable. De plus, la vente des badges clignotants n'a pas rapporté les bénéfices escomptés. Il faut toutefois relever que le budget total des charges a été respecté, malgré des charges de programmation en augmentation par rapport au budget.

On peut constater que le Festival se trouve régulièrement en déficit de 40 à 60'000 francs lorsque la météo n'est pas trop défavorable et que les possibilités de combler ce déficit par le sponsoring sont de plus en plus restreintes.

L'évolution des subventions n'a pas suivi l'évolution des nouveaux besoins cités plus haut. Les subventions communale et cantonale représentent en effet le tiers du financement, les deux tiers étant dépendants de la fréquentation et par conséquent de la météo, ce qui explique le déficit structurel.

Exercice	Ville	Canton	Charges (hors amortissement)	Résultat de l'exercice	Profits et pertes reportés
Edition 2001 (01.10.2000 au 30.09.2001)	355'000.–	110'000.–	1'338'387.–	– 16'305.–	– 16'359.94
Edition 2002 (01.10.2001 au 30.09.2002)	360'000.–	110'000.–	1'264'478.–	– 30'595.–	– 46'955.28
2002 (1 ^{er} octobre au 31 déc. 2002)	–	–	42'949.10	– 43'420.72	– 90'376.–
2003	370'000.– + 86'000.– (rattrapage TVA)	110'000.–	1'805'542.42	– 54'174.37	– 144'550.37
2004	370'000.–	110'000.–	1'716'914.20	– 67'623.58	– 212'173.95
Budget 2005	370'000.–	110'000.–	(1'526'617.–)	(26'182.72)	

Pour l'édition 2005, devant l'urgence de la situation, la Fondation Festival de la Cité a pris des mesures draconiennes, mesures qui ne sauraient perdurer à moyen terme sans mettre en danger la qualité du festival. Il convient en effet de rappeler d'une part que la Ville de Lausanne bénéficie avec le Festival de la Cité d'une carte de visite culturelle de qualité et que d'autre part le Festival génère du travail et de nombreuses affaires sur place (engagement d'artistes, de techniciens, commandes à des graphistes, plus de 300 nuitées d'hôtels, etc.).

4. Situation financière actuelle

Au 31 décembre 2004, la dette cumulée de la Fondation Festival de la Cité s'élève à 212'173,95 francs. Le capital de la Fondation étant de 20'000 francs, il est impératif que la situation soit assainie, faute de quoi l'autorité de surveillance des fondations n'admettra pas la poursuite de l'activité.

5. Incidences financières

Le présent crédit de 200'000 francs est porté en augmentation des charges de fonctionnement de l'exercice 2005.

6. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/32 de la Municipalité, du 19 mai 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de 200'000 francs (deux cent mille francs) pour l'assainissement de la situation financière de la Fondation Festival de la Cité, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2005 de Culture, sports, patrimoine.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Denis Pache (VDC), rapporteur, M^{me} Dominique Aigroz (Rad.), M. Maurice Calame (Lib.), M. Grégoire Junod (Soc.), M. Philippe Martin (Rad.), M. Berthold Pellaton (Soc.), M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts), M. Gianni John Schneider (Soc.).

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Denis Pache (VDC), rapporteur: – La commission chargée de l'examen du préavis 2005/32 s'est réunie le 22 août 2005 dans la salle de conférence de la direction CSP. Elle était composée de M^{me} Dominique Aigroz, MM. Maurice Calame, Grégoire Junod, Philippe Martin, Berthold Pellaton, Jean-Yves Pidoux, Gianni John Schneider et Denis Pache, rapporteur; M^{me} Caroline Julita s'est fait excuser.

L'administration était représentée par M. Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine, accompagné de M^{mes} Marie-Claude Jequier, chef du Service de la culture, et Liliane Blanc, documentaliste au Service de la culture, qui a pris les notes de séance. Nous la remercions pour son travail.

Par ce préavis, la Municipalité nous demande un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 200'000.– afin d'assainir la situation financière de la Fondation Festival de la Cité. Comme le rappelle le préavis, le Festival de la Cité issu de la Fête à Lausanne a connu plusieurs formes juridiques pour devenir au 1^{er} janvier 2003 une fondation de droit privé. Cette dernière a commencé son activité avec une dette cumulée de 90'376 francs. En complément au crédit qui nous est demandé, des mesures d'assainissement ont été prises afin de garantir la pérennité du festival sans devoir faire appel à de nouveaux compléments à la subvention annuelle de la Ville qui se monte à 370'000 francs. Ces mesures ont déjà eu leur effet sur la saison 2005 qui se bouclera avec un bénéfice inférieur au budget il est vrai, mais bénéfice quand même. La météo n'a pas été des plus favorables cette année!

Lors de l'étude du préavis, les commissaires bien que tous favorables au crédit demandé ont soulevé plusieurs questions et émis quelques réserves.

- La transformation en fondation n'a-t-elle pas poussé en une recherche de quantité plutôt que de qualité? Un commissaire souhaiterait qu'un bilan sur la forme juridique et financière des institutions culturelles soit fait. Selon le directeur, la fondation permet une plus grande clarté notamment au niveau des organes décisionnels; des changements ont pu être opérés au niveau des organisateurs et des programmeurs.
- Ne faudrait-il pas diminuer le nombre de spectacles au profit de la qualité? Certains commissaires ont le souci

que ce festival devienne plutôt une «fête de la bière» qu'une fête culturelle. M. le directeur conteste cette tendance mais conçoit tout à fait une diminution du nombre de spectacles.

- Un commissaire relève que sous son ancienne forme juridique, le festival était dans les chiffres noirs; d'autre part il se fait du souci concernant le sponsoring. La gratuité du festival est aussi remise en cause. Une étude de satisfaction a-t-elle déjà été faite, et connaît-on le taux de participation? Il est rappelé que la professionnalisation du festival ainsi que de nouvelles mesures ou contraintes en matière de sécurité ou d'hygiène ont conduit à une augmentation des charges. Il est vrai que la recherche de sponsors est toujours plus difficile et qu'ils deviennent de plus en plus exigeants. Même si la gratuité peut être un handicap pour la recherche de sponsor, elle reste une volonté du festival. Comme il n'y a pas de ticket d'entrée, toute statistique de fréquentation est difficile voire impossible. Il est encore rappelé que dans l'idéal, il faudrait pouvoir augmenter les recettes de 100'000 francs portant ainsi le budget annuel à environs 1,6 mio.

Au vote final, la commission unanime accepte la conclusion, soit d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de 200'000 francs pour l'assainissement de la situation financière de la Fondation Festival de la Cité, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.65 du budget de l'exercice 2005 de Culture, Sports, Patrimoine, et vous recommande d'en faire de même.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Denis Pache (VDC), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte sur ce préavis.

Discussion

M. Grégoire Junod (Soc.): – A l'instar de la commission du Conseil, j'aimerais vous recommander d'approuver ce crédit spécial de Fr. 200'000.– destiné au Festival de la Cité. Le Festival de la Cité est un événement phare de la vie culturelle lausannoise. Il est essentiel aujourd'hui que la collectivité publique fasse le nécessaire pour qu'il puisse perdurer à l'avenir. En effet, sa situation financière actuelle est relativement inquiétante. Je crois les Lausannois très attachés à cette manifestation. Si nous souhaitons que le Festival continue à se développer, qu'il reste gratuit et ouvert à tous, et demeure avant tout et d'abord une fête culturelle, il nous faut ce soir voter ce crédit spécial.

Cela dit, chers collègues, s'il faut voter ce crédit, je crois qu'il ne faut pas non plus le voter les yeux fermés. Les Fr. 200'000.– de découvert que l'on nous propose d'éponger ne proviennent que partiellement de la reprise, en 2002,

des actifs et passifs de l'ancienne association Festival de la Cité, puisqu'ils ne représentent qu'une petite partie du montant demandé par ce préavis. Pour une large part, ce sont les exercices 2003, 2004 et semble-t-il aussi 2005 qui sont à l'origine de la situation financière actuelle. S'il est erroné de dire que la création d'une fondation l'a générée, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a un lien. Depuis que l'on a mis en place une nouvelle fondation et une nouvelle structure, il faut admettre que les engagements pris, les promesses faites – à savoir que la situation financière du Festival allait s'améliorer – n'ont pas été tenus.

S'il faut continuer à soutenir cette institution afin qu'elle puisse poursuivre son développement, il faut aussi que le Conseil communal demande ce soir des garanties quant à l'avenir de cette manifestation, qui doit rester avant tout culturelle. On a assisté ces dernières années à la multiplication des bars au sein du Festival de la Cité. La fondation a repris à son compte l'ensemble de leur gestion, qui était externalisée à l'époque. Or, on constate que là aussi, les résultats financiers escomptés n'ont pas été atteints. Le Festival de la Cité est un peu en train de perdre sa vocation culturelle. L'essentiel, c'est que nous votions aujourd'hui ce crédit en donnant un signe clair à la Municipalité et au conseil de fondation pour que le Festival de la Cité demeure avant tout une fête culturelle, que cette vocation soit renforcée à l'avenir et que l'on corrige quelque peu l'évolution de ces dernières années.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – Le préopinant ayant dit une grande partie de ce que je voulais exprimer, je serai très bref. Attachés au Festival de la Cité, nous pouvons voter ce crédit destiné à corriger une situation financière difficile. Cependant, en tant qu'élus communaux, nous devons rester attentifs. La forme «fondation», mise en place pour remplacer la complexe structure associative précédente, était prévue d'abord pour faciliter la recherche de sponsors. Jusqu'à maintenant, il semble que l'intention ne soit pas tout à fait couronnée de succès. Cette forme «fondation» était prévue également pour assurer une meilleure gestion. Il est probable que la gestion actuelle soit meilleure, mais il faut remarquer aussi qu'une certaine boulimie, ou mégalomanie de programmation du Festival de la Cité, a déséquilibré à nouveau des comptes prévus pour être équilibrés. L'année 2005 qui, semble-t-il, a été un petit peu plus sobre du point de vue de la programmation, n'a pas donné lieu à un déficit, selon les chiffres mentionnés dans le préavis. Je voudrais demander à M. le directeur de Culture, Sports et Patrimoine, si les chiffres définitifs sont maintenant connus et s'il peut nous confirmer ce constat, tel qu'il figure dans le préavis. D'autre part, j'aimerais prier les personnes qui siègent dans ce conseil de fondation de le rendre attentif au fait que ce Festival, qui est une manifestation culturelle, doit veiller à ne pas trop souffrir de cette boulimie dans la programmation, de cette emphase et peut-être enflure, qui pourrait avoir comme conséquence que nous devrions à nouveau éponger un déficit dans quelques années. D'accord pour éponger le déficit tel qu'il s'est constitué jusqu'à maintenant. Mais il faut

aussi créer les conditions pour que cette situation ne se représente pas.

Le président: – La discussion se poursuit. Excusez-moi, la salle est envahie! La salle du Conseil communal est réservée aux conseillers communaux. Puis-je demander aux distributeurs de tracts de bien vouloir sortir? Je demande aux huissiers de faire sortir les gens gentiment... La séance est suspendue!

(Suspension de séance)

Le président: – Une interruption pacifique de la séance, destinée à communiquer une information... Ce sont des choses qui arrivent! La séance reprend et la discussion se poursuit sur ce préavis municipal.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Une ou deux précisions. La transformation de l'association en fondation avait essentiellement pour but de préciser les responsabilités et de permettre des décisions limpides, ce que ne permettait pas le fonctionnement précédent. Beaucoup de choses ont été clarifiées, y compris à l'égard des programmeurs, dont le conseil de fondation a canalisé l'enthousiasme, en leur rappelant qu'il y avait des conséquences financières à toutes les décisions qu'ils prenaient. Le conseil de fondation poursuivra dans cette voie.

Il est vrai que le passage de l'une à l'autre a fait apparaître un trou dans les mois de septembre à décembre, où concrètement il n'y avait pas de recettes, mais seulement des dépenses. L'exercice de la fondation allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, ces quatre mois de transition ont représenté un passif qu'elle a dû assumer. C'est l'essentiel du déficit. Il y a aussi un déficit structurel léger, dépendant notamment des conditions atmosphériques qui, malheureusement, n'ont pas été aussi bonnes qu'on l'espérait cette année.

Je n'ai pas de chiffres plus précis aujourd'hui et ne peux donc vous renseigner plus en détail. Ce que je sais, c'est que la Municipalité vous proposera une légère augmentation de la subvention régulière au Festival de la Cité, de façon qu'en plus des efforts que continuera de faire le conseil de fondation, on évite que le trou ne réapparaisse. La fondation ne peut faire de miracles, les sponsors sont difficiles à trouver. Actuellement, elle dépend d'une partie d'entre eux. Dans le domaine culturel, c'est un fait pour beaucoup d'institutions. Une recherche forte est entreprise, mais elle n'est pas toujours couronnée de succès.

Il y a donc un léger déficit structurel qui sera, je l'espère, corrigé par une petite augmentation de subvention. C'est un peu la condition si l'on veut éviter qu'une part trop importante du financement dépende de la vente de boissons et d'aliments. Il est bien que ce côté de la Fête existe, cela fait partie de l'ambiance du Festival. Cependant, il y a un équilibre à trouver. Il ne faut pas qu'il soit rompu par la nécessité de «faire de l'argent» avec les bars et restaurants.

Cela doit être un complément, mais le Festival doit rester culturel avant tout.

Je vous remercie de voter ce crédit et peux vous assurer que nous faisons tout pour éviter que dans quelques années – il est vraisemblable que je ne serai plus là – un trou ne se creuse. Maintenant, le bateau est bien guidé. Sauf catastrophe, c'est-à-dire six jours de pluie avec un froid sibérien, le cap devrait pouvoir être maintenu sainement.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Denis Pache (VDC), rapporteur : – Au vote final, la commission unanime accepte la conclusion, soit *d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 200'000.– pour l'assainissement de la situation financière de la Fondation Festival de la Cité, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2005 de Culture, Sports et Patrimoine.* Elle vous recommande de faire de même.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion unique le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec 3 abstentions, vous avez accepté ce préavis. L'objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2005/32 de la Municipalité, du 19 mai 2005;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 200'000.– (deux cent mille francs) pour l'assainissement de la situation financière de la Fondation Festival de la Cité, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2005 de Culture, Sports, Patrimoine.

Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines agricoles et viticoles

Demande de crédit-cadre

Préavis N° 2005/33

Lausanne, le 19 mai 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de 2'175'000 francs destiné à entreprendre des travaux en relation avec la mise en place d'offres de tourisme vert sur les domaines agricoles et viticoles, ainsi que d'autres travaux de rénovation et de réaménagements importants.

2. Contexte général

«Amélioration de l'accueil du public dans les forêts et vignobles, développement d'offres de tourisme rural». C'est par ces mots que la Municipalité a exprimé dans son programme de législature 2002-2005 sa volonté d'ouvrir au public le patrimoine vert de la Ville. Pour suivre cette volonté, le service des FoDoVi a mandaté en 2003 le Service Romand de Vulgarisation Agricole et Prométerre pour étudier les «potentialités de développement d'une offre de tourisme vert sur certains domaines de la Ville».

Il ressort de cette étude que le patrimoine bâti vert de la Ville est constitué de bâtiments pour la plupart remarquables, mais pas forcément adaptés ni conformes pour recevoir le public. Sur la base de ce constat, l'objectif du crédit-cadre sollicité est de permettre la réalisation de travaux sur les bâtiments des domaines qui représentent le meilleur potentiel pour les activités retenues suivantes:

- lieux d'accueil divers (chambres d'hôtes, dortoirs, espaces polyvalents);
- tables d'hôtes;
- location de salle de séminaires / carnotzet;
- vente directe;
- centre d'information et de mise en réseau des offres de tourisme vert de la Ville.

Afin de faire en sorte que ces activités puissent générer un revenu d'appoint, spécialement pour les vigneron concernées, il est prévu de rendre payante une bonne partie des prestations qui seront fournies dans le cadre de ces activités. Pour ce faire, il importe de respecter la Loi cantonale sur les Auberges et Débits de Boissons (LADB) qui fixe les modalités d'aménagement des locaux et la formation nécessaire à la pratique du tourisme rural pour les agriculteurs et les viticulteurs.

En ce qui concerne les domaines viticoles, un premier projet pilote de tables d'hôtes est en cours à Château Rochefort à Allaman. Il remporte un succès grandissant grâce aux compétences conjointes du vigneron-tâcheron et de son épouse (qui a suivi les cours adéquats de formation), et la vente directe de bouteilles (consommées sur place ou vendues à l'emporter) a sensiblement augmenté ces derniers mois. De manière générale, si le développement de ce type d'activités ne peut pas être une opération immédiatement lucrative pour la propriétaire, il a par contre l'avantage de créer des revenus d'appoint pour les exploitants et peut devenir un outil de communication très intéressant (mise en valeur du patrimoine et de la production par la vente directe). Enfin, c'est également un intéressant moyen de renouveler la clientèle.

Pour toutes ces raisons, trois domaines viticoles ont été choisis, à savoir l'Abbaye de Mont à Mont-sur-Rolle, le Burignon à Chardonne et le Château Rochefort à Allaman, pour des travaux de remise en état et d'assainissement visant à assurer la sécurité et le confort des usagers tout en étant en conformité avec la législation.

Dans le cas du domaine de Burignon à Chardonne, en date du 20 octobre 2004, le vigneron-tâcheron titulaire du domaine a fait valoir son droit à une retraite anticipée le 1^{er} novembre 2005. Sous le volet « Réaménagements importants », il est prévu de mettre à disposition de la famille du prochain exploitant un logement rénové et conforme au standard d'habitation d'aujourd'hui.

Pour ce qui concerne les domaines agricoles, il a été décidé de mettre l'accent sur le Chalet-des-Enfants appelé à devenir à la fois la vitrine du patrimoine vert de la Ville, la porte d'entrée dans les forêts du Jorat (en tous les cas les lausannoises) et le carrefour de la mise en réseau des offres de tourisme vert de la Ville. C'est ainsi qu'au lendemain de la réouverture de l'Auberge (Pâques 2005), une 2^e étape de travaux a été étudiée visant cette fois essentiellement le rural afin d'en faire un bâtiment multifonctionnel à même de répondre aux objectifs précités.

Un autre objet « agricole » figure dans ce préavis sous l'étiquette « Réaménagements ». Il a trait à la réalisation d'un troisième logement dans la partie habitable de la ferme des Saugealles (près de Montheron), afin de permettre au fermier actuel de résider avec sa famille sur le domaine, ce qui n'est actuellement pas possible puisque les deux générations précédentes de fermiers, à savoir l'oncle (qui aide encore à l'exploitation) et le grand-oncle nonagénaire occupent les deux seuls appartements existants. De plus, la réalisation de cet appartement supplémentaire s'inscrit opportunément avec la construction d'une installation de production de biogaz et d'un couplage chaleur-force qui fournira, à bon compte et de manière écologique, la chaleur pour toute la partie habitable de la ferme. Pour mémoire, il est rappelé que le domaine des Saugealles est le plus grand domaine agricole d'un seul tenant sur le territoire lausannois (44 ha) et que, compte tenu de sa situation, sa vocation agricole semble assurée.

Le nombre, la nature et les degrés d'urgence différents de ces travaux, ainsi que les quelques mesures de planification qu'ils impliquent, ne permettent pas de les inclure dans le budget de fonctionnement du Service des forêts, domaines et vignobles, ni de présenter un préavis particulier pour chaque objet.

3. Bref historique des travaux importants déjà réalisés sur les domaines ces dernières années

Sur les domaines agricoles

En remontant le temps jusqu'à la fin des années 1980 et en considérant les grands travaux sur les bâtiments agricoles réalisés par voie de préavis, on peut citer :

- le Chalet-des-Enfants, en 2004-2005, avec la réalisation de la 1^{re} étape de travaux touchant au réaménagement de l'Auberge, en 2002 ;
- Rovéréaz, de 2002 à 2004, via un crédit encore ouvert figurant dans le 2^e préavis « Agenda 21 » de 2001. Ces travaux ont concerné l'habitation (changement de la ferblanterie, réfection du corridor et de la salle de bains au rez-de-chaussée) et les ruraux principaux (réfection des charpentes et de la façade en pignon sur le local de coulage, reprises de crépi et rénovation de la fosse à purin) ;
- le Chalet-de-la-Ville, en 1996-1997, avec la réalisation d'une nouvelle halle-écurie et d'une fosse à purin ainsi que la construction d'un pavillon scolaire et de dépendances, en 1996 ;
- les Saugealles, en 1987-1988, avec la restauration et le réaménagement du rural, la réfection de l'écurie-grange à pont et la construction d'un nouveau hangar, en 1986.

D'autres travaux moins importants ont pu être réalisés sur les budgets d'entretien annuels. Pour les plus significatifs et les plus récents, on peut relever l'assainissement du rural d'Etagnières (démolition de l'écurie à veaux et réfection complète de la façade) en 2003, la remise en état du domaine de la Villaire (appartement et installations agricoles) pour l'accueil du nouveau fermier en 2002 et la construction d'un hangar en bois et d'un silo-fosse aux Cases en 2001.

Sur les domaines viticoles

Les travaux effectués au Château Rochefort en 1984-1985 ont été suivis de la rénovation du Burignon en 1986. A l'Abbaye de Mont, les travaux nécessaires ont pu être pris en charge par les budgets de fonctionnement.

Le préavis N° 172 a permis en 1992 de présenter les besoins des deux domaines du Dézaley et, dans un premier temps, de réaliser des premiers travaux concernant l'équipement viticole au Clos des Moines. Ces travaux se sont terminés en 1994. Profitant de l'occasion offerte par les fouilles ouvertes par la commune de Puidoux, la Municipalité a pu, en 1995, résoudre le lancinant problème de l'épuration des eaux, assainir et moderniser l'adduction d'eau potable, du gaz et de l'électricité.

Le préavis N° 251 du 2 juillet 1997 sollicitait l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à la rénovation du bâtiment principal du Clos des Abbayes, des caves et des dépendances. L'essentiel de ces travaux se sont déroulés en 1998.

Le préavis N° 181 du 26 octobre 2000 sollicitait l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à la rénovation du bâtiment principal et de l'appartement de fonction du Clos des Moines. Ces travaux se sont déroulés en 2001.

A noter que ces réaménagements récents ont surtout concerné les caves et les équipements viticoles. Ces équipements techniques sont aujourd'hui performants.

Actuellement, l'ensemble du secteur viti-vinicole est dans une crise sans précédent (baisse de consommation et mévente) et il est urgent de développer l'accueil de visiteurs dans ces trois domaines viticoles.

La vente directe au domaine par le vigneron doit être maintenue et même développée, car il en va de la viabilité de ces propriétés viticoles pour la propriétaire comme pour son exploitant.

4. Descriptif, coût et calendrier des travaux

4.1 Chalet-des-Enfants (domaine agricole)

Après la réouverture de l'Auberge à Pâques 2005, qui a marqué le terme de la 1^{re} étape des travaux de restauration de tout le site, la 2^e étape concernera exclusivement le rural. Sous l'étiquette «Tourisme vert», le but de ces travaux est de transformer ce bâtiment en un espace multifonctionnel dans lequel on pourra notamment :

- accueillir du public ;
- promouvoir le patrimoine vert de la Ville (forêts, domaines et vignobles) ;
et le patrimoine culturel et historique qui va avec ;
- présenter les produits du terroir lausannois (par ex. vins, bois, fromage, etc.) ;
- sensibiliser les visiteurs à quelques actions de l'Agenda 21 de la Ville touchant directement lesdits patrimoines.

D'une manière générale, on essaiera de ne pas parler de développement durable au Chalet-des-Enfants mais plutôt d'en faire !

Le Chalet-des-Enfants sera aussi appelé à devenir la porte d'entrée attractive vers laquelle les amateurs «doux» des forêts lausannoises pourraient trouver centralisées toutes les informations qu'ils souhaitent, étant entendu que le centre de Mauvernay devrait rester le point de ralliement des sportifs.

Un tel programme n'est pas compatible avec l'actuel statut en zone agricole de toute la clairière. Des études de planification sont actuellement menées par le service d'urbanisme afin de colloquer tout le complexe bâti du Chalet-des-Enfants et ses abords en zone adéquate.

De fait, il est prévu d'aménager au rez-de-chaussée un lieu d'accueil-exposition-animation, un local de réception, un vestiaire et espace de rangement (vélos, skis de fond, etc.). Au 1^{er} étage, une salle polyvalente d'une quarantaine de places est projetée, ainsi qu'une cuisine avec réfectoire, deux chambres-bureaux et des sanitaires. Au 2^e étage, quatre dortoirs totalisant une trentaine de couchés et séparés par des parois amovibles seront construits autour d'une galerie de distribution. Ces dortoirs permettront notamment d'améliorer l'accueil des classes en forêt en leur permettant, par exemple, de passer la nuit sur place pour pouvoir vivre ensuite un lever du jour au milieu de la forêt.

A l'exemple du Boscal et du pavillon scolaire du Chalet-de-la-Ville, ces aménagements disposeront d'un standing simple et naturel, mettant en évidence les bois certifiés de la Ville, respectant les principes de construction durable et permettant à moindre frais d'éventuels changements d'affectation d'un espace au gré de l'évolution des besoins. Il convient encore de préciser que l'entier du bâtiment sera chauffé avec la nouvelle chaufferie à plaquettes de bois déjà installée lors de la 1^{re} étape des travaux.

Compte tenu de la mesure de planification précitée, ces travaux ne pourront pas débuter avant 2006 et ils s'étaleront sur 2 à 3 ans. Dans l'intervalle, une 3^e et dernière étape sera étudiée pour fixer la vocation de l'actuelle écurie, pour préciser les contours d'une nouvelle dépendance qui enveloppera le silo à plaquettes de bois et pour permettre la fin des aménagements extérieurs.

Le coût total des travaux du chapitre 4.1 a été estimé par le service d'architecture à **Fr. 950'000.-** soit 780'000 francs pour les travaux de gros-œuvre et 80'000 francs pour le mobilier.

Au vu du caractère tout à fait compatible de ces travaux avec le règlement régissant l'utilisation du fonds communal pour le développement durable, il est prévu que le montant total de ces travaux soit prélevé sur ledit fonds.

4.2 Les Saugealles (domaine agricole)

Pour les raisons présentées au chapitre 2 et sous l'étiquette «Rénovation et aménagements importants», il est projeté l'aménagement d'un 3^e logement dans les sous-combles et les combles de la partie habitable de la ferme. Pratiquement, les deux chambres obsolètes existant dans les sous-combles (2^e étage) seront refaites à neuf, une troisième sera construite dans ce qui est actuellement un débarras et une salle de bains sera créée au fond du corridor. Dans les combles, c'est une cuisine avec séjour et réduit qui sera construite. Afin de préserver au mieux l'intimité des trois appartements, la cage d'escalier s'ouvrira sur un nouveau porche d'entrée à créer en façade sud et deux petites cloisons isoleront les corridors. Enfin, une salle de bains sera aménagée dans l'appartement du 1^{er} étage qui n'en disposait pas!

Le coût total des travaux du chapitre 4.2 est estimé à **Fr. 260'000.-**

Ces travaux devraient être terminés à mi-2006, soit simultanément à la fin de la construction de l'installation de biogaz. Ils ne devraient pas nécessiter de mesures de planification, mais le Canton ne s'est pas encore formellement prononcé en la matière. Cas échéant, les mesures appropriées seront rapidement mises en œuvre.

4.3 Château Rochefort – Annexe (domaine viticole)

Chambre d'hôte

Pour aménager une chambre d'hôte et un petit local de vente, en raison de la vétusté des locaux de l'annexe, il est nécessaire de rénover complètement les installations électriques, les appareils sanitaires courants, les aménagements intérieurs (menuiserie, revêtements de sols, carrelages, peintures).

Le coût total des travaux du chapitre 4.3 est estimé à **Fr. 65'000.-**

Ces travaux pourraient débuter en automne 2005.

4.4 Domaine du Burignon (domaine viticole)

En date du 20 octobre 2004, le vigneron-tâcheron titulaire du domaine a fait valoir son droit à une retraite anticipée le 1^{er} novembre 2005. Une réorganisation et une nouvelle distribution des lieux doivent être entreprises pour l'arrivée de la prochaine famille vigneronne:

1. Un appartement de fonction en totale conformité doit être aménagé dans les locaux existants du bâtiment principal. Une rénovation partielle doit aussi être envisagée pour loger le personnel à l'année ou saisonnier dans ce même bâtiment (l'annexe dite du «Vieux Burignon» où était logé le personnel sera destinée au tourisme vert).

Le coût de ces travaux est devisé à 360'000 francs.

Le changement de vigneron-tâcheron aura lieu au 1^{er} novembre 2005, idéalement l'appartement de fonction devrait être prêt à cette date avec pour incidence que les travaux débutent à la fin de l'été 2005.

2. Le «Vieux Burignon» a été rénové il y a une dizaine d'années, et seuls des travaux d'étanchéité et de rafraîchissement de peintures doivent être réalisés pour créer deux chambres d'hôtes.

Le coût de ces travaux est devisé à 30'000 francs.

Ces deux chambres d'hôtes se libéreront (résiliation de contrat des ouvriers-vignerons liés avec l'exploitant actuel) également au changement du 1^{er} novembre 2005, les modestes travaux de rafraîchissement pourront se faire en novembre 2005.

3. L'accueil de groupes en intérieur a toujours été difficile au Burignon, car limité à deux petits «réfectoires de vendanges» pouvant recevoir au maximum une quinzaine de personnes. Les potentialités de ce domaine à l'accès et au parcage faciles (par opposition aux deux domaines du Dézaley) doivent permettre l'accueil de groupes d'une cinquantaine de personnes. Des travaux d'aménagement intérieur du rez-de-chaussée sont prévus dans l'actuel appartement du vigneron-tâcheron afin de permettre la création d'une salle de réception ou salle de séminaire/conférence.

Le coût de ces travaux est devisé à 255'000 francs.

Ces travaux ne pourront commencer qu'après le départ définitif du vigneron-tâcheron actuel, soit dès le début de l'année 2006.

Coût total du chapitre 4.4

Fr. 645'000.–

4.5 Abbaye de Mont (domaine viticole)

En raison de la vétusté du carnotzet actuel avec un vieux chauffage peu performant, un seul et unique sanitaire et l'absence totale d'une cuisine de préparation, il n'est possible de satisfaire ni au standard des réceptions qui sont demandées actuellement, ni aux exigences de la LADB.

Il est donc prévu de poser une nouvelle installation de chauffage à gaz, des appareils sanitaires courants et une cuisine équipée. Le carnotzet très sombre actuellement sera plus lumineux avec la création d'une fenêtre supplémentaire. Il est aussi nécessaire de rénover complètement les installations électriques et les aménagements intérieurs (menuiserie, revêtements de sols, carrelages, peintures).

4.5 Création d'une salle de réception

Le coût de ces travaux est devisé à

Fr. 255'000.–

Ces travaux pourraient débiter 2006.

Récapitulatif des coûts

4.1 Chalet-des-Enfants	Fr. 950'000.–
4.2 Les Saugealles	Fr. 260'000.–
4.3 Château Rochefort	Fr. 65'000.–
4.4 Domaine du Burignon	Fr. 645'000.–
4.5 Abbaye de Mont	Fr. 255'000.–
Coût total estimatif	Fr. 2'175'000.–

5. Aspects financiers

5.1 Plan des investissements

Une somme de 1'950'000 francs est inscrite au plan des investissements pour les années 2005 et 2006. La différence (dépassement de 225'000 francs) s'explique par l'évolution des projets par rapport aux intentions de départ. Il n'était initialement pas prévu d'aménager des dortoirs au Chalet-des-Enfants ni d'avoir à faire face au départ du vigneron du Burignon. Par ailleurs, il est d'ores et déjà décidé que ce dépassement viendra en diminution du montant de 1'200'00 francs figurant au plan des investissements pour la création d'un parc naturel dans les forêts du Jorat puisque certains équipements de ce dernier sont intégrés dans le présent préavis (par ex. dortoirs).

5.2 Rentabilité de l'investissement

a. Domaines

Chalet-des-Enfants

Les travaux projetés marquent un changement d'affectation du rural concerné qui ne sera plus dévolu à l'agriculture mais à la présentation et à la promotion du patrimoine vert de la Ville. Dès lors, ce bâtiment ne pourra plus générer de loyer, sinon de minimes redevances ponctuelles. Quant aux charges de fonctionnement, elles seront réduites au maximum et comptabilisées sur le budget courant. Vu ce qui précède, l'entier des 950'000 francs sera financé par le Fonds du développement durable.

Les Saugealles

Compte tenu de la valeur au bilan du domaine des Saugealles (patrimoine financier) et du contexte actuel de l'agriculture en Suisse et dans le monde, les travaux projetés, même s'ils visent à l'aménagement d'un 3^e logement, s'apparentent pour une bonne part à des travaux d'entretien différé. Cette part est estimée à 204'000 francs et sera amortie en 20 ans. Quant au solde de 56'000 francs considéré comme travaux de plus-value, il fait passer la valeur au bilan du domaine à 1'300'000 francs et sera couvert par la perception d'un nouveau revenu locatif.

b. Vignobles

Château Rochefort

L'entier des 65'000 francs représente les frais d'entretien différé et sera amorti.

Domaine du Burignon

Une part des travaux de rénovation de l'appartement et la création d'une salle de réception, estimée à 345'000 francs, constitue une plus-value pour les domaines viticoles et sera portée à ce titre en augmentation de la valeur au bilan de ce dernier.

Quant au solde de 300'000 francs, il représente les frais d'entretien différé et sera amorti.

Abbaye de Mont

Une part des travaux de création d'une salle de réception, estimée à 152'000 francs, constitue une plus-value pour les domaines viticoles et sera portée à ce titre en augmentation de la valeur au bilan de ce dernier.

Quant au solde de 103'000 francs, il représente les frais d'entretien différé et sera amorti.

5.3 Charges financières et d'exploitation

Les charges financières supplémentaires s'établiront ainsi :

a. Domaines agricoles

Chalet-des-Enfants

– entier du montant de 950'000 francs à 4,25% et amortissement en 20 ans (pris en charge par le Fonds du développement durable)	Fr. 71'500.–
--	--------------

Les Saugealles

– partie portée au patrimoine financier 56'000 francs à 4,25%	Fr. 2'400.–
– partie portée au patrimoine administratif 204'000 francs à 4,25% et amortissement en 20 ans	Fr. 15'300.–

b. Domaines viticoles

Château Rochefort

- montant porté au patrimoine administratif 65'000 francs à 4,25%
+ amortissement en dix ans Fr. 8'100.–

Domaine du Burignon

- partie portée au patrimoine financier 345'000 francs à 4,25% Fr. 14'700.–
- partie portée au patrimoine administratif 300'000 francs à 4,25%
+ amortissement en dix ans Fr. 37'400.–

Abbaye de Mont

- partie portée au patrimoine financier 152'000 francs à 4,25% Fr. 6'500.–
- partie portée au patrimoine administratif 103'000 francs à 4,25%
+ amortissement en dix ans Fr. 12'900.–

Total annuel **Fr. 168'800.–**

6. Agenda 21 – Aspects énergétiques

Vus globalement, tous les travaux présentés plus haut participent au maintien et à la restauration de fermes et domaines appartenant au patrimoine construit de la Ville tout en visant à conserver la viabilité des exploitations qui s'y rattachent; en ce sens, ils s'inscrivent tout à fait dans les objectifs figurant à l'Agenda 21 de la Ville. De plus, la vocation future du Chalet-des-Enfants pourrait permettre qu'il devienne une vitrine de projets de la Ville en faveur du développement durable.

Quant au respect de standards de construction durable, il va sans dire que s'agissant de projets émanant du service des FoDoVi, la promotion du bois de la Ville, à tout le moins de bois indigènes, sera privilégiée.

Sous l'angle «énergétique», il est rappelé:

- que le Chalet-des-Enfants est déjà équipé d'un chauffage à plaquettes de bois installé lors de la 1^{re} étape des travaux;
- qu'il est prévu de chauffer toute la partie habitable des Saugealles avec la chaleur produite par l'installation de biogaz projetée;
- et qu'un chauffage à gaz sera posé à l'Abbaye de Mont.

A ces choix, s'ajoute la mise en œuvre de mesures constructives modernes afin d'améliorer notamment l'isolation des fenêtres et des parois extérieures des bâtiments.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/33 de la Municipalité, du 19 mai 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre de 2'175'000 francs destiné à couvrir les frais d'entretien différé de divers domaines agricoles et viticoles et à mettre en place des offres de tourisme vert, dont:
 - a) 56'000 francs seront portés au débit du compte «immeubles du patrimoine financier – domaines» à titre de plus-value;
 - b) 1'154'000 francs seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir (domaines);
 - c) 497'000 francs seront portés au débit du compte «immeubles du patrimoine financier – vignobles» à titre de plus-value;
 - d) 468'000 francs seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir (vignobles);
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de:
 - a) 10'200 francs par le budget de culture, sports, patrimoine, Service des forêts, domaines et vignobles, rubrique 3201.331 ainsi que par un prélèvement unique de 950'000 francs sur le Fonds du développement durable;
 - b) 46'800 francs par le budget de culture, sports, patrimoine, Service des forêts, domaines et vignobles, rubrique 3202.331;
3. de faire figurer sous les rubriques 3201.390 et 3202.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Philippe Jacquat (Lib.), rapporteur, M. Raphaël Abbet (VDC), M^{me} Sylvie Favre (Soc.), M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.), M^{me} Aline Gabus (POP), M. Pierre-Henri Loup (Rad.), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), M^{me} Adèle Thorens (Les Verts).

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Philippe Jacquat (Lib.), rapporteur: – La commission a tenu une séance le mercredi 17 août 2005 en présence de M^{mes} Sylvie Favre, Martine Fiora-Guttmann, Aline Gabus et Adèle Thorens et de MM. Raphaël Abbet, Pierre-Henri Loup, Roland Philippoz, Jacques-Etienne Rastorfer et le soussigné-rapporteur, pour le Conseil communal.

La commission a siégé en présence de M. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal, assisté de M. Michel Reichard, chef du Service des forêts, domaines et vignobles, et de M^{me} Marie-Lou Rossier qui a pris les notes de séance et que nous remercions de son travail.

Les travaux de la commission ont débuté avec une présentation de M. le municipal qui rappelle que la Municipalité, dans son programme de législature, s'était engagée à promouvoir l'accueil du public et le développement d'offres de tourisme dans les domaines de la Ville. Le potentiel de développement existe mais nécessite un certain nombre d'aménagements et donc d'investissements.

Ce préavis, sous forme de crédit-cadre, regroupe les travaux à effectuer dans divers domaines de localisation et d'activité diverses pour améliorer l'accueil du public, promouvoir les produits des exploitants (et donc les produits de la Ville de Lausanne) et permettre une activité accessoire bienvenue dans le contexte agricole et viticole actuel. Tous les travaux prévus dans ce crédit-cadre seront effectués tels que décrits.

Les domaines choisis l'ont été en fonction de leur localisation et accessibilité et, bien sûr, avec l'accord enthousiaste du vigneron ou du fermier. Les personnes concernées par une activité «commerciale» devront passer une licence d'exploitation permettant les activités complémentaires prévues.

Les vignerons et les agriculteurs des domaines sont tous des indépendants par contrat et engagent eux-mêmes du personnel, lorsqu'ils en ont besoin et en toute liberté.

Les modifications prévues concernant le Chalet-des-Enfants nécessitent quelques précisions: l'auberge a réouvert à Pâques 2005, mais il ne s'agit plus d'une exploitation de ferme, le domaine l'entourant étant, lui, à disposition d'autres exploitants. Les travaux prévus par ce préavis concernent le rural et permettront de réaliser un ancien projet de «Maison de la Forêt» avec reprise, par

exemple, d'activités pédagogiques déjà effectuées sur 2 autres sites moins bien adaptés, activités qui ne nécessiteront pas d'exploitant particulier, étant pris en charge par le Service des forêts, domaines et vignobles. Une valorisation hors des périodes scolaires est encore hypothétique.

La création de chambres avec la modification d'activités de la ferme (rappel: sans exploitation directe) nécessite une modification du statut de zone agricole de toute la clairière. Le complexe bâti actuel et ses abords doivent changer d'affectation avec exigence de mener une procédure d'aménagement du territoire.

Le coût des travaux est bien estimé à Fr. 950'000.–: dans le préavis, il manque les montants des travaux préparatoires (Fr. 20'000.–), des aménagements extérieurs (Fr. 30'000.–) et le poste «divers et imprévus» (Fr. 40'000.–).

Concernant le domaine des Saugealles, le 3^e logement est prévu dans un premier temps pour la famille de l'exploitant du domaine.

Une précision est encore faite concernant la promotion du bois de la Ville: celle-ci sera dans la mesure du possible privilégiée, mais ne peut être exigée en cas de mise en soumission des travaux.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote directement en un bloc et les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité: la commission propose dès lors au Conseil communal d'adopter le préavis N° 2005/33 de la municipalité du 19.5.2005.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Philippe Jacquat (Lib.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion sur ce préavis.

Discussion

M^{me} Adèle Thorens (Les Verts): – Le groupe des Verts se réjouit du contenu de ce préavis, dont les mesures ont un impact positif pour les agriculteurs et viticulteurs concernés, et pour le grand public. En effet, il est aujourd'hui important pour les exploitants de développer des activités complémentaires afin de stabiliser leur revenu, sans pour autant abandonner leur activité principale. Ce que leur permet ce préavis. D'autre part, c'est une excellente chose de favoriser l'accès des citoyens à un monde agricole qu'ils méconnaissent souvent, alors qu'ils en consomment quotidiennement les produits, parfois sans les apprécier à leur juste valeur.

Les Verts soutiennent également les aménagements du Chalet-des-Enfants, appelé à devenir la vitrine du développement durable lausannois auprès de la jeunesse et

du grand public. Nous avons cependant une inquiétude concernant l'accès au Chalet-des-Enfants. Le préavis mentionne que, d'une manière générale, on tentera de ne pas parler de développement durable, mais plutôt d'en faire. Il est important que cette affirmation s'applique aussi à la mobilité. Malheureusement, le préavis ne traite pas de cette dimension. Celle-ci est par contre abordée actuellement en commission dans le préavis N° 2005/57 sur la mise en place d'un parc naturel périurbain. Un parking exemplaire est prévu au Chalet-des-Enfants, avec la création de 60 places de parc sur la chaussée et de 30 places temporaires aux abords du restaurant. Une ligne verte de transports publics reliant le Chalet-à-Gobet à Montheron, via le Chalet-des-Enfants, pendant une douzaine de week-ends en saison estivale, est également évoquée.

Pour pouvoir voter ce préavis en toute bonne conscience, les Verts voudraient être certains que tout sera fait pour mettre sur pied une offre de transports publics attractive, afin d'assurer un accès au Chalet-des-Enfants véritablement conforme au développement durable. Ce n'est pas en proposant des places de parc en grand nombre que nous encouragerons le public à se rendre sur place de manière écologique. Pourrions-nous donc avoir quelques explications sur les projets de la Municipalité en la matière? Je serais notamment curieuse de savoir ce qu'elle entend par «un parking exemplaire». Pour moi, cette expression pourrait définir un parking vide du fait de l'efficacité des alternatives proposées, ou un parking à vélos. Mais je crains que ce ne soit pas ce qui est visé ici. Merci d'éclairer ma lanterne!

M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.): – Ce préavis est bon pour la raison qu'il permettra à certains domaines viticoles, dont la Ville est propriétaire, de s'ouvrir au public et de faire ainsi la promotion de leurs vins. Ces activités représenteront un complément financier pour les vigneronstâcherons et leur permettront de promouvoir le patrimoine de la Ville, d'accueillir un nouveau public friand d'authenticité, de mettre en valeur les produits de notre terroir.

J'aimerais vous rappeler que cette idée ne date pas d'aujourd'hui. Francis Thévoz, alors municipal, l'avait défendue. En compulsant le préavis N° 2000/181⁶, j'y lis – je cite: *Un meilleur rendement de cette magnifique maison pousserait peut-être la Municipalité à trouver des idées pour l'améliorer. Par exemple, en aménageant les énormes volumes inutilisés.* Il aura fallu cinq ans pour concrétiser les vues du municipal. On pourrait presque se croire revenu au temps des Bernois!

Au nom du groupe LausannEnsemble⁷, je vous recommande de soutenir ce préavis, comme l'ont fait d'ailleurs les membres de la commission.

⁶BCC 2001, T. I, pp. 136 ss.

⁷Dénomination choisie par les partis radical, libéral et démocrate-chrétien en vue des élections communales de 2006. Elle n'a cependant pas d'existence institutionnelle dans le cadre de la législature actuelle, puisque l'appellation des groupes politiques siégeant au Conseil doit être identique à celle des listes officiellement déposées selon les dispositions de la LEDP.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): – Au nom du groupe socialiste, je vous recommande d'appuyer ce préavis, comme l'ont fait la commission et mes préopinantes.

Ce préavis permettra de soutenir les agriculteurs et viticulteurs en leur offrant un revenu complémentaire. Il permettra aussi de faire la promotion des produits lausannois et d'offrir quelques lieux de tourisme vert. En complément de ce qui a été dit, je souhaite que les prochaines étapes annoncées ne tardent pas trop. On nous affirme que les projets présentés dans ce préavis ne sont que le début du développement du tourisme vert. Je me réjouis donc que d'autres domaines puissent voir une partie de leur infrastructure rénovée afin de pouvoir accueillir ledit tourisme.

Ma préopinante a relevé que les prémices de ces intentions étaient déjà mentionnées dans un préavis présenté par Francis Thévoz, radical comme chacun le sait. Je voudrais préciser que le préavis évoqué émanait de la Municipalité et que celui que nous soutenons aujourd'hui est également dû à la Municipalité. Même si nous ne sommes pas mécontents, au sein du groupe socialiste, qu'il soit présenté par Jean-Jacques Schilt!

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Un aspect de ce préavis me rend tout de même quelque peu perplexe. On parle d'aménagements dans le domaine agricole du Chalet-des-Enfants et on en vide les bâtiments de toute substance agricole, pour y installer des locaux d'accueil, de réception, de rangement et des dortoirs. De telle sorte que la zone même devra être colloquée autrement. C'est tout de même un paradoxe et même un comble! Je pose dès lors à nouveau et encore la question de l'avenir de l'ancienne caserne du Chalet-à-Gobet et de l'auberge qui la jouxte. Elles sont idéalement placées, à portée de pied des transports publics, proches d'un vaste parking, à proximité immédiate des forêts. Pour ce qui est de la caserne, cela ne doit pas être trop difficile d'y aménager des salles de réunion et d'en réhabiliter les dortoirs.

Lors de l'une de mes interventions au sujet de ces bâtiments, on m'avait opposé l'arrivée probable du Musée Gutenberg en ces lieux. Ce fut un flop! A-t-on à nouveau dans la manche un tel projet pour éliminer systématiquement la caserne du Chalet-à-Gobet des réflexions sylvestres? Il faut rappeler que sa région est classée en zone d'hébergement, détente et loisirs, qu'elle est donc adéquate pour les installations prévues au Chalet-des-Enfants. D'où ma question: pourquoi le Chalet-des-Enfants et pas le Chalet-à-Gobet?

Ensuite, en quoi le Boscal et le pavillon scolaire du Chalet-de-la-Ville se révèlent-ils insuffisants ou inadéquats? Où s'arrêtera la tendance qui conduit à truffer les bois du Jorat de salles de réception, d'exposition et de sommeil?

Une question subsidiaire suscitée par une phrase du rapport de la commission, que je cite: *Une précision est encore*

faite concernant la promotion du bois de la Ville: celle-ci sera dans toute la mesure du possible privilégiée, mais ne peut être exigée en cas de mise en soumission des travaux. J'imagine que le terme «promotion» signifie ici «utilisation». Ensuite, j'ai peine à comprendre et à admettre que la Loi sur les marchés publics n'autorise pas un propriétaire – ici la Ville – à choisir l'utilisation de son propre bois pour ses propres bâtiments. Parce qu'alors, elle devrait mettre en soumission le vin servi à l'inauguration, au détriment de ses propres crus. Bizarre... J'ai soif de savoir!

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Tout d'abord, je me réjouis de réjouir le groupe des Verts! C'est toujours une satisfaction profonde... Mais je constate que tout en étant un groupe réjoui, il a beaucoup d'inquiétudes et pas mal de réticences. Peut-être que quelques informations permettront de lever ces préoccupations.

Parlons du Chalet-des-Enfants, du général au particulier. Depuis quelques années, le Chalet-des-Enfants n'est plus une exploitation agricole. C'est une situation de fait. Aujourd'hui, les bâtiments agricoles sont vides, non utilisés, tout simplement parce que le dernier exploitant est parti. Les terrains qu'il cultivait ont été remis à d'autres agriculteurs. Vous savez qu'aujourd'hui, il faut disposer d'un certain nombre de mètres carrés pour pouvoir, tout simplement, vivre de l'agriculture. Actuellement, l'exploitation du Chalet-des-Enfants, comme domaine agricole, n'est pas viable. D'où la nécessité, si l'on veut utiliser ces locaux comme nous le proposons, notamment pour de l'accueil, de passer par une procédure de plan partiel d'affectation, puisqu'il n'y a plus d'exploitant, et ceci depuis plusieurs années. Autrement, cela ferait partie d'une ferme, avec un certain nombre de compléments pour l'agriculteur, et une procédure de PPA ne serait pas nécessaire. Il n'y aura plus d'exploitant possible au Chalet-des-Enfants. Si nous voulons utiliser ces bâtiments, nous devons, d'une part, engager une procédure d'aménagement du territoire et, d'autre part, faire les travaux proposés.

Les places de parc maintenant. Le Chalet-des-Enfants est aujourd'hui un restaurant, avec des places de parc très mal situées, car elles sont contre le bâtiment. Les automobilistes arrivent à parquer, malgré quelques obstacles, jusque devant la porte du restaurant. Nous avons aménagé quelques places, destinées aux chevaux des cavaliers. Elles sont régulièrement squattées par des voitures. Nous souhaitons prendre certaines dispositions pour éloigner la route et le parking du complexe lui-même, notamment en pensant aux enfants, et réduire le trafic en interdisant la route au-delà du Chalet-des-Enfants, puisque c'est une route forestière où la loi interdit de circuler. Il n'y aura donc plus de trafic de transit. Mais pour que le restaurant puisse simplement vivre, y compris le soir où il a beaucoup de succès, il faut que l'on domestique le flot de voitures. Il y aura un essai de ligne verte le week-end. Si c'est satisfaisant, on pourra alors l'amplifier, la reprendre, ajouter des courses à d'autres moments. Mais il y aura malheureuse-

ment des voitures, faute de quoi le restaurant ne tournera pas. Il faut donc les éloigner du Chalet-des-Enfants et peut-être même obliger les automobilistes à faire quelques dizaines, voire centaines, de mètres à pied, en mettant ces véhicules dans un endroit moins visible, afin de préserver le côté agreste du lieu.

Ce site est particulièrement bien placé pour devenir cette maison de la forêt, que d'abord nous avons imaginée dans les bois. Nous n'avons pas eu l'autorisation de construire, ce que l'on peut comprendre. En revanche, le Chalet-à-Gobet ne nous paraît pas du tout convenir. Il est au bord d'une route à quatre pistes, dans un environnement qui, d'un côté, est tout sauf naturel. D'ailleurs, ce bâtiment est actuellement entièrement loué et l'on devrait congédier ceux qui l'occupent. Il nous semble que le Chalet-des-Enfants est vraiment la bonne solution, pour profiter à la fois d'un cadre exceptionnel et de bâtiments existants, ce qui permet de transformer à moindres coûts. Et nous n'avons pas l'intention de parsemer nos forêts de constructions multiples. Ici, nous utilisons des constructions existantes, que nous allons améliorer en faisant disparaître quelques ajouts de tôle. Je crois que l'on a tout à gagner en donnant cette vocation au Chalet-des-Enfants. D'ailleurs, le restaurateur est enchanté. Le succès est tel qu'il doit refuser du monde. Je pense que nous avons bien fait d'investir comme nous l'avons fait⁸. Tous ceux qui craignaient la disparition du côté particulier du Chalet-des-Enfants doivent aujourd'hui reconnaître qu'ils se sont trompés. Les anciens clients sont revenus, il y a une nouvelle clientèle, beaucoup de familles. Nous sommes satisfaits des choix faits et persuadés que ceux qui vous sont proposés vont dans le même esprit et auront le même succès.

M. Daniel Péclard (VDC): – Ayant été quelques fois au Chalet-des-Enfants et m'étant entretenu à deux reprises avec le tenancier, j'avais cru comprendre qu'il désirait qu'on lui construise quelques chambres d'hôtes dans l'annexe, qui lui permettraient de loger des clients venant manger le soir chez lui. J'avais aussi cru comprendre que cette possibilité n'était pas envisageable à cause du changement nécessaire d'affectation. Mais comme on doit faire ce changement pour créer des dortoirs, je me permets de poser la question à M. le directeur du dicastère: cette possibilité a-t-elle été envisagée?

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – En effet, cette possibilité a été envisagée. Nous avons trois bâtiments à disposition. La maison à proprement parler, qui a été rénovée. Au nord de ce bâtiment, il y a une construction agricole assez importante, que nous avons déjà transformée très partiellement en introduisant le chauffage à bois, censé chauffer ensuite l'ensemble du complexe. Et une troisième construction de deux étages – les anciennes écuries – dans laquelle des chambres d'hôtes prendraient volontiers place. C'est une transformation ultérieure, pour des questions

⁸BCC 2002, T. I, pp. 729 ss.

financières. On préfère aller étape par étape. Mais à terme, nous le souhaitons effectivement.

Le président : – Y a-t-il encore des demandes de parole? Je ne vois pas de main se lever. Je demande à M. le rapporteur de nous dire comment la commission s'est déterminée.

M. Philippe Jacquat (Lib.), rapporteur : – Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité. La commission propose dès lors au Conseil communal d'adopter le préavis N° 2005/33 de la Municipalité.

Le président : – Merci. Je vous fais voter les conclusions en bloc, comme la commission. Celles et ceux qui les acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une abstention, vous avez très largement accepté ce préavis. L'objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2005/33 de la Municipalité, du 19 mai 2005;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit cadre de Fr. 2'175'000.– destiné à couvrir les frais d'entretien différé de divers domaines agricoles et viticoles et à mettre en place des offres de tourisme vert, dont:
 - a) Fr. 56'000.– seront portés au débit du compte «Immeubles du patrimoine financier – domaines» à titre de plus-value,
 - b) Fr. 1'154'000.– seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir (domaines),
 - c) Fr. 497'000.– seront portés au débit du compte «Immeubles du patrimoine financier – vignobles» à titre de plus-value,
 - d) Fr. 468'000.– seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir (vignobles);
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de:
 - a) Fr. 10'200.– par le budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des forêts, domaines et vignobles, rubrique 3201.331 ainsi que par un prélèvement unique de Fr. 950'000.– sur le Fonds du développement durable,
 - b) Fr. 46'800.– par le budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des forêts, domaines et vignobles, rubrique 3202.331;

3. de faire figurer sous la rubrique 3201.390 et 3202.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1;

4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.

Nouveaux ateliers de signalisation routière du Service des routes et de la mobilité

Préavis N° 2005/37

Lausanne, le 26 mai 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité requiert du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de 2'950'000 francs pour financer l'aménagement et l'équipement, aux ateliers et magasins de la ville (AMV), des surfaces nécessaires pour abriter les ateliers de la signalisation routière, actuellement logés à la rue de la Borde.

2. Historique

Votre Conseil a adopté, en date du 16 septembre 2003, le préavis N° 2003/22¹ concernant le déménagement du service de la circulation dans un bâtiment devant être acheté par la Ville à l'avenue des Figuiers 28. Ultérieurement à ce vote, la Municipalité a décidé de fusionner le service de la circulation avec celui des routes et voirie pour former, dès le 1^{er} juillet 2004, le nouveau service des routes et de la mobilité (RM), rattaché à la direction des travaux. Dans ce contexte, il est apparu peu judicieux de déplacer, à l'avenue des Figuiers 28, une seule partie du nouveau service. Décision a donc été prise d'intégrer les collaborateurs de l'ancien service de la circulation dans les locaux situés à Beau-Séjour, récemment libérés par le SPeL² et par les PFO³, ces dernières étant déplacées dans le bâtiment de l'avenue des Figuiers 28, qui correspond parfaitement aux contraintes de leurs activités et qui est idéalement situé par rapport aux installations du cimetière de Montoie. Dans une phase ultérieure, l'ensemble des collaborateurs du service des routes et de la mobilité, actuellement logés à Beau-Séjour 8, seront déplacés dans le futur bâtiment de l'administration au Flon.

Les locaux occupés par les ateliers de la signalisation routière à la rue de la Borde regroupent 18 collaborateurs. Il s'agit de l'atelier de serrurerie, composé de 5 personnes chargées de l'entretien et de la maintenance de l'ensemble du matériel de signalisation verticale, de 9 collaborateurs s'occupant de l'entretien du marquage au sol du réseau routier communal, de 2 collaborateurs gérant l'atelier de confection des lettres et le magasin, d'un collaborateur chargé de l'entretien des horodateurs et d'une apprentie peintre en lettres. Ces locaux, occupés depuis 1966, n'ont, hormis quelques interventions mineures, jamais été rénovés et ne répondent plus aux exigences en matière de sécurité. En effet, la SUVA⁴ et l'ingénieur de la sécurité de la Ville ont, entre autres, constaté que la ventilation des locaux et le stockage des matières toxiques ne sont plus conformes aux règlements en vigueur et que les conditions de sécurité au travail des serruriers ne sont, au sens des normes de la CFST⁵, pas remplies. Dans ces conditions, des mesures doivent être prises, comme l'a du reste relevé la Commission de gestion de votre Conseil dans le cadre de la huitième observation de son rapport pour l'année 2001⁶.

¹BCC 2003-2004, T. II, pp. 166-176.

²Service du personnel.

³Pompes funèbres officielles.

⁴Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.

⁵Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail.

⁶BCC 2002, T. I, p. 724.

3. Démarche

Partant du constat que les locaux actuels de la rue de la Borde ne sont plus conformes, une recherche de solutions a été entreprise dès 2001. Elle a tout d'abord concerné la remise en état de ceux-ci. Cette étude a révélé que le coût total d'une mise aux normes des ateliers s'élèverait à environ un million de francs ce qui, compte tenu du fait que la Ville n'est que locataire, ne paraît pas défendable.

D'autres études consistant en un regroupement de l'ensemble des activités de l'ancien service de la circulation, qu'elles soient administratives ou d'atelier, furent entreprises mais abandonnées par la suite en raison du regroupement cité plus haut. Lors de l'examen de ces différentes variantes, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 10 avril 2003, de mandater les anciens services de la circulation et de routes et voirie pour mener à bien une étude de faisabilité, des éléments nouveaux mettant en lumière une possibilité d'utilisation de surfaces libres aux AMV situés à la rue du Vallon.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, par communication du 14 mars 2002⁷, votre Conseil a été informé de l'ouverture d'un compte d'attente de 40'000 francs pour financer les premières études de faisabilité concernant le projet de remise en état des locaux de la Borde. Ce compte a été porté, suite à une décision municipale du 17 juillet 2003, à 140'000 francs afin de financer l'étude de faisabilité du projet d'extension aux AMV. Votre Conseil en a été informé le 21 juillet 2003⁸. A ce jour, une somme de 136'365 francs a été imputée sur ce compte. En conséquence, il convient de balancer ledit compte d'attente sur le crédit demandé dans le présent préavis.

4. Solution retenue

Au vu de cette évaluation, il a été décidé de privilégier le regroupement de l'ensemble des activités de la signalisation routière de la Borde dans le site des AMV. La solution d'un déménagement consistant à reprendre des surfaces libres du MAGESI⁹ a été étudiée et finalement écartée car elle ne permet pas de bénéficier, par le rapprochement des collaborateurs, des synergies attendues.

Les ateliers de la signalisation routière de la Borde totalisent aujourd'hui une surface d'environ 1300 m². Il s'est avéré que, grâce à un regroupement sur le site des AMV, à une utilisation en commun d'un certain nombre d'équipements techniques, et au vu du regroupement des deux serrureries, la surface définitive nécessaire passerait des 1300 m² actuels à 800 m² environ.

Le regroupement des activités des ateliers de la signalisation routière avec les AMV permettra des synergies, non seulement au niveau de la rationalisation du travail, mais également au niveau de l'utilisation du matériel et de l'outillage. Cette réflexion, faite à la lumière de la démarche « Prestations 2004 », permettra en outre la suppression de deux postes d'ouvriers par leur non-remplacement lors de départs à la retraite intervenant dès 2006.

Il subsiste donc un besoin de nouvelles constructions de l'ordre de 800 m² pour loger l'ensemble des activités de la signalisation routière et les vestiaires pour le personnel féminin des AMV actuellement inexistantes. Il existe une possibilité légale de construction dans le cadre du Plan partiel d'affectation (PPA) qui englobe le périmètre des AMV. En outre, une surface au sol d'environ 400 m² est disponible à l'extrémité du bâtiment ouest ce qui permet son extension pour couvrir les besoins cités plus haut. En conclusion, la solution répond aux trois principaux problèmes à résoudre :

– Sécurité

Comme mentionné plus haut, la situation actuelle ne répond plus aux normes de la CFST et des mesures rapides doivent être prises.

– Coût

La solution proposée sera plus économique dès la première année (voir chapitre 8).

– Synergies

Ce regroupement géographique permettra d'exploiter les synergies entre les mêmes corps de métier (serruriers et peintres) et de dégager des économies telles que décrites dans « Prestations 2004 » dès la première année. D'autres mesures d'économies pourront être envisagées à plus long terme.

⁷BCC 2002, p. 452.

⁸BCC 2003-2004, T. II, p. 325.

⁹Magasin général des services industriels.

5. Extension des AMV

Le projet d'extension étudié se base sur l'utilisation de la surface constructible existante dans le cadre du PPA légalisé à cet endroit.

Cette surface se situe en extrémité (*voir annexe 1*) nord du bâtiment actuel situé à l'ouest du complexe des AMV (bâtiment D). Il s'agit donc d'une construction dans le prolongement du bâtiment existant qui aurait une surface au sol de 400 m².

Les *annexes 2 et 3* décrivent la configuration et l'affectation du bâtiment projeté.

Les éléments suivants caractérisent principalement le projet :

- Le futur bâtiment s'inscrit dans le gabarit des bâtiments existants.
- Il n'est pas prévu de construction de sous-sol.
- L'apparence extérieure sera en accord avec l'ensemble existant, avec, pour des raisons de coûts, des simplifications importantes.
- Le rez-de-chaussée du projet (*annexe 2*) permettra d'accueillir les véhicules et différentes machines et outils de signalisation routière, ainsi que les installations de lavage des chablons, le local de stock de peinture et le local du magasinier.
- Toujours au rez-de-chaussée se trouvera le local de réparation et d'entretien des machines de balisage routier, ainsi que les vestiaires et douches pour les hommes et pour les femmes.
- Au premier étage (*annexe 3*) se trouvera l'atelier de confection des lettres avec l'ensemble des équipements permettant, notamment, la confection des panneaux de signalisation routière, l'atelier d'entretien des parcomètres et des horodateurs, ainsi que l'atelier destiné à accueillir les installations sanitaires. Relevons à ce sujet que cet atelier sera transféré de son emplacement actuel afin de permettre le regroupement de l'atelier de serrurerie de la Borde avec celui des AMV.

6. Locaux de la Borde

Les locaux actuels font l'objet d'un bail à loyer signé par la Ville avec la Société coopérative Colosa, propriétaire du bâtiment, ayant une échéance au 1^{er} avril 2009. Le planning prévisionnel établi dans le cadre de ce projet prévoit, en cas de vote du présent préavis, un déménagement des ateliers actuels vers mai 2007. Il y aura donc lieu de procéder à une négociation avec la coopérative Colosa afin de régler au mieux les conditions de résiliation anticipée du bail en mettant en avant que la Ville est locataire de ces locaux depuis 1966. Les premiers contacts informels entre le service immobilier de la Ville et la coopérative Colosa montrent qu'une issue avantageuse pourra certainement être trouvée. Les négociations ne pourront commencer qu'après l'acceptation définitive du présent préavis, sachant que les délais (une année et demie), sont suffisants pour aboutir à un accord. Il n'a donc pas été jugé opportun, à ce stade, de prendre en compte un quelconque coût pour la résiliation anticipée du bail.

7. Calendrier des opérations

Compte tenu des différentes étapes à franchir, le planning suivant peut être avancé, avec comme date de référence celle du vote du préavis par votre Conseil :

- Dossier d'enquête : + 2 mois
- Appel d'offres et demande de permis de construire : + 3 mois
- Permis de construire et plans d'exécution : + 2 mois
- Chantier de construction : + 12 mois

Il est donc raisonnablement envisageable de pouvoir déménager les ateliers de la Borde dix-neuf mois après le vote du présent préavis.

8. Aspects financiers

8.1 Coûts

Le coût global de l'opération, comprenant tous les travaux envisagés, les différents honoraires et les frais d'équipement totalise un montant de 2'950'000 francs et se répartit comme suit.

CFC	Désignation	Montant
1	Travaux préparatoires	18'000.–
20	Excavation	–.–
21	Gros œuvre 1	850'000.–
22	Gros œuvre 2	130'700.–
23	Installations électriques	159'600.–
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	167'700.–
25	Installations sanitaires	117'000.–
26	Transports	75'000.–
27	Aménagements intérieurs 1	116'900.–
28	Aménagements intérieurs 2	97'600.–
29	Honoraires	368'575.–
30	Etudes d'avant-projet – Balancement du compte d'attente	127'434.–
	Total	2'228'509.–
3	Equipements d'exploitation	224'000.–
	• Vestiaires	20'000.–
	• Lavage chablon	30'000.–
	• Etagères, mobilier technique	25'000.–
	• Démontage remontage cabine giclage	50'000.–
	• Plotter (remplace la sérigraphie)	50'000.–
	• Chariot	9'000.–
	• Local appareilleurs	20'000.–
	• Déménagement	20'000.–
4	Aménagements extérieurs	10'000.–
5	Taxes et frais	18'000.–
577	TVA sur travaux et honoraires (7,6% sur 2'101'075.– rub. 1 à 29)	159'700.–
	Divers et imprévus	309'791.–
	Total	721'491.–
	TOTAL GENERAL	2'950'000.–

8.2 Charges financières

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode de l'annuité constante au taux de 4 1/4%, se présentent comme suit compte tenu d'un amortissement sur 10 ans pour les équipements d'exploitation et de 30 ans pour le bâtiment :

- Equipements d'exploitation et divers : 721'491 francs correspondant à une charge financière annuelle de 90'100 francs.
- Bâtiment : 2'228'509 francs correspondant à une charge financière annuelle de 132'900 francs.

8.3 Comparaison des charges

Actuellement, les charges de location des locaux et de chauffage s'élèvent à 195'545 francs par an à la Borde.

Le nouveau bâtiment et les équipements aux AMV engendreraient une charge financière annuelle de 281'900 francs comprenant : les intérêts pour 125'400 francs, les amortissement pour 146'500 francs et les frais de chauffage pour environ 10'000 francs. Par ailleurs, la suppression des deux postes d'ouvriers (voir chapitre 4) représenterait une économie annuelle d'environ 200'000 francs. Cela représente donc une économie nette annuelle de 113'645 francs. Le bilan financier est donc largement en faveur du déménagement, et ce dès la première année déjà.

9. Conclusions

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/37 de la Municipalité, du 26 mai 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'950'000 francs, soit 2'228'500 francs pour le bâtiment, et 721'500 francs pour le matériel d'exploitation ;
2. d'amortir annuellement ce crédit à raison de :
 - 74'300 francs pour le bâtiment, par la rubrique 4201.331 du budget du service des routes et de la mobilité
 - 72'200 francs pour les équipements par la rubrique 4201.331 du budget du service des routes et de la mobilité
3. de faire figurer, sous la rubrique 4201.3900, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit d'investissement précité ;
4. de balancer le compte d'attente 2600.581.262 par prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1 (aménagement et équipement).

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Jacques Bonvin (Les Verts), rapporteur, M^{me} Dominique Aigroz (Rad.), M. Gérard Chappuis (Soc.), M. André Gebhardt (Lib.), M^{me} Caroline Julita (POP), M. Jean Meylan (Soc.), M. Daniel Péclard (VDC), M. Bernard Zahnd (Rad.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M. Jacques Bonvin (Les Verts), rapporteur: – La commission a tenu une seule séance le 28 juin 2005. Elle était composée de M^{mes} Caroline Julita, Dominique Aigroz et de MM. Gérard Chappuis, Jean Meylan, Bernard Zahnd, André Gebhardt, Daniel Péclard et de Jacques Bonvin (rapporteur).

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, directeur des Travaux, alors que l'Administration avait délégué MM. Pierre-Alain Matthey, chef de service, Routes et mobilité, Yann Jeannin, ingénieur, Routes et mobilité, et François Mukundi, assistant, Routes et mobilité, à qui l'on doit les excellentes notes de séance.

Le rapporteur souhaite présenter ses excuses au Conseil communal pour le retard pris dans la rédaction du rapport, retard dû à un problème de transmission électronique ainsi qu'à une mésentente avec l'Administration.

Dans ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 2'950'000.– pour financer l'aménagement et l'équipement, aux Ateliers et magasins de la ville (AMV), afin d'abriter les ateliers de la signalisation routière, actuellement logés à la rue de la Borde.

En préambule, M. Français, municipal des Travaux, rappelle que le projet de déménagement des ateliers de la signalisation routière a vu le jour dans le cadre du regroupement des Services des routes et voirie et de la circulation au sein du nouveau Service des routes et de la mobilité. Ce regroupement résulte lui-même d'un audit interne qui a passé en revue les prestations et fonctions des services communaux, en vue d'une meilleure rationalisation des processus et des missions. L'évolution des processus administratifs, l'arrivée de l'informatique, ainsi que le mouvement de rationalisation des bureaux techniques, ont conduit naturellement au regroupement des Services de la circulation et des routes et voirie. Le regroupement de ces deux services, intervenu le 1^{er} juillet 2004, implique également celui de tous les services techniques du nouveau service sur le site du Vallon, pour exploiter toutes les synergies attendues. Dans le cas d'espèce, il s'agit aussi d'éviter une dépense importante de mise aux normes des ateliers de la Borde (estimée à plus de Fr. 1'000'000.–), situés dans des locaux dont nous ne sommes pas propriétaires.

L'examen du préavis a ensuite débuté. A un commissaire qui s'inquiétait du report des tâches sur le personnel dû à la suppression de deux postes, il a été répondu que ces tâches seront absorbées par d'autres ouvriers dans un processus d'augmentation de la qualité et d'optimisation du travail. Il est précisé que les AMV n'ont connu aucune réorganisation depuis les années 1960. Nous avons appris également que les AMV regroupent les services techniques du Service des routes et de la mobilité. Dans le cadre de la réaffectation du CROM, deux ou trois bâtiments peuvent être utilisés pour y loger des ateliers. Sur le site des AMV, dans sa partie inférieure, une synergie est possible entre les ateliers de la Ville actuels et d'autres services de la Ville (Services industriels exclus) comme ceux des Services des sports et des parcs et promenades. Rien n'est encore décidé, mais on s'oriente vers une solution de regroupement des services techniques sur ce site. Les Services industriels, à vocation régionale (région lausannoise), seraient eux regroupés sur le site du MAGESI. Cette évolution se fera par étapes, avec d'abord le transfert de tout ce qui touche au ramassage des ordures ménagères sur le site de Malley, qui deviendrait un site intercommunal voué aux déchets. Le transfert du CROM permettra de dégager de l'espace au Vallon et d'envisager l'évolution évoquée.

Au chapitre de l'extension des AMV, il est précisé que «l'atelier destiné à accueillir les installations sanitaires», correspond de fait à l'accueil de deux installateurs sanitaires du Service des routes et de la mobilité responsables des équipements dans les W.-C. publics, dans les bâtiments du service et ceux d'autres services communaux.

Les plans complets du projet nous ont été présentés et l'on nous a expliqué que des simplifications par rapport à l'existant ont été apportées afin de permettre des économies de l'ordre de Fr. 500'000.– lors de la construction.

Nous apprenons que le m³ volume SIA de la nouvelle construction est de 3'541 m³ et que le prix du m³ SIA pour CFC 2 (partie construction) est de Fr. 594.–, ce qui correspond aux ratios usuels.

Un commissaire fait remarquer que dans tous les projets, il y a toujours une différence entre les coûts annoncés et les coûts finaux et se demande si on ne pourrait pas forcer les entreprises à respecter leurs devis. M. Français répond que les dépassements dépendent des types de projets. Dans le cas présent, on est confronté à moins d'écarts parce que les incertitudes sont moindres. Il assure les commissaires que dans le cas d'espèce, on ne va pas au devant de dépassements. Il est précisé de plus que les grands postes ont déjà fait l'objet d'un descriptif des travaux chiffré par des entreprises. Ces chiffres ont été voulus sans marge, par souci de transparence, les 10% de marge étant regroupés dans la rubrique «divers et imprévu».

Concernant les locaux de la Borde dont le déménagement est prévu dans 19 mois, après l'approbation du préavis, nous avons appris que des contacts ont déjà été pris avec

la coopérative Colosa en vue de la résiliation du bail. M. Français estime qu'on peut aussi résilier plus vite si le Conseil communal traite plus rapidement ce préavis.

Enfin à la question de l'influence de ce crédit sur les budgets futurs du service, notamment sur les frais annuels de fonctionnement, il est répondu que la comparaison est très favorable au projet de déménagement. Le maintien des ateliers à la Borde aurait coûté Fr. 1'000'000.– auxquels s'ajoutent Fr. 195'000.– de location annuelle charges comprises. En tenant compte des frais d'entretien au m², on est largement gagnant avec le projet de déménagement aux AMV. La suppression des deux postes, grâce à la synergie créée par le regroupement des ateliers sur le site des AMV, améliore encore la situation.

La commission a ensuite passé au vote des conclusions en bloc qui ont été adoptées à l'unanimité.

De plus, afin de permettre une avancée rapide du projet afin de garantir une remise optimale de bail des locaux de la Borde, **la commission a autorisé la mise à l'enquête publique du projet avant l'adoption du préavis par le Conseil communal, ceci par un vote à l'unanimité.**

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Jacques Bonvin (Les Verts), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur ce préavis.

Discussion

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : – Une toute petite question à la Municipalité. Nous lisons dans le rapport de la commission que celle-ci, dans le but de permettre une avancée rapide du projet, a autorisé la mise à l'enquête publique avant l'adoption du préavis par le Conseil communal. Donc acte ! Cependant, cette mise à l'enquête publique n'a été publiée dans la *Feuille des avis officiels* que la semaine passée. Pourquoi la Municipalité a-t-elle tardé, alors qu'elle pouvait se prévaloir d'une approbation de la commission au nom du Conseil communal ?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Tout simplement parce qu'on attendait quand même le rapport préalable du président. Il y a eu une erreur informatique entre le service administratif de Routes et mobilité et le rapporteur. Il était convenu d'avoir ce rapport avant de mettre à l'enquête, pour respecter les formes et voir si l'on avait bien tout compris, même si le préavis a été voté à l'unanimité. Ne voyant rien venir, nous avons mis la machine en route et rétabli le bon fonctionnement Internet entre notre Administration et le rapporteur. C'est une faute collective, dont je suis l'unique responsable... L'hiver arrivant, cela ne va rien changer dans le processus. En fait, on voulait engager ce dossier en septembre. Ne voyant rien

venir pendant l'été, on a laissé les choses se faire tranquillement.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je prie M. le rapporteur de nous dire comment la commission s'est déterminée.

M. Jacques Bonvin (Les Verts), rapporteur : – La commission a voté en bloc les conclusions et les a acceptées à l'unanimité.

Le président : – Je vous les fais voter en bloc aussi. Celles et ceux qui les acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une abstention, vous avez accepté ce préavis. L'objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis No 2005/37 de la Municipalité, du 26 mai 2005 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'950'000.–, soit Fr. 2'228'500.– pour le bâtiment, et Fr. 721'500.– pour le matériel d'exploitation ;
2. d'amortir annuellement ce crédit à raison de :
 - Fr. 74'300.– pour le bâtiment, par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité,
 - Fr. 72'200.– pour les équipements par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 4201.3900, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit d'investissement précité ;
4. de balancer le compte d'attente 2600.581.262 par prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1 (aménagement et équipement).

Le président : – Nous reprenons le cours normal de l'ordre du jour. Point 2, trois pétitions de M. K. Gossweiler.

Trois pétitions de M. Kyril Gossweiler*Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

1. *Pour une rédaction correcte et respectueuse des parents du Petit mémento à l'usage des parents en ce qui concerne la fréquentation des établissements publics*⁹

Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – La Commission des pétitions s'est réunie le 29 avril 2005, sous la présidence de M^{me} Evelyne Knecht, pour examiner les pétitions susmentionnées. Trois de ses membres étant excusés (M^{me} Claire Attinger Doepper, MM. Albert Graf et Francis Pittet) et deux étant absents (MM. André Gebhardt et Antoine Verdon), la Commission n'atteignait pas le quorum et n'a donc pu prendre de décisions. Une seconde séance a été mise sur pied en date du 7 juin 2005, sous la présidence de M. Antoine Verdon, au cours de laquelle un vote formel est intervenu. Pour cette seconde séance, seul M. Francis Pittet était excusé.

Il convient de préciser que M. le syndic, Daniel Brélaz, a fait part de ses commentaires à la Commission en début de séance mais n'a pu rencontrer le pétitionnaire en raison d'autres obligations.

M. Gossweiler dit avoir déposé cette pétition car il estime que les juristes de la Ville ont commis des erreurs lors de la rédaction du mémento. En sa qualité de parent séparé, il juge qu'il est impossible de sortir avec ses enfants si l'on s'en tient à la formulation du texte du mémento. En effet, cet opuscule exige une autorisation pour ce faire. M. Gossweiler explique que, durant six mois, l'Administration communale lui a affirmé qu'elle s'était référée à une note cantonale pour rédiger le mémento. Dès lors, il ne comprend pas pourquoi le texte de ce dépliant officiel ne parle que de représentant légal alors que la note cantonale mentionne clairement le représentant légal et le parent.

La Commission des pétitions constate que le mémento municipal n'a pas force de loi et que, par conséquent, sa formulation plus restrictive ne limite aucunement les droits de quiconque. Le syndic s'engage à faire modifier le texte lors de la réimpression du mémento. Il n'est en revanche pas question de détruire le stock restant.

Au vote, la Commission des pétitions vous suggère, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, par 5 voix contre 2 en faveur du classement, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication en vertu de l'art. 65 *lit. b)* du RCCL.

⁹BCC 2004-2005, T. II (N° 12/I), p. 185.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission des pétitions. La parole n'est pas demandée. Monsieur le Rapporteur, veuillez nous dire comment la Commission s'est déterminée.

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – Par 5 voix contre 2, la Commission vous invite à transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'art. 65 *lit. b)* du RCCL.

Le président: – Je vous fais voter. Celles et ceux qui décident de suivre la Commission en renvoyant à la Municipalité cette pétition pour étude et communication lèvent la main. Celles et ceux qui sont en faveur de son classement? Abstentions? Avec quelques abstentions et une voix en faveur du classement, vous avez décidé de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Kyril Gossweiler: «Pour une rédaction correcte et respectueuse des parents du *Petit mémento à l'usage des parents* en ce qui concerne la fréquentation des établissements publics»;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *lit. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le président: – Deuxième pétition de M. K. Gossweiler.

2. *Pour une mise en place rapide de Police 2000 à Lausanne intégrant le concept de proximité au bénéfice des citoyens*¹⁰

Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – M. Kyril Gossweiler souligne qu'il s'agit selon lui d'un sujet passionnant et estime que Police 2000 permettrait à la Ville d'économiser environ Fr. 20 millions par année. Il a cependant l'impression qu'il n'existe pas de débat sur le sujet à Lausanne. Selon les explications de M. le syndic, des négociations sont actuellement en cours et Police 2000 entrera en vigueur en 2007 ou en 2008. Police 2000 résultant d'une loi cantonale, le Conseil communal ne sera pas impliqué. La Municipalité ne rédigera pas de préavis. Elle répondra cependant à une interpellation de M. Charles-Denis Perrin qui aborde ce sujet.

¹⁰BCC 2004-2005, T. II (N° 12/I), p. 186.

Le pétitionnaire maintient que le manque de débat au niveau communal le dérange. Un commissaire précise qu'à l'issue de la discussion de l'interpellation, le Conseil communal pourrait parfaitement voter une résolution.

Au vote, la Commission permanente des pétitions vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, par 6 voix contre 2 en faveur du classement, à transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et communication en vertu de l'art. 65 *lit. b)* du RCCL. Elle suggère que la Municipalité réponde à la pétition dans le cadre de sa réponse à l'interpellation de M. Perrin au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans Police 2000.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission des pétitions. La parole n'est pas demandée. Monsieur le Rapporteur, veuillez nous dire comment la Commission s'est déterminée.

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – Par 6 voix contre 2, la Commission vous suggère de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, toujours en vertu de l'art. 65 *lit. b)* du RCCL.

Le président : – Je vous fais voter. Celles et ceux qui sont pour le renvoi à la Municipalité pour étude et communication le font savoir en levant la main. Celles et ceux qui sont pour le classement de cette pétition ? Abstentions ? Avec une voix pour le classement et une très nette majorité pour le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Kyril Gossweiler : « Pour une mise en place rapide de Police 2000 à Lausanne intégrant le concept de proximité au bénéfice des citoyens » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *lit. b)* du Règlement du Conseil communal.

Vœu de la Commission

« La Commission des pétitions suggère que la Municipalité réponde à cette pétition dans le cadre de sa réponse à l'interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts au

sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000, déposée le 8 avril 2003. »

Le président : – Troisième pétition de M. K. Gossweiler.

3. *Pour la mise en place et l'organisation de réflexions spécifiques*¹¹

Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – M. Kyril Gossweiler explique qu'en assistant aux séances du Conseil communal il s'est aperçu que, bien souvent, les thèmes étaient réinventés tous les 6 mois environ. Même s'il est conscient qu'il existe un programme de législation, il est d'avis qu'il est possible de définir un thème par année qui permette d'aller plus loin que le Conseil communal. Ces réflexions devraient déboucher sur des textes destinés à être utilisés pendant 2 ou 3 ans sans être modifiés. Cela permettrait par exemple d'éviter que le Conseil communal débâte ponctuellement de certains sujets en prenant à quelques mois d'intervalle des décisions contradictoires.

M. le syndic observe que la démarche Quartiers 21 se trouve actuellement dans la phase « conférences de consensus » (au moment de la séance de la Commission). Des préavis seront prochainement adoptés par la Municipalité et soumis au Conseil communal. Ils évoqueront des thèmes comme « Transports et mobilité », « Economie et sécurité », « Participation des citoyens ». M. le syndic constate que les grandes réflexions spécifiques ont été menées. Il est par conséquent faux de prétendre que la Ville ne fait rien dans ce domaine. Si l'on voulait donner suite à la demande du pétitionnaire, il en coûterait environ Fr. 1 million par année. En outre, on doit bien constater que les débats attirent avant tout quelques personnes mécontentes.

Un commissaire relève que le Conseil communal, élu par les citoyens, est justement l'organe qui les représente.

Pour éviter de trop grands frais, le pétitionnaire suggère que les consultations se fassent au niveau des associations de quartiers. La Municipalité pourrait s'inspirer des discussions pour définir son action. On s'entendrait d'abord sur un sujet servant de point de départ à des débats qui donneraient ensuite naissance à une réflexion globale sur un thème commun.

Au vote, la Commission permanente des pétitions vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 7 voix et 1 abstention, à classer cette pétition en vertu de l'art. 65 *lit. d)* du RCCL.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

¹¹ BCC 2004-2005, T. II (N° 16), p. 548.

Le président : – La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission des pétitions.

Discussion

M^{me} Céline Christin (POP) : – Le groupe POP et Gauche en mouvement trouve la troisième pétition de M. K. Gossweiler intitulée « Pour la mise en place et l'organisation de réflexions spécifiques » très intéressante. En effet, comme le rappelle le rapport, le Conseil communal est élu par les citoyens et les représente. Mais élire quelqu'un ne signifie pas abdiquer tout pouvoir. Au contraire, il nous paraît nécessaire de multiplier les échanges entre les élus et la population. Par exemple et comme le propose le pétitionnaire, par la consultation des associations de quartier. C'est pourquoi nous demandons que cette pétition soit transmise à la Municipalité pour étude et communication.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je prie M. le rapporteur de nous dire comment la Commission s'est déterminée.

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – Par 7 voix contre 1, la Commission vous propose de classer cette pétition, en vertu de l'art. 65 *lit. d*) du RCCL.

Le président : – Celles et ceux qui décident de suivre la Commission en classant cette pétition lèvent la main. Celles et ceux qui sont pour le renvoi à la Municipalité pour étude et communication? Abstentions? A une très nette majorité, vous avez décidé du classement de cette pétition. Cet objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Kyril Gossweiler: « Pour la mise en place et l'organisation de réflexions spécifiques »;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65 *lit. d*) du Règlement du Conseil communal.

Postulat [ex-motion] de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise¹²

Rapport

Membres de la commission: M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur, M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Jean-Luc Chollet (VDC), M^{me} Diane Gilliard (POP), M. Thi Nguyen

(Lib.), M. Jacques Pernet (Rad.), M. Yvan Salzmänn (Soc.), M. Antoine Verdon (Les Verts).

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – La Commission a tenu une seule séance le 1^{er} juillet 2005. Elle était composée de

M^{me} Diane Gilliard (POP), et de MM. Jacques Pernet (Rad.), Antoine Verdon (Les Verts), Thi Nguyen (Lib.), Jean-Luc Chollet (UDC), Jean-Marie Chautems (Soc.), Yvan Salzmänn (Soc.) et Roger Cosandey (Soc.), rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, tandis que l'Administration communale avait délégué M. Jean-Pierre Allamand, Chef des études générales et des relations extérieures, et M^{me} Marie-Noëlle Domon-Aubort, adjointe administrative du même service, qui a pris d'excellentes notes de séance, ce dont nous la remercions vivement. Il convient encore de préciser que le second représentant radical était absent.

En préambule, le motionnaire indique que l'intitulé de la motion est suffisamment explicite sans qu'il soit besoin de fournir des précisions complémentaires. Il ne s'agit pas de mettre en place une nouvelle statistique mais de proposer un tableau de bord facilement consultable sur la santé socio-économique de la population lausannoise. Si les données, qui existent déjà en grande partie aujourd'hui, étaient plus aisément lisibles pour les autorités, les conseillers communaux et l'administration, il serait plus facile de prendre les bonnes décisions en fonction de l'évolution constatée. Il pourrait s'agir d'un tableau de bord annuel avec des informations sur l'évolution enregistrée, par exemple au cours des années précédentes.

Les données demandées existent déjà à l'exception de celles qui nécessiteraient de faire le lien entre les données fiscales et celles du chômage ou de l'aide sociale. M. le syndic pense que ce rapprochement n'est pas autorisé par la loi. Il précise en outre que certaines données sont disponibles avec un décalage temporel important en citant l'exemple des données fiscales où certaines taxations sont traitées avec beaucoup de retard. Le motionnaire précise encore qu'il serait intéressant de faire des comparaisons année après année pour évaluer les effets de la politique suivie. En raison du fédéralisme, des comparaisons ne pourraient malheureusement pas être effectuées avec d'autres villes suisses; il faudrait se contenter de comparaisons faites dans un cadre vaudois.

Un commissaire estime que le relevé pour les données sociales se fait par une photographie à un moment donné. Il ajoute que la facture sociale représente une part importante des dépenses publiques étant donné que les personnes vivant dans les conditions les plus précaires ont tendance à s'installer dans les centres urbains.

¹²BCC 2005-2006, T. I (N° 1), pp. 87 ss.

Il faut être conscient du fait que les partis politiques ne tirent pas les mêmes conclusions des mêmes statistiques. Il est par ailleurs évident que les communes n'influencent pratiquement pas la politique sociale qui relève essentiellement de la Confédération. Un commissaire propose que les données demandées figurent désormais dans le rapport de gestion. Ainsi, les coûts engendrés par la mise en œuvre de la motion resteraient limités à quelques centaines de francs. Un commissaire estime qu'il faut être prudent en livrant des données brutes. Il convient de savoir analyser les chiffres fournis. Il est précisé que pratiquement toutes les informations demandées sont d'ores et déjà disponibles sur le site du SCRIS. M. le Syndic ajoute que cette motion propose un outil de travail pour le Conseil communal et il considère dès lors qu'une prise en considération aura une valeur contraignante pour la Municipalité.

Au vote, la Commission accepte la prise en considération de la motion de M. Jacques Pernet par 7 voix et 1 abstention et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à en faire de même.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. M. Pernet avait déposé en son temps une motion. Or, après que la commission se fut réunie le 1^{er} juillet, un nouveau règlement est entré en vigueur. Si bien qu'il a été nécessaire de demander au motionnaire s'il acceptait de transformer sa motion en postulat. Ce qui est effectivement le cas, il me l'a confirmé.

Le président : – Merci. J'ouvre la discussion sur la prise en considération du postulat Pernet.

Discussion

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.) : – Je vous informe que ce n'est pas mon texte que je lis, mais celui de M. Pernet, qui est à l'étranger cette semaine.

«En préambule, je tenais à préciser que je n'ai pas conçu ce postulat tout seul, sur un coup de tête. Je l'ai mûrement réfléchi et en ai parlé à deux personnes spécialisées dans le domaine des statistiques, connaissant par ailleurs très bien nos statistiques. Or, il s'avère que les chiffres que je demande ne se trouvent pas sous cette forme. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles statistiques, mais de présenter certains chiffres sous la forme d'un tableau de bord, nous permettant de mieux comprendre, analyser, voire expliquer la structure socio-économique de ceux pour qui nous avons endossé une responsabilité d'élus. En bref, de mieux connaître nos citoyens.

Il s'agit donc d'un outil de travail utile, aussi bien aux conseillers communaux qu'à l'Administration. La liste des chiffres demandés dans mon postulat n'est pas exhaustive. Elle peut être modifiée en fonction des possibilités du Ser-

vice des statistiques, des règles régissant la protection des données, etc. Je crois que M. le syndic a bien compris le sens de mon postulat et je fais confiance au mathématicien et responsable des services généraux qu'il est.

Concernant les coûts, la Municipalité, lors de la séance de commission, avait dit que ce postulat n'engendrerait aucun coût supplémentaire, puisqu'il ne s'agit pas de créer une statistique de plus, mais de la présentation synthétique de chiffres clés existants. Un commissaire parlait d'insérer ledit tableau de bord dans le rapport de gestion. Je peux vivre avec cette solution.

Je vous serais très reconnaissant de soutenir mon postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Je vous remercie et vous salue de loin.»

Merci pour lui !

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – La majorité du groupe socialiste vous propose de classer ce postulat. L'une des raisons est que la plupart de ces données sont déjà contenues dans le fascicule *Lausanne à la carte*, publié par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), que chacun reçoit. La présentation est très synthétique, par quartier. On reçoit aussi une version plus détaillée, soit un fascicule par quartier. On ne voit pas très bien ce que l'objet du postulat peut apporter de nouveau. Cela ressemble à une petite lubie de fanatique du tableur informatique. Il est vrai cependant que les statistiques peuvent être présentées sous de multiples formes.

D'autre part, la commission propose de l'intégrer au rapport de gestion. En tant que commissaire à Gestion, je trouve que ce document ne doit pas devenir un fourre-tout où l'on met une masse d'informations qui n'ont rien à voir avec ce que doit être un tel document, qui est un rapport sur la gestion municipale. Or, depuis des années que la Ville a une majorité rose-rouge-verte, tout n'a pas été municipalisé à Lausanne. Il y a encore une activité économique hors gestion municipale, qui n'a rien à voir avec le rapport de gestion.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de classer ce postulat.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : – Je dois avouer que j'étais assez sceptique lors du dépôt de la motion Pernet. Je le reste au moment où cette motion se transforme en postulat. Je doute que l'on puisse, comme le dit le rapport, prendre de bonnes décisions en utilisant des chiffres dont on nous précise aussi qu'ils sont déjà accessibles et très simples. Il me semble que les bonnes décisions ne sont pas prises seulement sur la base de tels chiffres. Mais en tant que statisticien occasionnel, je ne demande qu'à être convaincu du fait que la Municipalité pourra prendre de meilleures décisions sur la base de chiffres qu'elle rendra publics également à l'attention du Conseil communal. Je ne m'opposerai donc pas au renvoi de ce postulat à la Municipalité. Sous réserve d'une phrase, qui m'a étonné

dans le rapport de la commission: il y est dit que le syndic considère qu'une prise en considération aura une valeur contraignante pour la Municipalité. Je me demande de quelle sorte de contrainte il s'agit et aimerais bien entendre le syndic à ce sujet.

M^{me} Christina Maier (Hors parti): – M. Pernet demande des statistiques simples, qui ne sont pas disponibles actuellement. M. Mivelaz cite *Lausanne à la carte*, mais ce document présentait une image de l'an 2000. Il est évident qu'une telle publication ne se fera pas chaque année. M. Pernet souhaite, par exemple, avoir annuellement la répartition de la population lausannoise par classes de revenus, sous forme d'un tableau simple, afin d'en voir l'évolution. Ce n'est pas facilement disponible aujourd'hui. Il ne veut pas une publication telle que vous l'avez citée, chaque année. Sa demande n'est pas compliquée et je crois que son postulat mérite d'être pris en considération.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Pour répondre à la question de M. Pidoux: on crée de très grandes tempêtes dans de très petits verres d'eau! Aussi bien avec le postulat qu'avec le débat sur sa prise en considération.

Effectivement, le postulant souhaite voir des statistiques sous un certain angle. Le coût estimé n'en est pas nul, mais se monte à quelques centaines, peut-être à un millier de francs. Quant au reste, comme il s'agit d'un outil de travail, et pour ne pas faire tout un débat, si vous prenez en considération quelque chose d'aussi simple, on ne va pas faire une étude à Fr. 10'000.– pour une dépense annuelle de Fr. 500.–. C'est en ce sens que j'ai dit que je ressentais cet objet comme contraignant. Maintenant, c'est à vous de décider si vous en voulez ou pas.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je prie M. le rapporteur de nous dire comment la commission s'est déterminée.

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur: – Au vote, la commission accepte la prise en considération du postulat de M. Pernet par 7 voix et 1 abstention. Elle vous invite à faire de même.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la prise en considération du postulat Pernet le manifestent en levant la main. Celles et ceux qui refusent la prise en considération? Abstentions? Par 36 oui, 21 non et 22 abstentions, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat. L'objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M. Julian Thomas Hottinger: «Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz?»¹³

Rapport

Membres de la commission: M. Paul-Louis Christe (Rad.), M. Eddy Ansermet (Rad.), M. André Gebhardt (Lib.), M. Albert Graf (VDC), M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts), M. Jean Meylan (Soc.), M. Berthold Pellaton (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Rapport photocopié de M. Paul-Louis Christe (Rad.), rapporteur: – Notre commission chargée de la prise en considération de cette motion s'est réunie le lundi 29 août 2005 à 14 h 00 à la salle Antioche de la Paroisse St-Marc à Lausanne dans la composition suivante: MM. E. Ansermet, A. Gebhardt, A. Graf, J.-T. Hottinger, J. Meylan, B. Pellaton, R. Rappaz ainsi que votre serviteur-rapporteur, P.-L. Christe.

M^{me} Andrea Egli s'est excusée pour cette séance.

L'Administration est représentée par: M. O. Tosato, conseiller municipal en charge du DEJE, M^{me} Brigitte Guidollet, chef du Service jeunesse et loisirs, M^{me} Claudine Perusset, que nous remercions pour la qualité des notes de séance, et M. J. Mortier, coordinateur sportif.

Après les présentations d'usage des membres de l'Administration par le directeur de la DEJE, la parole est donnée au motionnaire qui, en quelques mots, nous présente l'objet de sa motion.

Habitant du quartier depuis 1980, le motionnaire porte sa réflexion sur sa mutation importante depuis la construction des jardins de Prélaz. En effet, ces nouveaux bâtiments construits à l'emplacement des anciens dépôts TL ont amenés une population importante et notablement différente de celle qui était là à l'époque.

Il y a actuellement peu de problèmes majeurs mais une tension est anormalement sous-jacente.

La solution demandée par le motionnaire est la création d'un centre de loisirs destiné à la population du quartier. Cet espace interculturel permettrait un développement harmonieux des rencontres, des loisirs et des échanges entre

¹³BCC 2004-2005, T. II (N° 21), pp. 1067 ss.

les habitants sous l'égide d'une association de quartier déjà créée en 2004.

En attendant ce centre, la commune et l'association de quartier tentent d'occuper et d'organiser quelques activités d'été dans le quartier.

L'arrivée de nombreuses familles avec un nombre d'enfants par famille important a fait carrément éclater les statistiques.

La Ville de Lausanne n'a pratiquement pas ou peu d'infrastructures collectives dans le quartier, mis à part les constructions scolaires de Prélaz et l'ouverture en 2004 de nouvelles classes enfantines.

Il est relativement important, urgent et difficile de trouver ou de concevoir un espace de rencontre assez proche du quartier apte à recevoir les activités suscitées par les jeunes et les habitants. Quelques pistes en ce sens, données par les commissaires, ont été entendues par la DEJE.

Pour cet hiver et pour le quartier de Prélaz, il est probable que des salles de gymnastique ou des locaux provisoires seront ouverts.

Il est probable que des demandes similaires seront faites dans d'autres quartiers (Chailly, Bosson, etc.).

Avant le vote final, les commissaires ont demandé au motionnaire de choisir entre motion et postulat.

Le motionnaire préfère maintenir la motion en modifiant la conclusion originale de la façon suivante:

«En conclusion, je demande à la Municipalité de planifier et de mettre à disposition un centre de loisirs pour les jeunes du quartier de Prélaz.»

Notre commission vous propose par 5 voix pour et 3 abstentions de transmettre cette motion avec sa conclusion modifiée à la Municipalité pour rapport-préavis.

La Municipalité nous signale qu'elle a également reçu une pétition des habitants du quartier sur le même sujet.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Paul-Louis Christe (Rad.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion Hottinger.

Discussion

M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts): – Je ne vais pas revenir sur les besoins de ce centre de loisirs dans

le quartier de Prélaz. Je ne vais pas insister sur le pourquoi de cette motion, mais je crois que, dans le contexte du développement de ce quartier et du changement de ces trois dernières années, cette motion est amplement justifiée.

Néanmoins, habitant le quartier, je suis tout à fait conscient qu'il est presque impossible actuellement de trouver des locaux. Pour cette raison, Monsieur le Président, j'aimerais déposer un amendement relatif au délai de réponse à cette motion.

Amendement

Vu la difficulté de trouver des locaux pour créer un centre de loisirs pour les jeunes du quartier de Prélaz, je propose de prolonger le délai de réalisation de cette motion de six mois supplémentaires, c'est-à-dire, au total, à une année.

M^{me} Graziella Bertona (Lib.): – La position de Lausann-Ensemble¹⁴ est, dans cette affaire, de laisser à la Municipalité le maximum de liberté et de marge de manœuvre. LausannEnsemble souhaite que soit fait un état des lieux précis des possibilités existantes. C'est-à-dire que les locaux existants soient recensés et que les synergies envisageables avec les quartiers adjacents soient analysées. De ce fait, le groupe LausannEnsemble est prêt à soutenir la requête de M. Hottinger, pour autant que ce soit un postulat et pas une motion. Cela méritait de toute manière une clarification, Monsieur Hottinger, après les propos que vous avez tenus.

Le président: – L'intention du motionnaire est que son initiative soit bel et bien une motion, c'est-à-dire contraignante. Nous n'avons pas aujourd'hui les dispositions réglementaires permettant à la commission ou au Conseil communal de transformer une motion en postulat et ne pouvons donc pas le faire. Nous attendons avec impatience le préavis municipal qui nous permettra d'amender notre règlement en ce sens, ce qui sera une bonne chose. Mais à ce jour, dans l'état actuel de la réglementation et de la Loi sur les communes, cette possibilité n'existe pas. Ou bien il y aura renvoi d'une motion contraignante – c'est la première motion de notre Conseil – à la Municipalité. Ou bien il n'y aura rien.

La discussion se poursuit.

M. Jean Meylan (Soc.): – Le groupe socialiste soutient la motion de M. Hottinger, pense qu'elle doit avoir un caractère contraignant tel qu'il l'a souhaité et appuie également le délai de réponse de douze mois sur lequel il s'est prononcé tout à l'heure.

M. Eddy Ansermet (Rad.): – Si je me suis abstenu lors du vote en commission, c'est que cette motion arrive, en fait, comme «la grêle après les vendanges»! Depuis son dépôt

¹⁴Cf. note p. 853.

en mars 2005, les habitants de Prélaz se sont constitués en une nouvelle association de quartier, qui a vu le jour le 16 avril 2005, lors de son assemblée constitutive tenue dans la grande salle de la paroisse Saint-Marc.

Si cette nouvelle association a été créée, ce n'est pas par hasard. Lorsque les habitants de Prélaz, qui avaient déjà mené plusieurs actions dans le quartier, se sont approchés de l'Administration communale en mai 2004 pour demander la création d'une maison de quartier, M. Claude Joyet, délégué à la Jeunesse, leur a conseillé de se concentrer prioritairement sur la création d'une association de quartier, ce qui fut rondement mené. Le projet est donc déjà en route. Cela ressort clairement des discussions en commission, au cours desquelles M. Tosato a d'ailleurs souligné que Prélaz faisait partie des priorités de la Municipalité.

L'objet de ma présente intervention est plutôt lié à la création de l'association du quartier de Prélaz. La Société de développement de l'Ouest lausannois, alertée par un article paru le 31 mars dernier dans *Lausanne Cités*, qui relatait la naissance de cette nouvelle association, interpellait la Municipalité à ce sujet, via son syndic M. Daniel Brélaz. La Société de développement demandait à la Municipalité pourquoi, lorsque le groupe de volontaires intéressés par le projet d'ouvrir une maison de quartier s'est approché du Service de la jeunesse, il lui a été conseillé de se concentrer sur la création d'une nouvelle association, au lieu de le renvoyer à la Société de développement de l'Ouest lausannois, déjà en place depuis des décennies et dont le but est justement de défendre les intérêts généraux de sa circonscription. A quoi servent finalement les sociétés de développement? A ce jour, soit plus de cinq mois après l'envoi de cette lettre, la Municipalité n'a toujours pas apporté de réponse claire et précise à ce sujet. Comme membre du comité de cette société plus que centenaire, j'aimerais bien entendre M. le syndic à ce propos. Je l'en remercie par avance.

Pour le reste, je m'abstiendrai lors du vote pour les raisons évoquées.

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education: – Les propos tenus sont conformes à la réalité. Prélaz a vu l'arrivée du plus grand nombre d'enfants de tous les quartiers de la ville. Dans ce quartier, il n'y a aucune infrastructure périscolaire digne de ce nom. Dans le cadre de la rénovation de la place de jeux, j'ai été approché par des habitants, qui ont demandé à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation pourquoi nous n'avions pas immédiatement créé un centre socioculturel dans le nouveau complexe d'habitation. Nous leur avons expliqué que la requête pour ce genre d'infrastructure doit venir des habitants. Nous leur avons donc proposé de se rassembler, d'évaluer leurs besoins et de nous présenter une demande, sachant que les personnes qui se mobilisent sont porteuses d'un projet, vont l'accompagner par la suite, et aussi être bénévoles. Aux Faverges, lorsque

le centre socioculturel a été constitué, nous avons procédé de la même manière: il y a une société de développement, et une autre association s'est constituée pour soutenir le projet de la maison de quartier (Centre socioculturel des Faverges). Dans le cadre de la rénovation des Bossons, c'est la même chose. Il y a une société de développement, et pour la rénovation et ensuite l'accompagnement des animations dans cette maison, l'Association des Plaines-du-Loup s'est constituée.

Les habitants de Prélaz, forts de ce besoin, se sont immédiatement réunis. Se sont-ils approchés ou non de la Société de développement? Ce n'est pas l'affaire de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Toujours est-il que le jour où ils se sont constitués en association, il y avait plus de 300 personnes dans la salle! Je le dis juste pour montrer le besoin.

Maintenant, il peut y avoir quelques personnes qui ne se sont pas entendues – on s'en est déjà expliqué, Monsieur Ansermet – ou qui ne se sont pas comprises sur ce qu'était une association de quartier constituée pour soutenir la création d'une infrastructure destinée aux jeunes et une société de développement qui travaille de manière large. Mais je pense que ces deux associations vont finir par se mettre d'accord. C'est la réponse que je vous avais déjà donnée et que je confirme aujourd'hui à la tribune du Conseil communal.

Pour le reste, la Municipalité soutient la proposition faite ce soir par M. Hottinger de porter le délai de réponse à cette motion à douze mois au lieu de six.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je prie M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Paul-Louis Christe (Rad.), rapporteur: – La commission vous propose, par 5 voix pour et 3 abstentions, de transmettre cette motion, avec sa conclusion modifiée, à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président: – Je vous fais voter d'abord sur la prise en considération de cette motion. Ensuite, en cas de vote positif, sur la proposition formulée par M. Hottinger de prolonger le délai de six mois à une année. Celles et ceux qui sont en faveur de la prise en considération de cette motion lèvent la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques avis contraires, mais une nette majorité, vous avez accepté la prise en considération de cette première motion du Conseil communal de Lausanne.

Je vous fais maintenant voter sur la prolongation du délai de réponse. Celles et ceux qui acceptent la prolongation du délai à une année le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, mais une très nette majorité, vous avez accepté ce délai prolongé. L'objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Julian Thomas Hottinger: «Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz?»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Planisport

Planification des investissements en matière d'installations sportives

Réponse à la motion Alain Bron

Rapport-préavis N° 2005/28

Lausanne, le 4 mai 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité présente son programme d'investissements à court et moyen termes en matière d'installations sportives.

Elle répond également à la motion de M. Alain Bron¹ demandant un état des lieux et un plan des investissements en matière d'infrastructures sportives à Lausanne.

2. Description de la démarche

Annoncée comme l'un des objectifs du Plan Directeur du Sport², la «planification des investissements en matière d'installations sportives» ou Planisport doit être considérée comme le document de référence en la matière pour les dix prochaines années. A cette fin, il est nécessaire de disposer de données précises concernant l'état du parc actuel, d'informations quant aux besoins des utilisateurs et des futures tendances dans le domaine sportif. Une enquête a donc été menée auprès de 281 associations et clubs sportifs lausannois (123 y ont répondu) et le Service des sports a été chargé d'établir l'inventaire et l'état détaillés des installations sportives actuelles.

Cette documentation établie (plus de 150 pages), un groupe de travail ad hoc de la Commission municipale des sports, sous la présidence du Conseiller municipal en charge de culture, sports, patrimoine, comprenant des représentants du monde sportif lausannois, de votre Conseil et de Lausanne Tourisme, appuyé par le Service des sports, a élaboré la planification qui vous est présentée ci-après. Les demandes des utilisateurs ont été, dans la mesure du possible (coûts, faisabilité), prises en considération.

Le parc, dense, d'installations sportives de la Ville de Lausanne permet à plus de 25'000 licenciés la pratique d'une soixantaine de sports, la tenue de manifestations d'envergure nationale ou internationale, ainsi que la pratique du sport par Madame et Monsieur Tout-le-Monde. Nombre de ces installations, dispersées dans toute la ville, nécessitent des travaux de remise en état et d'assainissement pour assurer la sécurité des usagers ou maintenir leur disponibilité. C'est pour cela que la Municipalité vous a présenté une demande de crédit-cadre de 2'270'000 francs³. Le but du présent préavis est la présentation de la planification des investissements nécessaires non point à l'assainissement ou à l'entretien courant des installations sportives lausannoises mais à leur valorisation, à leur transformation ou à la réalisation de nouvelles. Il importe que cette différenciation soit précisée et comprise.

¹BCC 2003-2004, T. II, p. 865 et BCC 2004-2005, à paraître, pp. 817-819.

²Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, «Plan Directeur du Sport. (...)», BCC 2002, T. II, principe 30, objectif 66, p. 684 et chapitre 2.3. *Application du PDS*, p. 685.

³Préavis N° 2005/6, du 3 février 2005, «Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre», BCC 2005-2006, T. I, pp. 438-449.

3. Les installations sportives lausannoises

3.1 Inventaire des installations existantes⁴

Hors les salles de sport des établissements scolaires, le parc des installations sportives de la Ville, d'une valeur ECA estimée à plus de 200 millions de francs, comporte plus de 40 surfaces sportives extérieures (terrains de football, de rugby, de hockey sur gazon, de tir à l'arc, de rink hockey, de football américain, de baseball, etc.), plusieurs dizaines de pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, trois piscines principales et quatre secondaires (plus trois scolaires), cinq stades, deux patinoires, deux dojos, des surfaces de beach volleyball, des salles omnisports, un stand de tir, etc., gérés directement par le Service des sports ou loués à des clubs. A cela s'ajoutent des dizaines de locaux divers (techniques, bureaux, etc.) qui assurent son fonctionnement; sans compter plusieurs restaurants et club houses.

Une variété, une richesse, mais aussi une lourde responsabilité en matière de gestion, d'entretien et de mise à niveau.

3.2 Répartition des installations

Pour des raisons pratiques, le groupe de travail a décidé de regrouper les diverses installations en deux zones géographiques et trois groupes thématiques:

PLATEAU DE LA BLÉCHERETTE

Une des plus grandes surfaces dévolues au sport de notre ville, le Plateau de la Blécherette est limité au nord par les bâtiments du Service des automobiles et de la navigation et au sud par le bâtiment administratif de la Pontaise (ex-casernes). Il comprend les installations suivantes:

Blécherette

6 terrains de football (dont un en matière synthétique), 4 terrains pour l'entraînement au football, 1 terrain (sous bulle) pour la pratique du rink hockey, des vestiaires et un dépôt de matériel.

Centre sportif des Grandes-Roches

Une patinoire, un vélodrome, une tribune (condamnée), des vestiaires, divers locaux pour la production de froid et des unités du Service des sports et un restaurant.

Stade du Bois-Gentil et du Bois-Mermet

2 terrains de football, une tribune en bois, des vestiaires, une buvette et 4 cabanes.

Stade des Marronniers

Un terrain de football, une piste cendrée de 330 m pour l'athlétisme, des vestiaires, 2 cabanes et une buvette.

Stade olympique de la Pontaise

Un terrain de football, une piste d'athlétisme, des tribunes d'une capacité de 16'000 places, de nombreux vestiaires et locaux administratifs.

Zone du Stade olympique

3 terrains de football (dont un en sable), 7 courts de tennis en terre battue (4 sous bulle en hiver), 3 courts de tennis avec surface en matière synthétique (2 dans une halle en bois), un mur de grimpe, un restaurant, un club house avec vestiaires et un bâtiment accueillant le Centre Sport-Etudes Lausanne.

Outre le football, le Plateau de la Blécherette permet la pratique de l'athlétisme, du football américain, de la gymnastique, du hockey sur glace, du hockey sur gazon, du patinage, du rink hockey & in-line, du cyclisme et du tennis.

Plus d'une vingtaine de clubs s'y entraînent régulièrement auxquels s'ajoutent les écoles (publiques et privées) et l'armée (centre de recrutement de la Suisse romande).

⁴Hors salles de sport des établissements scolaires lausannoises.

ZONE DE VIDY

La plus grande zone de sport de Lausanne, la zone de Vidy, s'étend d'ouest en est de la Chamberonne à Bellerive-Plage et comprend les installations suivantes :

Camping

Terrains herbeux et goudronnés, 2 bâtiments de dépôt, 4 bâtiments sanitaires, un foyer, un restaurant, des bungalows, un magasin d'alimentation et une réception (avec logement de l'intendant).

Centre nautique

Un bassin à ramer, 2 clubs houses, un grand hangar à bateaux, de nombreux bureaux, ateliers et dépendances.

Centre sportif de Vidy

9 terrains de football, (dont un terrain en matière synthétique pour la pratique du hockey sur gazon et du football et un terrain en « dur »), un terrain de tir à l'arc, un plateau à usages multiples, des terrains de beach volleyball, des pistes (une quinzaine) pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules et une rampe de skate board.

Piste VITA

Parcours sur surfaces diverses et vestiaires.

Prés-de-Vidy

128 pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules et une buvette.

Stade Pierre-de-Coubertin

Une piste et un terrain pour la pratique de l'athlétisme et du football, vestiaires, bureaux et entrepôts.

Stade Juan-Antonio-Samaranch

Un terrain de football et de rugby, tribunes, vestiaires, bureaux et entrepôts.

Tennis

19 courts en terre battue (dont un avec une tribune), un restaurant, des vestiaires, une buvette et une villa (Eha).

La zone de Vidy permet la pratique de l'athlétisme, de l'aviron, du beach volleyball, du canoë-kayak, du football, du hockey sur gazon, de la marche, de la pétanque et autres jeux de boules, de la planche à voile, du sport libre, du tennis, du tir à l'arc, du yachting et du roller.

Près de vingt clubs et associations utilisent régulièrement ces installations, ainsi que les écoles publiques et privées.

PISCINES COMMUNALES

De par sa situation, Lausanne est une ville dans laquelle les piscines et autres bains publics tiennent une place importante. Outre les piscines scolaires (centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes et de la Vallée de la Jeunesse), les installations suivantes sont mises à disposition du public et des clubs :

Bellerive-Plage

3 bassins (un « nageurs » avec fosse de plongeon et deux « non-nageurs »), zone pour la pratique de jeux de balle, zone pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, minigolf, plage (lac), solarium, vestiaires, dépôts, locaux d'exploitation (pompage, etc.) et un bâtiment principal avec restaurant et bureaux.

Montchoisi

Piscine en été, patinoire en hiver, Montchoisi comprend un bassin, deux surfaces de glace, une tribune, des vestiaires, un solarium, une zone de jeux et un restaurant, ainsi que des bureaux et divers locaux techniques (pompes, compresseurs, garage, atelier).

Mon-Repos

4 bassins (nageurs et non-nageurs), 2 dojos (arts martiaux), un restaurant et des bureaux, ainsi que divers locaux d'exploitation.

Les piscines de quartier, du fait de leur taille et de leurs équipements, ne sont ouvertes qu'au public :

Bellevaux – Boisy – Montétan – Vieux-Moulin

Pour chacune de ces piscines : un bassin, une pataugeoire, une zone détente, des vestiaires et des locaux techniques.

Bellerive-Plage et Mon-Repos ne permettent pas seulement la pratique de la natation et d'autres sports dérivés (natation synchronisée, plongeon et water-polo), leurs locaux accueillent également des arts martiaux, de la pétanque et du tir à l'arc. Cinq clubs et associations viennent s'y entraîner régulièrement, de même que les écoles (publiques et privées) ainsi que la police et les sapeurs-pompiers.

La patinoire de Montchoisi accueille des clubs de hockey sur glace et de patinage, mais aussi de broomball («ballon-balai» sport d'origine canadienne), ainsi que les écoles.

CENTRES OMNISPORTS ET AUTRES SALLES

L'utilisation des centres omnisports se fait en collaboration avec les écoles, la gestion «sport» se faisant en semaine dès 17 h 00, les week-ends et durant les vacances scolaires. Dans le cas des salles et halles, les clubs et associations sont locaux de la Ville.

Centres omnisports

Bergières

Une salle omnisports (salle dite «triple» pouvant être partagée en trois salles de gymnastique), une salle de gymnastique, une salle de rythmique, une piscine (sans fond mobile), des vestiaires, une buvette et des gradins amovibles (800 personnes).

Grand-Vennes

Une salle omnisports, une piscine (avec fond mobile), des vestiaires, une buvette et des gradins amovibles (800 personnes).

Vallée de la Jeunesse

Une salle omnisports, une piscine (avec fond mobile), des vestiaires, une buvette et des gradins amovibles (1200 personnes).

Vieux-Moulin (en construction, disponible à l'été 2005)

Une salle omnisports, un local pour la boxe, des vestiaires, une buvette et des gradins fixes et mobiles pour une capacité de 900 places.

Autres salles

Salle de boxe et de lutte de Beaulieu

Une salle avec vestiaires.

Salle d'haltérophilie de Beaulieu

Une salle de musculation.

Centre de badminton de Malley

Un bâtiment sur deux niveaux.

Halle sportive de Malley

Un bâtiment avec une salle pour la pratique de l'escrime et une salle pour le tir à air comprimé, vestiaires, bureaux, dépôts et locaux techniques.

Halle de curling d'Ouchy

Un bâtiment (droit de superficie). Un local est loué au Centre de sports subaquatiques Lausanne.

Usine à gaz

Trois salles pour la pratique du tennis de table.

Stand de tir de Vernand

Une ciblerie (26 cibles) pour le tir à 300 m, une ciblerie (30 cibles) pour le tir à 50 m, une ciblerie (25 cibles) pour le tir à 25 m, une salle de réunion, bureaux, locaux techniques, garage pour véhicule de secours et incendie.

La particularité de ces centres et salles réside dans leur utilisation par les seuls clubs et associations ou par les écoles. Les sports pratiqués sont les arts martiaux, l'athlétisme, le badminton, le basketball, la boxe, le curling, l'escrime, la gymnastique, le handball, le hockey sur gazon, la lutte, la plongée, le sport pour handicapés, le twirling, le tennis de table, le tir, le unihockey et le volleyball. 21 clubs et associations louent ou utilisent ces installations.

TERRAINS DIVERS – JEUX DE BOULES – COURTS DE TENNIS

Certaines surfaces et centres sportifs sont situés à la périphérie lausannoise. Il s'agit du centre sportif de Chavannes, sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens, et de celui de Mauvernay, au Chalet-à-Gobet. Leur importance pour le sport lausannois n'en demeure pas moins grande. Comme le sont les dizaines de surfaces dévolues à la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, sports, qui ont un fort impact social dans les quartiers.

Centres sportifs

Chavannes

12 terrains de football (dont 2 pour juniors), un terrain pour le football américain et le baseball, un terrain de rugby, vestiaires, une buvette, des dépôts.

Mauvernay

Une piste VITA, 3 parcours VTT (10 km, 20 km et avec obstacles), 2 parcours de ski de fond, 3 parcours mesurés, un ski-lift, vestiaires et dépôt de matériels.

Grand-Vennes

A ne pas confondre avec le centre omnisports de Grand-Vennes, situé au même endroit. 2 terrains de football (dont un synthétique), vestiaires, une buvette.

Terrains

« La Sallaz »

Un terrain de football, vestiaires, une buvette.

« de la Bourgeoise »

Un terrain en gazon permettant la pratique de la gymnastique et de jeux de balles.

Terrains de pétanque et jeux de boules

Bellevaux

8 pistes en sable.

Montcharmant

6 pistes en sable. Une cabane.

Montétan

4 pistes en sable.

Ouchy

Une dizaine de pistes en sable. Un club house – vestiaires.

Place de Milan

Une dizaine de pistes en sable.

Pyramides

12 pistes en sable.

Sévelin

Une dizaine de pistes en sable. Un bâtiment buvette.

Valency

4 pistes en sable. Un club house.

Vigie

4 pistes en sable. Une cabane.

Tennis de Montcharmant

2 courts de tennis. Un club house et des vestiaires.

Zones Sport pour tous

Borde

Une surface en dur permettant la pratique du tennis, du basketball, du handball et du tennis de table.

Praz-Séchaud

Un terrain en gazon permettant de jouer au football, un terrain goudronné permettant la pratique du basketball, 2 courts de tennis, une rampe de skate board, vestiaire, dépôt.

Outre le football, le tennis et la pétanque, l'athlétisme, le baseball, le cyclisme, le football américain, l'hippisme et le ski (piste et fond) sont pratiqués dans ces installations par plus de 25 clubs et associations, auxquels s'ajoutent les associations de Sport pour tous et un très nombreux public (Mauvernay).

4. Travaux envisagés

4.1 Nouvelles réalisations

Le parc actuel des installations sportives répond aux besoins de la majorité des associations et clubs sportifs. Cependant, il a été relevé, tant par les utilisateurs que par les services concernés, que l'augmentation du nombre de pratiquants, en particulier dans les sports de plein air, se partageant les mêmes installations, nécessitait soit d'agrandir, soit de créer de nouvelles installations.

Ainsi, la création de terrains en matière synthétique permet une meilleure rentabilisation de l'utilisation des surfaces sportives (périodes d'utilisation plus longue et coûts d'entretien moins élevés que dans le cas de surfaces naturelles).

Il s'agit aussi de répondre aux attentes de certains pratiquants, comme dans le cas de la création d'un bowl pour la pratique du roller.

L'ensemble de ces nouvelles installations est présenté ci-après. Les montants sont communiqués à titre indicatif.

PLATEAU DE LA BLÉCHERETTE

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PÉRIODE	MONTANTS
Blécherette	Création de deux terrains en matière synthétique.	2008 et 2011	Fr. 2'400'000.–
Centre sportif des Grandes-Roches	Construction d'une patinoire couverte et d'un bâtiment pour la pratique du rink hockey et d'une salle de tennis de table; démolition du vélodrome.	2006 – 2007	Fr. 8'800'000.–
Stade des Marronniers	Transformation de la zone par la création d'un terrain synthétique et d'un terrain en gazon ainsi que de nouveaux vestiaires et d'une buvette.	2008-2009	Fr. 6'000'000.–
Zone du Stade olympique	Protection contre le bruit des courts extérieurs de tennis.	2010	Fr. 100'000.–

ZONE DE VIDY

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PÉRIODE	MONTANTS
Centre sportif	Création d'un terrain synthétique, rénovation de l'éclairage et pose de clôtures.	2005	Fr. 1'800'000.–
	Création d'un bowl.	2005	Fr. 800'000.–
Nautique	Installation de deux chauffages dans le centre d'aviron.	2010	Fr. 200'000.–
Stade Pierre-de-Coubertin	Couverture de l'entrée.	2010	Fr. 300'000.–

TERRAINS DIVERS – JEUX DE BOULES – TENNIS

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PÉRIODE	MONTANTS
Chavannes	Création de deux terrains synthétiques.	2005 et 2013	Fr. 2'400'000.–

4.2 Rénovations et remises à niveau

Les travaux de rénovation ou de remise à niveau urgents font l'objet de préavis spécifiques ou sont traités au travers du préavis-cadre. Pour le reste, une planification est possible. Elle est présentée ci-après. Là, également, les montants sont communiqués à titre indicatif.

PLATEAU DE LA BLÉCHERETTE

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PÉRIODE	MONTANTS
Blécherette	Rénovation de l'existant et augmentation de la capacité des vestiaires.	2010	Fr. 3'000'000.–
Stade du Bois-Gentil	Réfection des tribunes.	2011	Fr. 200'000.–
Stade olympique	Travaux de maintenance de l'édifice.	2011-2012	Fr. 4'500'000.–
Zone du Stade olympique	Travaux de modernisation du restaurant du LS.	2009	Fr. 1'800'000.–
	Entretien du bâtiment du club house (tennis).	2010	Fr. 200'000.–
	Transformation du terrain en sable.	2013	Fr. 1'400'000.–

ZONE DE VIDY

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PÉRIODE	MONTANTS
Stade Pierre-de-Coubertin	Modernisation des installations sanitaires et réfection de l'étanchéité des vestiaires.	2011	Fr. 500'000.–
	Remplacement du revêtement de la piste.	2011	Fr. 600'000.–
Tennis	Rénovation de l'enveloppe extérieure de la villa Eha.	2010	Fr. 600'000.–

PISCINES COMMUNALES

INFRASTRUCTURES	NATURE DES TRAVAUX	PÉRIODE	MONTANTS
Piscine de Mon-Repos	Réfection de la toiture et de la tuyauterie.	2012	Fr. 1'000'000.–

4.3 « Grands travaux »

« De par son statut de capitale olympique et de lieu de rencontres sportives, Lausanne se doit de posséder des installations sportives « phares ». Il ne s'agit en aucune manière de vouloir concurrencer certaines mégapoles dans une course au gigantisme, mais – en conservant le souci de répondre aux besoins – de disposer d'installations qui permettent l'accueil de grandes manifestations et l'entraînement à un haut niveau⁵. » Depuis la rédaction de ces lignes, votre Conseil a refusé le projet de modernisation et de transformation du Stade olympique de la Pontaise⁶. Actuellement trois autres projets, à des stades plus ou moins avancés, sont à l'étude. Ils concernent la modernisation et la transformation de Bellerive-Plage, la construction d'une piscine olympique couverte et la construction d'une salle polyvalente de grande capacité d'accueil.

BELLERIVE-PLAGE

Projet le plus abouti des trois, la modernisation et la transformation de Bellerive-Plage sont estimées à 12 millions de francs et portent sur la partie des bâtiments et des équipements datant de 1964⁷. Leur réalisation devrait débuter en 2006 et s'achever en 2008. Toutefois, au vu des réflexions et des études en cours concernant la future piscine olympique couverte, ce calendrier pourrait être modifié.

Quelle que soit la solution choisie, des travaux de modernisation et de mise à niveau dans cette installation sont nécessaires et urgents. Ils constituent une priorité à court et moyen termes.

PISCINE OLYMPIQUE COUVERTE

Depuis deux ans, ce sujet a fait l'objet d'un rapport-préavis⁸ et de deux motions en cours de traitement⁹. Outre la question de la faisabilité ou non d'une piscine olympique couverte à Lausanne, se pose celle de son financement. Sans une participation des communes environnantes, non seulement pour sa réalisation, mais aussi – et surtout – pour son exploitation, une telle réalisation ne pourra voir le jour. Un projet est actuellement à l'étude auprès de Lausanne Région.

Une solution pourrait être trouvée, non en construisant une nouvelle piscine, mais en couvrant celle de Bellerive-Plage avec une installation amovible. Cette façon de faire, en usage – pour la plus grande satisfaction des exploitants – à Schaffhouse et à Lugano, présente de nombreux avantages pour des coûts (acquisition et exploitation) largement inférieurs à ceux engendrés par un projet « classique ». Un tel projet, détaillé, a été déposé sur les bureaux de Lausanne Région. Son intégration à la modernisation et à la transformation de Bellerive-Plage pourrait, comme indiqué plus avant, modifier le projet et le calendrier prévus pour cette installation. Une proposition précise devrait pouvoir être présentée prochainement.

SALLE POLYVALENTE

Nombreux sont les sports qui, pour la tenue de manifestations d'importance internationale, ne nécessitent pas des infrastructures gigantesques. Une salle polyvalente (plancher modulable permettant d'abriter l'ensemble des sports pratiqués en salle) pouvant accueillir de nombreux spectateurs (jusqu'à 8'000 personnes), disposant de vestiaires, de salles d'échauffement et d'un centre de presse répondrait aux attentes de nombreuses fédérations internationales, mais aussi suisses. Une telle installation permettrait la tenue de championnats internationaux, nationaux, de meetings, voire d'entraînements ou de préparations à de grands événements. Sans compter les activités non liées au sport.

Cette salle soulagerait le Centre Intercommunal de Glace de Malley S.A., dont la vocation première est, rappelons-le, d'être une patinoire.

⁵Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan Directeur du Sport. (...) », BCC 2002, T. II, « installations », p. 684.

⁶Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, « Stade olympique de la Pontaise (...) 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. », BCC 2003-2004, T. II, pp. 445-483.

⁷Préavis N° 2004/30, du 8 juillet 2004, « Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande d'augmentation du compte d'attente. », BCC 2004-2005, T. II, pp. 284-289.

⁸Rapport-préavis N° 2003/4, du 23 janvier 2003, « Piscine olympique couverte. Réponse à la motion Eliane Rey. », BCC 2003, T. I, pp. 665-674.

⁹Motion de M. M.-O. Buffat « En faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région », BCC 2003, T. I, p. 909 et BCC 2004-2005, T. I, pp. 705-708. Motion de M^{me} I. Truan, « Programmation d'une piscine olympique », BCC 2003, T. I, pp. 824-825.

Son coût est actuellement estimé à 20 millions de francs et son financement doit, en partie ou en majorité, être trouvé auprès d'investisseurs privés. Intégrer les industries du sport, voire d'autres industries, dans le sport communal doit être envisagé¹⁰. Comme on peut le constater dans d'autres villes suisses, le sponsoring ne se limite pas aux seules manifestations et à l'équipement de sportifs, il concerne également la construction et la gestion d'équipements sportifs dont la collectivité bénéficie. L'avenir de ce projet – qui est une priorité à moyen terme – en dépend.

STADE DE FOOTBALL

Le problème de l'avenir du Stade olympique de la Pontaise reste posé. Construit en 1954, il a fait l'objet de travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation à deux reprises (1985 et 1993)¹¹ et nécessite actuellement d'importants travaux de remise en état. De plus, problème connu, ses infrastructures ne sont plus adaptées aux besoins actuels du sport spectacle (couverture des virages, accueil, locaux de réception, etc.). Or, dans sa séance du 11 novembre 2003, votre Conseil refusait, à l'exception des travaux de remplacement du revêtement de la piste d'athlétisme qui ont été entrepris au printemps 2004, un projet de transformation et de rénovation¹². Cette décision et ses conséquences (en particulier auprès de certains partenaires) rendent difficile l'élaboration de tout projet. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de mentionner les seuls travaux de maintenance de l'édifice, estimés à 4'500'000 francs et planifiés pour les années 2011 et 2012. En formant l'espoir que, d'ici là, la situation se sera clarifiée.

4.4 Ce qui n'est pas concerné

D'autres installations nécessiteront des investissements, mais à plus long terme que ceux présentés dans ce préavis. Leur état et leur utilisation permettent qu'ils ne soient pas abordés. Il s'agit en particulier des centres omnisports (Bergières, Grand-Vennes, Vallée de la Jeunesse, Vieux-Moulin) et du Parc de Montchoisi, ainsi que des installations pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules.

5. Calendrier des travaux

Le calendrier des travaux présentés au chapitre précédent prévoit leur réalisation entre 2005 et 2013. Le tableau annexé au présent rapport-préavis indique, dans le temps et par objet, les montants à investir. Les inconnues qui subsistent quant à la faisabilité ou non de la Grande salle polyvalente et de la piscine couverte olympique ne permettent pas de donner une date pour leur réalisation; néanmoins, ces projets figurent dans le tableau, en particulier en raison de l'importance des investissements qu'ils représentent.

6. Réalisation des travaux

Au travers de préavis ad hoc (demandes de crédit d'études, de crédit d'investissement du patrimoine administratif), les différents projets seront soumis à votre Conseil. En moyenne, la charge financière annuelle nécessaire à la réalisation des travaux planifiés s'élève à 4 millions de francs. La rénovation et la transformation de Bellerive-Plage, dont le coût est estimé à 12 millions de francs, ne sont pas comprises dans cette moyenne.

7. Réponse à la motion Alain Bron

Dans sa motion développée le 27 janvier 2004 et prise en considération le 31 août 2004, M. Alain Bron demande que soit dressé un état des lieux des infrastructures sportives destinées à la population en général (que ce soit pour le sport populaire, le sport d'élite ou les manifestations sportives) et que soit établi un plan d'investissement prévisionnel et indicatif pour les dix prochaines années en tenant compte de l'évolution des besoins et en intégrant la dimension régionale.

Le présent rapport-préavis répond aux attentes du motionnaire. Il présente les travaux et les investissements qui devraient être entrepris au cours de ces dix prochaines années. La planification qui vous est soumise prend en compte l'état des installations existantes, l'évolution des besoins et des tendances dans le domaine du sport et propose la réalisation de nouveaux équipements réalistes et à un coût acceptable.

¹⁰Il s'agit d'ailleurs de l'un des objectifs du Plan directeur du sport (N° 42), Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, «Plan Directeur du Sport. (...)», BCC 2002, T. II, p. 681.

¹¹Préavis N° 227, du 17 juillet 1985, «Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations», BCC 1985, T. II, pp. 1611-1623 et préavis N° 211 du 27 novembre 1992, «Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations. 2^e étape.», BCC 1993, T. I, pp. 338-380.

¹²Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, «Stade olympique de la Pontaise. (...) 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations», BCC 2003-2004, T. II, pp. 445-483.

Ces équipements sont utilisés par une population qui ne se limite pas, loin de là, à celle de Lausanne. Du fait de sa taille et de sa situation, Lausanne permet la pratique de plus de 60 sports différents. Les clubs lausannois accueillent des pratiquants de toute la région, du canton, voire d'autres cantons. Par contre, comme dans bien d'autres domaines, des réserves doivent être émises quant à la participation des communes voisines au financement d'installations sportives localisées sur le territoire lausannois. C'est pourquoi, à l'exception de cas très particuliers (la piscine couverte de 50 m), seul un financement « lausanno-lausannois » doit être envisagé.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2005/28 de la Municipalité, du 4 mai 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du programme d'investissement de la Municipalité en matière d'installations sportives ;
2. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Alain Bron, « Infrastructures sportives à Lausanne : pour un état des lieux et un plan d'investissements ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (Rad.), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Alain Bron (Soc.), M. Jean-Luc Chollet (VDC), M. Tristan Gratier (Rad.), M^{me} Caroline Julita (POP), M. Gilles Meystre (Rad.), M. Dino Venezia (Lib.).

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur: – La commission a siégé les vendredis 1^{er} juillet et 19 août 2005; elle était composée de M^{me} Caroline Julita et de MM. Jean-Charles Bettens (en remplacement de M^{me} C. Alvarez Henry), Claude Bonnard, Alain Bron, Jean-Luc Chollet (en remplacement de M. Denis Pache), Tristan Gratier, Gilles Meystre (en remplacement de M^{me} M.-J. Gillioz), Dino Venezia et Marc Dunant, rapporteur. M^{me} Julita était excusée et M. Meystre était remplacé par M. Eddy Ansermet à la seconde séance.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Jacques Schilt, accompagné par MM. Patrice Iseli, chef du Service des sports, Pascal Blanc et Nicolas Pittet, adjoints au chef du Service des sports. La commission remercie M. Pittet pour les notes de séance. La seconde séance a été précédée par une visite (sportive) des installations du plateau de la Blécherette, suivie par quatre commissaires volontaires sous la conduite de MM. Iseli et Blanc; cette visite leur a permis de constater la vétusté de la plupart de ces installations, notamment des vestiaires utilisés quotidiennement par nombre de sportifs, de même que les prouesses techniques des collaborateurs du Service des sports, en particulier sur l'installation de production de froid de la patinoire qui est un petit bijou de technologie d'un autre âge entretenu avec soin afin qu'il dure en fonctionnant à satisfaction.

Discussion générale

Un premier temps permet à M. Schilt de présenter ce rapport-préavis, à lire comme le second volet du Plan directeur du sport (PDS), afin de concrétiser ce qui a été annoncé au Conseil communal. Il relève également la méthode utilisée, à savoir une enquête auprès des associations et clubs sportifs, un inventaire systématique de toutes les installations sportives et la création d'un groupe de travail issu de la Commission municipale des sports. Ce travail a permis de planifier les investissements qui doivent être faits dans ce domaine en tenant compte d'un cadre financier réaliste; chacun des investissements présentés dans ce document fera l'objet d'un préavis spécifique en temps utile. M. Iseli précise que ce rapport-préavis est le résultat de choix, vu que toutes les propositions faites par les clubs n'ont pas pu être prises en considération pour des raisons de coût, de faisabilité technique ou de manque de lieu permettant leur réalisation.

De la discussion générale qui suit ressortent les points suivants:

- Plusieurs commissaires se réfèrent à l'absence dans le rapport-préavis d'indications quant aux principes et aux critères qui ont été utilisés pour poser les priorités et effectuer les choix. M. Schilt explique que la base de ces choix est dans le PDS, qui ne fait aucune distinction entre les sports, mais promeut un sport pour tous et ouvert à tous; il précise aussi que les critères de choix sont notamment dépendants de l'état des installations sportives existantes, de ce qui a déjà été entrepris, du taux d'utilisation des installations et des besoins exprimés par les clubs. *Planisport* a donc pour but de présenter une planification des investissements afin de permettre la pratique du sport la plus large dans les conditions les meilleures; le rapport-préavis prévoit une somme de Fr. 4 millions par année, ce qui permet de satisfaire 80 à 90% des demandes des clubs sportifs.

- Certains commissaires estiment que des sports prioritaires devraient être définis et soutenus, à l'image des institutions culturelles. M. Schilt répond que la politique de la Municipalité à l'égard des clubs dits phares fera l'objet d'un préavis qui traitera du sport spectacle; ce n'est cependant pas le rôle de la Municipalité de favoriser un sport au détriment d'un autre dans la pratique du sport populaire. Si dans la culture on parle de spectacles, dans le sport (selon le PDS) on parle de pratiquants; pour des raisons de santé publique, il est nécessaire d'encourager au maximum la pratique du sport.

- Certains commissaires regrettent que ce rapport-préavis ne donne pas de calendrier pour la réalisation de la piscine olympique couverte et de la salle polyvalente. M. Schilt précise que la piscine olympique est traitée en dehors de ce rapport-préavis, car son coût est tel qu'elle empêcherait la réalisation d'une grande partie des autres investissements si elle figurait dans cette planification; elle y figure toutefois à part, pour rappeler qu'un effort financier supplémentaire lui sera consacré.

- Au sujet des sports tombés en désuétude, M. Schilt observe que le sport est sensible aux phénomènes de mode; il relève notamment que la gymnastique est en perte de vitesse, que le tir a de la peine à s'adapter aux réformes de l'armée, tandis que le cyclisme est en plein renouveau.

- Plusieurs commissaires jugent que l'inventaire présenté dans ce rapport-préavis est un bon outil pour faire des choix judicieux dans l'entretien et le renouvellement des installations; le délai de dix ans paraît adéquat, puisqu'une très grande partie des projets évoqués dans ce rapport-préavis seront réalisés durant la prochaine décennie.

Les commissaires ont pu prendre connaissance des documents de travail du Service des sports qui ont servi de base au rapport-préavis, notamment l'inventaire des installations sportives et la synthèse des demandes des clubs.

Examen du préavis

Ad 2: le taux de réponse des clubs sportifs au questionnaire (123 réponses sur 281 questionnaires) est à la fois élevé et décevant: élevé en comparaison d'autres enquêtes et décevant quant à la motivation qui peut être déduite du silence de certains clubs...

Ad 3.1: il est précisé que les loyers des locaux et installations sportives occupés à l'année par des clubs sont calculés à partir de la valeur d'usage et sont souvent symboliques, puisqu'ils tiennent compte du fait que la politique de subvention dans le domaine sportif prévoit une aide au paiement des loyers; quant aux installations et terrains loués à l'heure, les tarifs sont également symboliques, mais visent à responsabiliser les utilisateurs (la gratuité dévalorise l'objet). Dès le 1^{er} janvier 2006, les montants des locations horaires pour les personnes et clubs hors Lausanne seront triplés.

Ad 3.2: diverses précisions sont apportées sur l'une ou l'autre des installations; il est ajouté que le PGA préserve les intérêts du sport dans la zone de Vidy.

Ad 4.1: il est précisé que les avantages d'un terrain en matière synthétique de la dernière génération sont multiples: économies importantes sur les coûts d'entretien et utilisation possible par n'importe quel temps. Le Centre des Grands Roches sera à l'emplacement de l'actuel vélodrome, qui ne sera pas maintenu; la patinoire sera déplacée et couverte, une halle permettant la pratique notamment du rink-hockey et du hockey *in-line* (actuellement sous la bulle près du Service des automobiles) et des vestiaires sont également prévus. Il ne sera pas possible de réaliser la protection contre le bruit le long des courts de tennis du Stade olympique pour des raisons techniques. Il est prévu de couvrir l'entrée du stade Pierre-de-Coubertin pour protéger ses usagers des intempéries, notamment les personnes qui attendent des joueurs. Un bowl est une installation enterrée destinée aux patineurs et pratiquants de la planche à roulette; elle leur permet de s'exercer à exécuter des figures avec des degrés de difficulté différents.

Ad 4.2: ces dépenses sont trop élevées pour figurer au budget de fonctionnement du service ou dans le préavis cadre; il est donc logique qu'elles figurent dans le présent rapport-préavis. La mise aux normes de restaurants ou de buvettes est toujours chère; celui du LS est resté sous la houlette du Service des sports, vu son imbrication dans le stade, mais il paie un loyer de même niveau que n'importe quel autre restaurant loué par la Ville. Au sujet de la piscine de Mon-Repos, il est relevé qu'une piscine couverte est une installation très chère à l'entretien, notamment à cause de l'utilisation de produits chlorés qui a des conséquences sur les structures, quels que soient les matériaux employés.

Ad 4.3: au sujet de la couverture de Bellerive-Plage, il est précisé que pour des raisons de profondeur du bassin, elle ne pourra pas être le lieu de compétitions; elle permettra

cependant de répondre à des besoins urgents, puisque toutes les piscines couvertes sont fortement sollicitées. Sa couverture ne remplace donc pas la réalisation d'un bassin couvert de 50 m lorsque les circonstances financières et politiques le permettront. Quant à la salle polyvalente, elle paraît avoir plus de chance de voir le jour avec l'apport de capitaux privés qu'une piscine couverte; certains commissaires disent leur crainte que cette manière de faire aboutisse à une perte de contrôle de la part des collectivités publiques. Cette salle permettrait la réalisation de grands événements sportifs, de sport spectacle; la seule salle actuellement disponible à cette fin est en fait une patinoire au CIGM.

Ad 7: le motionnaire dit sa satisfaction de la réponse donnée à sa motion et remercie les personnes concernées pour le travail effectué.

Conclusions

Ad 8: certains commissaires précisent que leur abstention ne signifie pas un rejet du présent rapport-préavis, mais qu'ils préfèrent attendre ceux qui concrétiseront les objets issus de cette planification; d'autres disent leur soutien, en soulignant la qualité du travail effectué.

Au vote, les conclusions du rapport-préavis 2005/28 sont acceptées par 6 oui et 2 abstentions; la commission recommande donc au Conseil d'en faire de même.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Maurice Calame (Lib.): – Ce rapport-préavis fait presque l'unanimité de LausanneEnsemble¹⁵. Nous sommes conscients que le travail du groupe ad hoc, issu de la Commission des sports, a été ardu. Je peux en témoigner ici, car j'en ai fait partie, ainsi que mon collègue et confrère Jean-Pierre Bébox. Le travail a été bien fait, de manière consciencieuse et approfondie. On ne peut pas le remettre en question, mais il faut toutefois relever deux problèmes.

Le premier est le crédit-cadre. A plusieurs reprises, je suis intervenu, soit dans les commissions, soit à la tribune, pour dire que ces crédits nous engagent souvent trop loin. Ne voulant pas me répéter, je laisserai le soin à un membre de l'union d'intervenir à ce sujet.

Le second: quand et comment allons-nous traiter les infrastructures phares nécessaires aux clubs fanions? La Municipi-

¹⁵Cf. note p. 853.

palité nous annonce un préavis sur le sport spectacle. C'est bien et cela nous rassure. Nos clubs «font l'ascenseur»: le hockey descend, le foot monte; quant au basket, il tombe un peu dans l'oubli depuis sa fusion avec Morges. Il serait temps de reprendre le dossier et de trouver des solutions en fonction des résultats des équipes.

Dans le préavis traitant du Plan directeur des sports, il est dit qu'une clarification du statut des clubs fanions lausannois serait apportée, afin de soutenir de manière adéquate les clubs professionnels. Où en est-on? La Municipalité peut-elle nous informer sur la sortie de ce préavis? Sa réponse n'influencera pas notre avis positif.

Pourquoi un vote positif? Parce que nous pensons que le rapport-préavis de ce soir est destiné aux sportifs dits «sans grade» et que le sport populaire doit aussi bénéficier d'installations de qualité. Nos équipements sportifs sont vieillissants et des améliorations sont indispensables. C'est la raison pour laquelle LausannEnsemble vous recommande de voter oui à ce rapport-préavis, tout en espérant que la Municipalité nous soumette rapidement un préavis sur les infrastructures destinées aux clubs fanions.

M. Tristan Gratier (Rad.): – D'entrée de jeu, je me permets de vous déclarer mes intérêts. En l'occurrence, mon principal intérêt est de perdre du poids. Comme bien des gens, en faisant un peu de sport. Bon nombre de citoyens qui ne sont pas des sportifs d'élite seront positivement impressionnés, comme moi, de voir la liste recensant les multiples sites à leur disposition en ville de Lausanne. Bravo pour ce travail technique!

Maintenant, à l'image du marathonien, j'ai le sentiment que ce dossier a scrupuleusement suivi la phase d'échauffement, avec diverses consultations auprès des clubs sportifs, puis de la commission municipale des sports. Mais après quelques centaines de mètres, il s'essouffle. En effet, ce dossier est, à mon sens, resté au niveau technique et manque cruellement de souffle politique. Au fond, on ne demande pas au Législatif de se positionner sur un projet majeur, basé sur des critères respectant le Plan directeur du sport, mais on lui demande de donner aujourd'hui un blanc-seing de Fr. 40 millions, visant par exemple à installer en 2010 deux chauffages dans le centre d'aviron. J'invite d'ailleurs un peu ironiquement à cette tribune mes collègues, spécialistes en aviron, pour un débat passionné!

Vous me direz: «Monsieur Gratier, on ne vous demande rien aujourd'hui. Vous pourrez de toute façon voter pour ou contre les préavis qui concerneront chaque objet et ce en temps voulu.» Mais c'est là, justement, que le bât blesse! S'il s'agissait de rénovation ou d'assainissement, je pourrais tout à fait concevoir le fait de planifier les sorties d'argent à y consacrer, ce qui a déjà été fait pour une somme de Fr. 2,3 millions. Mais ici, il s'agit de nouvelles réalisations, décidées selon des critères peu clairs, à mon sens. Méthodologiquement, j'aurais d'ailleurs souhaité que l'on respecte plus les décisions de notre Conseil, en préci-

sant comment les choix avaient été opérés. J'imagine en fonction du Plan directeur du sport. Sinon, à quoi sert-il? Et par conséquent, à quoi servons-nous?

A mon sens, une planification des investissements sportifs doit précisément être l'occasion de débattre plus globalement de la politique en matière de sport. Non pas tant en disant, par exemple, que Lausanne ne doit plus s'occuper que du curling, mais en ouvrant un débat plus ambitieux. Entre autres sur les moyens financiers que l'on veut mettre pour le sport en regard du budget, quelle participation des autres Communes, ou dans quelles zones de la ville, ou encore pour quels types de sportifs, des jeunes, des vieux, des sportifs d'élite, des sportifs du dimanche, comme votre serviteur.

Que l'on ne vienne pas me dire aujourd'hui que justement, ce Planisport est magique, car il permet de faire plaisir à tout le monde, grâce à la bonté du dieu Sport, qui aurait priorisé de manière égalitaire les diverses associations et clubs sportifs. Mais lors de la recommandation de vote, Monsieur le municipal, je saurai rester *fair play*, eu égard surtout à vos collaborateurs qui ont rempli leur mission en répondant au motionnaire qui souhaitait un inventaire détaillé de ce qui existe.

Pour conclure, permettez-moi de reprendre cette maxime de Courbertin: «L'important est de participer.» Alors, participons à ce vote, que je vous invite à pondérer par vos abstentions, exprimant ainsi vos doutes quant au véritable souffle politique de ce dossier.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Il est un point sur lequel le préavis est muet: celui des frais d'exploitation de chacun des investissements annoncés. Ce ne serait pourtant pas inutile dans la vision que nous pouvons avoir de l'avenir.

Le préavis présenté consacre trois mots à un édifice lausannois chargé d'histoire et d'exploits: «démolition du vélodrome». Et le rapport de la commission de préciser sans autre état d'âme que «le cyclisme est en plein renouveau». Jadis, un chef du Service des sports de la Ville avait, par écrit, averti les clubs cyclistes de notre cité que si les cyclistes votaient en bloc contre les Jeux olympiques de Lausanne, c'était certain que la rénovation du vélodrome se heurterait à des difficultés. Autrement dit, dans le contexte de l'époque: «Votez juste, ou faites une croix sur le vélodrome!» Tous les présidents de groupe de ce Conseil s'étaient associés à une démarche tendant à contrecarrer les agissements du chef de service et à le remettre à l'ordre. Des manœuvres revancharde, déployées par des déçus de la décision du peuple lausannois de ne pas appuyer la candidature aux Jeux olympiques, avaient ensuite eu raison de la motion présentée. Depuis, le vélodrome est sorti des préoccupations de la Municipalité et n'a pas été entretenu. Qu'il soit maintenant déserté par les cyclistes qui n'aiment pas jouer à saute-rigoles ou rouler sur des gendarmes couchés et bourrelés est une évidence.

Mais ce n'est qu'un avatar de la problématique de l'œuf et de la poule.

La Municipalité doit donc savoir que la prise acte probable du préavis n'est pas une caution à sa petite phrase assassine «démolition du vélodrome» et que si elle envisage vraiment de la mettre à exécution, elle sera contestée. On lui demandera alors si elle estime vraiment qu'une patinoire de quartier doit être couverte et pourquoi les halles du Comptoir ne sont plus propices à la pratique du rink-hockey ou du tennis de table. Questions à Fr. 9 millions!

Cyclistes, réveillez-vous! Sinon, on va encore vous dire que le vélodrome lausannois est trop pentu pour l'usage du vélo...

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Je dois dire que j'ai été admiratif tout au long de ce préavis, qui n'était pas sans rappeler, par certains aspects, la démarche d'Agenda 21. On a fait d'abord une photographie de toutes les installations existantes, de la plus prestigieuse à la plus modeste, du plateau des Plaines-du-Loup au bord du lac, en passant par tout le maillage, aux quatre coins de la ville et hors ville. Ensuite, on a fait une photographie des besoins, sous forme d'une enquête extrêmement fournie, serrée, sérieuse, auprès de tous les utilisateurs potentiels de ces installations, du club le plus petit au plus grand. Puis, on a traité ces données. On a séparé ce qui est du grand sport spectacle (Athletissima, Marathon, tous les sports liés à l'olympisme) et on s'est focalisé sur le sport populaire, celui que pratiquent les Lausannoises et les Lausannois de tout poil, de tout grade, de tout âge. Ce véritable tissu populaire qui fait que chacun aimerait pouvoir pratiquer le sport de son choix dans des installations qui lui correspondent.

Il est évident que l'on n'a pas pu répondre à tout, que l'on a dû prioriser. Il est évident que l'on a fait ce que l'on a pu aussi dans le cadre de l'enveloppe de Fr. 4 millions. Ce qui, par rapport à l'enveloppe de Fr. 80 à 100 millions, prévue pour les investissements annuels, représente une somme que l'on pourrait qualifier de modeste. Pour ma part, elle me semble telle. Mais avec ces Fr. 4 millions, on a tenté d'instaurer un ordre, de mettre des priorités, sans vouloir privilégier, au départ, un sport plutôt qu'un autre, notamment au niveau du spectacle.

Le résultat me paraît convaincant. Durant la visite que la commission a faite de la plus grande partie des installations des Plaines-du-Loup, qui s'étendent du Stade olympique au Centre des automobiles, nous avons été impressionnés par la modestie de certains moyens de maintenance et d'entretien, par le fait qu'avec relativement peu de ressources, d'infrastructures et d'installations, chaque outil à disposition était valorisé, et par la bonne tenue et la bonne volonté du personnel, qui nous paraît extrêmement polyvalent.

Nous ne pouvons pas nous parer du titre de capitale olympique, être une ville accueillant des fédérations sportives, sans penser à ce maillage populaire, à cet ancrage dans la

population. Voilà pourquoi ce préavis – qui est un préavis d'intention – nous semble extrêmement positif. Je crois que ces Fr. 4 millions annuels seront particulièrement bien investis. Vous l'avez compris, nous vous invitons à le voter avec enthousiasme.

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts): – MM. Gratier et Chollet ont fait un descriptif de toutes les sortes de sportifs à plumes et à poil, depuis ceux de l'élite jusqu'à ceux du dimanche. Ils semblent avoir oublié une sorte de sportifs, qui ne manque pas de souffle, puisqu'elle doit souffler dans l'éthylomètre. Je m'explique. Je comprends mal que dans ce préavis figure, en page 8 [p. 877], un investissement prévu en 2009 concernant les travaux de modernisation du restaurant du Lausanne-Sport. Le rapport nous explique qu'ils sont liés au fait que le restaurant est intégré au stade. Il me semble que dans une planification des investissements en matière d'installations sportives, il n'est pas adéquat d'intégrer un restaurant. A moins de penser, justement, que souffler dans l'éthylomètre est une nouvelle discipline sportive... Où l'on place les investissements ne me paraît pas complètement anodin du point de vue d'une politique d'investissement. Je n'ai rien contre le fait que l'on rénove un restaurant propriété de la Ville, mais je m'interroge sur la légitimité de placer cette rénovation dans une planification sportive. J'aimerais entendre la Municipalité sur ce sujet.

Le président: – D'un certain point de vue, lever le coude peut demander un effort!... La discussion se poursuit.

M. Alain Bron (Soc.): – Beaucoup de louanges ont déjà été émises ce soir. En effet, le groupe socialiste pense que nous avons entre les mains un préavis important, car il montre que la Municipalité et son Administration comptent gérer nos infrastructures sportives dans le souci du moyen terme, avec un vrai plan d'action, doublé d'un catalogue exhaustif.

Ce préavis est également important, voire essentiel pour notre Conseil: nous avons là un outil qui nous permettra de nous prononcer sur les futurs crédits en matière d'installations sportives, dans une perspective d'ensemble et non pas au coup par coup, comme c'est souvent le cas, sans savoir ce qui nous attend demain. Là, nous avons vraiment une perspective à dix ans sur les crédits qui vont probablement nous être présentés. A n'en pas douter, ce genre d'indicateur devrait être fourni pour d'autres domaines de notre Administration. Je me réfère encore une fois au fameux préavis sur les places de jeux, précurseur en la matière.

Finalement – et c'est le plus important – ce préavis est précieux pour les clubs et les sportifs de Lausanne et de la région. Il démontre l'ampleur de la tâche. Il y a beaucoup d'installations sportives à Lausanne, qu'il faut entretenir, rénover. D'autres sont à créer. Cela coûte évidemment de l'argent à la collectivité et il est bien que ce soit rappelé. Même si ce programme ne sera pas forcément suivi à la lettre dans sa chronologie – il y aura peut-être des inversions

dans les priorités – chaque club, chaque sportif peut constater que les installations qu’il utilise, qui lui tiennent à cœur et dont la plupart sont mises à disposition pour une somme relativement symbolique, vont être rénovées à terme. On tient compte de leurs besoins. Même si les choses ne sont pas faites demain, ou après-demain, elles le seront d’ici à cinq, dix ans. C’est tout à fait satisfaisant pour les sportifs lausannois.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous invite à soutenir les conclusions de ce préavis.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) : – La Commune de Lausanne a le privilège de posséder un parc sportif important, qu’il s’agit d’entretenir et de mettre au niveau des exigences actuelles. Le préavis que la Municipalité nous soumet ce soir est bon, parce qu’il permet d’avoir une vue d’ensemble des travaux qui pourraient être entrepris au cours des dix ans à venir, ce qui représente un moyen terme réaliste. D’autre part, un investissement annuel moyen de Fr. 4 millions paraît acceptable du point de vue financier. Chaque rénovation fera l’objet d’un préavis ad hoc pour la demande de crédit. Il s’agit d’un plan d’intentions et la Municipalité n’est pas liée de manière formelle à la rénovation d’une installation sportive, dans l’année où ladite installation figure au programme annexé au préavis.

Il faut souligner que ce plan ne fait pas de distinction entre sport d’élite, sport spectacle et sport populaire accessible à Monsieur et Madame Tout-le-monde. Il eût été regrettable, à mon avis, que seules des installations de prestige soient rénovées et que les sportifs moyens ou anonymes doivent attendre ou se contenter d’équipements vieillots ou inadaptés. Il n’en est rien heureusement. Le choix opéré couvre une large palette d’installations et d’usagers, sans céder aux phénomènes de mode, souvent passagers.

Le seul regret que nous puissions formuler est relatif à l’enquête préalable réalisée auprès de 281 associations et clubs sportifs lausannois. Cette enquête n’a obtenu que 123 réponses. En commission, il nous a été précisé que pour une telle démarche, il s’agissait d’un excellent résultat. Néanmoins, considérant que les demandes sont constantes, que le citoyen *lambda* estime que l’on n’en fait jamais assez et que tout doit être gratuit, nous aurions souhaité un avis plus étoffé.

Cela dit, le plan qui nous est proposé a l’avantage de ne pas être rigide. En effet, si une urgence se présente ou que pour une raison quelconque la priorité doit être accordée à un objet plutôt qu’à un autre, des permutations sont toujours possibles, tout en respectant le cadre financier défini. En outre, si l’étude affinée d’une rénovation fait ressortir un coût beaucoup plus élevé que celui initialement prévu, l’installation en question sera retirée de la liste et fera l’objet d’un préavis ad hoc. Le montant à disposition permettra ainsi d’engager d’autres travaux. Cette manière souple de pratiquer nous paraît tout à fait adéquate.

Nous sommes convaincus qu’avec ce préavis, la Commune de Lausanne entend sauvegarder, préserver et valoriser ses installations sportives. Dès lors, c’est fort de cette assurance que je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l’accepter.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine : – Rapidement, quelques éléments d’information et des réponses aux questions que certains d’entre vous ont posées. D’abord, je voudrais lever un malentendu : ce n’est pas un crédit-cadre. Vous ne votez pas un centime ! Si certains chiffres sont donnés, ils le sont à titre indicatif. C’est le programme d’investissements de la Municipalité. Il faut donc bien qu’il y ait des chiffres, qui se traduiront par des demandes de crédits ultérieures. J’en veux pour preuve deux exemples récents. De la liste que vous avez, sont extraits aujourd’hui un préavis sur le bowl et un autre, que vous allez recevoir prochainement, sur un terrain synthétique à Vidy. Vous vous prononcerez sur ces demandes de crédit particulières. Mais aujourd’hui, vous ne votez pas un centime.

On nous dit que c’est un préavis qui manque de souffle... Je précise que c’est l’application du Plan directeur. Alors, vous me direz que le Plan directeur du sport manque aussi de souffle ! Peut-être... J’ai eu l’occasion de le répéter plusieurs fois : si, avoir du souffle, c’est mener une politique d’Etat où l’on choisit ce qui est bon pour les pratiquants de sports, ce n’est pas ce que nous avons voulu. Comme le rappelle le rapport, nous avons voulu une promotion du sport pour tous et ouvert à tous. C’est le choix fondamental que nous avons fait. De cela découle un certain nombre de conséquences, présentées ici à travers cette planification des investissements.

Ce plan des investissements – pour répondre à la question de M. Ostermann – ne fait effectivement pas mention des coûts de fonctionnement. Ils seront appréciés pour chacun des objets. Parfois, ils représenteront une économie par rapport à la situation actuelle, lorsqu’on remplacera une installation vieillissante par des matériaux modernes, un fonctionnement économe d’énergie, etc. Parfois, ce sera neutre. Et parfois, il y aura un surcoût, surtout pour une installation n’existant pas aujourd’hui.

J’en viens maintenant à deux cas particuliers. Le vélodrome : je vous rappelle qu’il y a eu une votation et un choix clair des Lausannois. Ils ont décidé qu’ils ne voulaient pas d’un nouveau vélodrome. Conséquence de cette décision – que la Municipalité a regrettée – nous avons investi dans le vélodrome d’Aigle. Il ne s’agit pas du tout d’un manque d’entretien de l’actuelle installation. Au contraire, on l’entretient autant que l’on peut, en tentant de prolonger sa survie aussi longtemps que possible. Mais ce bâtiment en béton d’une certaine époque doit subir des accommodages que nous faisons très régulièrement pour qu’il continue d’exister. Nous mettons chaque année quelques milliers de francs pour essayer de colmater les fissures les plus visibles. Il nécessiterait une démolition et une reconstruction. La

Municipalité a proposé de ne pas reconstruire, parce que le choix des Lausannois a été très clair. De même, la Municipalité envisageait, puisqu'il sert aussi de patinoire, de la fermer. Là également, il n'y a pas eu de votation, mais une réaction très nette du Conseil. Nous avons estimé qu'il conviendrait, une fois le vélodrome démoli, d'intégrer la patinoire dans une installation un peu plus importante, qui permettrait de répondre aux nombreux besoins exprimés par ceux qui se sont donné la peine de répondre à notre enquête.

Enfin, concernant les travaux de modernisation de plusieurs restaurants sportifs. Il s'agit notamment de buvettes qui doivent, suite aux dispositions de la nouvelle Loi sur les auberges et débits de boissons, devenir de vrais restaurants ou fermer. Vous me demandez en quoi c'est sportif? L'explication est simple. Les recettes procurées par ces futurs restaurants, établissements existants mais qui doivent être impérativement transformés s'ils veulent encore fonctionner, permettent à des clubs sportifs de survivre! Boissons et repas représentent une source de revenus. On revient un peu à notre débat sur le Festival de la Cité. On est dans la même situation.

Le restaurant du Lausanne-Sport est un cas particulier. Je vous concède que ce n'est pas tout à fait cohérent, mais on a simplement pris en compte la réalité. Il est actuellement sous la responsabilité du Service des sports. Il pourrait, c'est vrai, faire l'objet d'une demande de crédit du Service immobilier. Mais vous reconnaîtrez que c'est bonnet blanc, blanc bonnet. C'est de toute façon le même argent, provenant de la même source, c'est-à-dire les contribuables. Nous avons estimé que son insertion très forte dans un site sportif justifiait sa présence au Service des sports, plutôt qu'au Service immobilier. Mais comme beaucoup de choses, cela se discute!

Cela dit, je vous invite à prendre acte de ce Planisport.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – J'ai de la peine à admettre l'interprétation que M. le directeur fait du vote des Lausannois sur le vélodrome. Ce qu'ils n'ont pas voulu, c'est participer à la construction d'un vélodrome couvert. Ce qui est autre chose. J'ajoute encore que ce vélodrome aurait eu sa chance si la Municipalité ne s'était pas obstinée à vouloir le mettre sur un parking.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – On peut épiloguer sur ce que l'on aurait dû faire et ne pas faire! J'aurais bien aimé entendre la réaction de M. Ostermann si la Municipalité avait proposé – ce qui avait été sa première idée – de faire un vélodrome à la place d'une surface verte.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je prie M. le rapporteur de nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur: – Au vote, les conclusions du rapport-préavis N° 2005/28 sont acceptées

par 6 oui et 2 abstentions. La commission recommande donc au Conseil de faire de même.

Le président: – Je vous fais voter la première conclusion. Celles et ceux qui prennent acte du programme d'investissements de la Municipalité en matière d'installations sportives le manifestent en levant la main. Celles et ceux qui ne prennent pas acte? Abstentions? A une très large majorité, vous avez pris acte.

Conclusion 2. Celles et ceux qui acceptent la réponse à la motion de M. Alain Bron le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec quelques abstentions, vous avez accepté la réponse à cette motion. L'objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2005/28 de la Municipalité, du 4 mai 2005;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de prendre acte du programme d'investissements de la Municipalité en matière d'installations sportives;
2. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Alain Bron, «Infrastructures sportives à Lausanne: pour un état des lieux et un plan d'investissements».

Soutien aux artistes plasticiens

Réponse aux motions de M. Grégoire Junod et de M^{me} Evelyne Knecht

Rapport-préavis N° 2005/39

Lausanne, le 2 juin 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

En réponse aux motions de M. Grégoire Junod et de M^{me} Evelyne Knecht, la Municipalité rappelle quelle est sa politique de soutien aux créateurs dans le domaine des arts plastiques et quelles sont les conditions de mise à disposition d'ateliers d'artistes. Elle explique pourquoi il ne sera pas possible de reconverter l'UIOM lorsque l'exploitation de l'usine cessera.

2. Rappel des motions

2.1 Motion de M. Grégoire Junod¹

Dans sa motion, M. Junod, se référant au rapport de gestion, demande à la Municipalité de clarifier les règles d'octroi et les conditions de location des espaces mis à disposition des artistes et d'étudier de quelle façon elle pourrait renforcer son soutien à la création dans le domaine des arts plastiques. Il pense qu'un examen approfondi du patrimoine immobilier de la commune permettrait de trouver de nouveaux lieux susceptibles d'être mis à disposition des créateurs à des conditions avantageuses. Plus précisément, il suggère d'utiliser à cette fin toute ou partie des surfaces de l'ancienne UIOM après la mise en service de TRIDEL.

2.2 Motion de M^{me} Evelyne Knecht²

Dans sa motion, M^{me} Knecht s'inquiète de la disparition des ateliers d'artistes et d'artisans à Lausanne. Ce sont plus précisément la démolition du Rôtillon et la réaffectation de l'Ecole de chimie, deux lieux occupés par les artistes, qui motivent sa réaction. Elle demande une étude sur les besoins réels d'ateliers d'artistes et d'artisans, sur la diminution du nombre d'ateliers existants à Lausanne et sur les conséquences de la fermeture de l'Ecole de chimie.

3. Préambule

Bien que concernant toutes deux les artistes plasticiens et leurs lieux de travail, les motions précitées posent des questions différentes auxquelles il convient de répondre point par point.

4. Réponse de la Municipalité aux deux motions

4.1 Locaux mis à disposition des artistes

La Ville possède sept ateliers mis à disposition des artistes à des conditions avantageuses, dans les anciennes écuries de la villa Mon-Repos et à l'Orangerie. Dans ces mêmes anciennes écuries, un local est occupé par le bureau de Visarte.vaud

¹BCC 2004-2005, T. II (N° 10), p. 52.

²BCC 2004-2005, T. II (N° 16), p. 627.

(société des artistes visuels et architectes vaudois). Un atelier est également mis à disposition d'un artiste graveur, au chemin de la Gravière.

4.2 Conditions de location des ateliers

La location des ateliers varie selon leurs surfaces : entre Fr. 400.– et Fr. 500.– par mois, sans charges (exemple : Fr. 470.– pour 56 m²).

Les baux des ateliers situés dans les écuries de la villa Mon-Repos ont été réactualisés, dans le courant de l'année 2004 et leur location est dorénavant limitée à 5 ans, non renouvelables. Cette clause permettra une occupation plus équitable de ces ateliers qui, par le passé ont été souvent occupés «à vie» par les mêmes artistes. Quant au bail de l'Orangerie, il est de 10 ans, du fait de l'investissement important consenti par son occupant pour la rénovation de l'édifice, rénovation qu'il a financée entièrement. Cet artiste a également assumé la publication d'une plaquette sur l'architecture et l'histoire du bâtiment. L'Orangerie est ouverte un jour par semaine au public et deux jours par an aux écoles. Le loyer, de Fr. 1'000.–, qui peut sembler modeste pour ce lieu, est la seule contribution de la Ville pour les travaux effectués. Le montant en sera augmenté progressivement pour atteindre Fr. 2'500.– en 2006.

4.3 Atelier au Caire, sur l'Ile Jacob

Dans le cadre de la Conférence des Villes suisses, dont elle fait partie, la Ville de Lausanne dispose tous les deux à trois ans (à tour de rôle avec les autres villes de la Conférence) d'un atelier au Caire, sur l'Ile Jacob. Sur la base de dossiers de candidatures, la commission du Fonds des arts plastiques désigne un artiste lausannois pour un séjour de 6 mois financé à raison de Fr. 500.–/mois par la Conférence des Villes Suisses et de Fr. 1'000.–/mois par la Ville. Ce montant est prélevé sur la subvention annuelle attribuée au Fonds des arts plastiques.

Les artistes suivants ont eu la possibilité d'y exercer leur art respectif : En 1991, Pierre Keller, Jean-Luc Manz et Jean Crotti ; en 1994, Jean-Philippe Kunz ; en 1996, Yves Dana ; en 1998, Saaïd Farhan ; en 2000, Monique Jacot ; en 2002, Claudia Renna. Daniel Frank a été choisi pour la prochaine période dévolue à la Ville de Lausanne, d'août 2005 à janvier 2006.

4.4 Soutien à la création

4.4.1 Le Fonds des arts plastiques

La Ville soutient la création par son Fonds des arts plastiques. Ce Fonds est destiné à l'achat et à la commande d'œuvres d'artistes lausannois ou vaudois et à l'embellissement de la Ville. Il permet à la commune de soutenir et de stimuler la création artistique de la région et démontre son intérêt pour les arts visuels. Le FAP achète 10 à 30 œuvres par année. Il en compte actuellement plus d'un millier, dont les deux tiers sont visibles dans les locaux de l'administration.

L'élaboration d'un règlement, adopté par le Conseil communal en 1967, marque la dissolution de l'Association du Fonds des arts plastiques créée en 1932 et la création du Fonds des arts plastiques. Ce règlement a été mis à jour en 1999. Sous sa forme actuelle, le FAP est géré par une commission de neuf membres désignés par la Municipalité. Elle comprend le conseiller municipal en charge du service de la culture ainsi que le chef dudit service, l'architecte de la ville, quatre artistes, dont trois représentants de Visarte.vaud, un(e) historienn(e) d'art et un(e) critique d'art. La commission, présidée par le conseiller municipal, est nommée pour une durée de quatre ans au début de chaque législature (5 ans dès 2006).

Le Fonds des arts plastiques recevait Fr. 5'000.– en 1932. Il dispose aujourd'hui de Fr. 120'000.– par an, auxquels s'ajoute, jusqu'en 2006, un complément de Fr. 30'000.– provenant du % culturel résultant de la construction de la station de pompage de Lutry, réparti sur 10 ans. La commission répond dans la mesure de ses possibilités aux nombreuses sollicitations qu'elle reçoit, aussi bien pour des expositions, des publications, que pour des achats.

En 1997, le FAP a présenté, dans une exposition au Musée de Pully, une partie significative des œuvres acquises entre 1932 et 1997. Un catalogue³ a été publié à cette occasion, qu'il est encore possible d'acquérir auprès du service de la culture, pour la somme de Fr. 35.–. La plaquette⁴ publiée à l'occasion de l'exposition organisée à fin de la dernière législature (1998-2001) est également à disposition au prix de Fr. 15.–.

³Une ville, des artistes, exposition ! Le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne 1932-1997.

⁴A la rencontre de l'art contemporain. Le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne 1998-2001.

4.4.2 Le % culturel

Le % culturel constitue une aide importante aux artistes, aide qui s'ajoute aux soutiens attribués par les subventions du FAP. Il représente 1% du budget affecté à la construction proprement dite des bâtiments communaux (gros œuvre 1), c'est-à-dire installations techniques et équipement non compris. Il permet de financer des œuvres artistiques souvent monumentales, destinées à animer des édifices ou des espaces publics (exemple, la réalisation d'Eole à Ouchy). Il permet de soutenir les sculpteurs, parents pauvres des arts plastiques, le FAP n'ayant pas les moyens d'acquérir des sculptures par le biais de sa subvention.

Sous l'égide du pour-cent culturel, de belles réalisations ont vu le jour ces dernières années : en 1999 : Les naissances de la pleine lune, une fontaine à St-François (Yves Zbinden et Anne-Hélène Darbellay); en 2001, Mikado, une peinture murale pour le centre du Bois-Gentil (Jean-Claude Schauenberger) et Au fil de la mémoire, une sculpture en alliage mémoire de forme pour l'espace des inventions à la Vallée de la Jeunesse (Etienne Krähenbühl); en 2002 : Trou Blanc pour l'Ecole primaire de l'avenue de Provence (Daniel Schlaepfer); en 2003, le % culturel de l'aménagement des rues piétonnes Bourg, Cheneau de Bourg et Lion d'Or donnait lieu à la réalisation de la fontaine/point d'eau «Le crapaud du Bourg et la Princesse, à l'entrée du jardin derrière Bourg (Ignazio Bettua). Un mandat artistique a été attribué à Jean-Luc Manz pour l'animation artistique de la cheminée désaffectée du collège d'Entrebois.

4.4.3 Soutiens accordés sur 10 ans

Pour les dix dernières années, entre sa subvention et le % culturel, le Fonds des arts plastiques a soutenu les arts plastiques pour un montant total de **Fr. 1'944'634.-**.

1994-1995	190'000.-
1996	193'977.-
1997	207'013.-
1998	79'910.-
1999	139'000.-
2000	208'591.-
2001	350'362.-
2002	284'400.-
2003	150'481.-
2004	140'900.-

4.5 Possibilités de renforcement

Vu la situation financière de la Ville, la Municipalité ne peut envisager d'augmenter les possibilités d'aides. Dès 2007, le Fonds des arts plastiques ne disposera plus des Fr. 30'000.- liés aux travaux à la Station de pompage de Lutry. La Municipalité examinera en temps utile si elle peut compenser cette diminution par une augmentation du budget affecté au FAP.

4.6 Besoins d'ateliers pour les artistes et les artisans

La commission du Fonds des arts plastiques effectue annuellement entre 6 à 10 visites d'ateliers, ce qui équivaut à près de 100 ateliers sur les 10 dernières années. La commission se doit de relever que la plupart des ateliers visités se trouvaient en ville de Lausanne, en des caves, galetas, annexes, la plupart du temps en des lieux ignorés avant la visite de dite commission. Consultée, la société la plus active au niveau des artistes visuels et architectes en Suisse romande, Visarte, a déclaré qu'elle recevait évidemment des appels d'artistes intéressés à la location d'ateliers. Sur les quelque 200 membres actifs de cette société, 33 bénéficient d'un atelier à Lausanne, alors que 103 travaillent chez eux ou hors la ville. Quant au service immobilier de la Ville, il estime les demandes d'ateliers d'artistes à 3 à 4 par mois, pour des locaux peu onéreux et avec peu de confort. Pour ce qui est des artisans, compte tenu du montant des loyers en ville, leurs recherches s'orientent plutôt vers la périphérie.

La demande de locaux d'artistes et artisanaux n'est pas nouvelle. En effet, en date du 22 mai 1992, le Conseil communal, par le préavis N° 171, répondait aux motions de M. Michel Margot et de M. Jean-Daniel Lacroix⁵. Cette réponse mettait

⁵BCC 1992, T. II, pp. 80 à 100.

déjà en évidence les limites des possibilités d'intervention de la Municipalité en matière de mise à disposition de locaux artisanaux et commerciaux au centre ville: elle constatait que les pouvoirs publics ne peuvent contraindre les propriétaires à affecter leurs immeubles ou leurs terrains à des activités qu'ils estiment contraire à leurs intérêts.

4.7 Fermeture de l'Ecole de chimie

Après plusieurs années d'occupation provisoire, via des contrats de confiance, l'Ecole de chimie, propriété de l'Etat de Vaud, va subir une rénovation. Elle retrouvera sa vocation puisque elle sera dévolue désormais à l'Ecole supérieure de la santé, ceci dès la rentrée 2006.

L'Etat de Vaud a pu offrir des locaux provisoires aux 17 occupants de ces lieux, à l'annexe de Couvaloup (annexe à l'Ecole de chimie) et à César Roux.

4.8 Nouveaux lieux susceptibles d'être mis à disposition: UIOM?

Le site de l'UIOM du Vallon est encore en activité jusqu'au déménagement du centre de ramassage vers le nouveau centre de logistique de Malley, prévu pour 2007, et au démontage total des installations électromécaniques. Le service des routes et mobilité et le service des sports devraient réutiliser une partie des bâtiments, notamment ceux des vestiaires et réfectoire.

La réaffectation du reste du site devra faire l'objet d'une réflexion détaillée tenant compte de la particularité du site et de son potentiel. Cette démarche sera conduite par le service d'urbanisme. Toutefois, la Municipalité peut déjà relever que le site est situé sur une ancienne décharge et que son utilisation nécessitera la démolition préalable de l'ancienne usine. Quant à la cheminée, elle présente un danger réel et devra être démolie au plus vite. De plus, les locaux ne peuvent être réutilisés tels quels. En effet, certaines zones ont été en contact avec des substances toxiques (fosses, citernes, zone de stockage des mâchefers). L'isolation des fours, chaudières et tuyauteries présente également un risque potentiel pour la santé en raison de la possibilité de trouver de l'amiante qui pourrait être dispersé dans le site lors des travaux de démontage. En conséquence, pour des raisons de sécurité évidente, l'accès aux zones de la fosse et de la halle aux fours devra être interdit jusqu'à la démolition complète des bâtiments afin d'éviter tous risques de chute ou d'accidents. En effet, une fois les installations démontées, l'usine ressemblera à une énorme caisse, sans étage intermédiaire, donc inutilisable.

La Municipalité ne peut donc envisager la mise à disposition, même à titre provisoire, d'un bâtiment qui devra être démoli.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2005/39 de la Municipalité, du 2 juin 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse de la Municipalité aux motions de M. Grégoire Junod et de M^{me} Evelyne Knecht.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Jean-Luc Chollet (VDC), rapporteur, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), M. Tristan Gratier (Rad.), M^{me} Evelyne Knecht (POP), M. Pierre-Henri Loup (Rad.), M. Jean Meylan (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M^{me} Graziella Schaller (Lib.), M. Gianni John Schneider (Soc.).

Municipalité: M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (VDC), rapporteur: – La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 29 août 2005 dans les locaux de Culture, Sports, Patrimoine.

Ont pris part à la discussion: M^{mes} et MM. les conseillers Marie-Ange Brélaz-Buchs, Graziella Schaller, Evelyne Knecht, Gianni John Schneider, Roland Rapaz, Jean Meylan, Tristan Gratier, Pierre-Henri Loup.

Pour la Municipalité, M. Jean-Jacques Schilt.

Pour l'administration, M^{me} Marie-Claude Jequier, chef du Service culturel.

Les notes de séance ont été prises avec diligence par M^{me} Liliane Blanc et nous l'en remercions.

Rappelons brièvement que la motion Grégoire Junod demandait, en plus d'une clarification des règles de mise à disposition des locaux communaux, d'étudier l'opportunité d'une affectation future de l'UIOM.

Quant à M^{me} la motionnaire Evelyne Knecht, s'inquiétant de la démolition du Rôtillon et de la réaffectation de l'école de chimie, elle demande une étude sur les besoins réels d'ateliers d'artistes.

En répondant à ces deux motions, M. Schilt nous indique que c'est l'occasion pour la Municipalité d'expliquer ce qui est entrepris pour soutenir les artistes plasticiens.

Concernant les conditions de location des ateliers et leur durée limitée désormais à cinq ans, M. Schilt nous informe que cette mesure sera introduite progressivement et sans effet rétroactif.

L'atelier de l'île Jacob, au Caire, rend dubitatif certains commissaires; sur quels critères s'effectue le choix des artistes et leur séjour est-il lié à la réalisation d'une œuvre? Le choix s'opère sur dossiers par la commission du fonds des arts plastiques.

Leur séjour n'est pas lié à l'obligation de réaliser une œuvre sur place, mais la plupart du temps les artistes reviennent avec des réalisations inspirées du lieu.

Fonds des arts plastiques

La subvention versée au fonds des arts plastiques fait partie du budget annuel ordinaire. Parallèlement, lorsque la Ville construit un bâtiment, un pour-cent culturel est prélevé sur le gros œuvre. Il s'agit d'une coutume et non d'une disposition légale.

Concernant le choix de l'œuvre à acheter, un jury, composé de quelques membres du FAP, du maître de l'ouvrage et de l'architecte décide de l'œuvre qui viendra orner le bâtiment achevé.

La Ville enregistre 3-4 demandes mensuelles d'ateliers. Il y a lieu de mettre ce nombre relativement élevé en relation avec la demande générale sur le marché immobilier.

En réponse à la motion Knecht, M. le Municipal indique que M^{me} Waridel, chef du Service culturel de l'Etat de Vaud, et le concierge de l'école de chimie ont rencontré tous les occupants dudit bâtiment et proposé à 17 personnes une solution de rechange à Couvaloup.

Enfin, quel avenir pour l'UIOM, s'interroge M^{me} la motionnaire.

Aucun à court terme, répond M. le représentant de la Municipalité, les problèmes liés à l'assainissement d'un bâtiment dans lequel toutes sortes de détritiques ont été détruits durant presque 50 ans sont si importants que la démolition s'avère inéluctable.

Au vote, la commission accepte la réponse municipale à la motion Grégoire Junod à l'unanimité.

Quant à la motion Evelyne Knecht, la réponse municipale est acceptée également à l'unanimité moins une voix.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Jean-Luc Chollet (VDC), rapporteur: – Pas pour l'instant, Monsieur le Président.

Le président: – La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.): – J'aurais une question à poser relative au rapport du président de séance. Il nous parle de l'atelier de l'île Jacob au Caire. Ma première question est de savoir qui paie le séjour de ces artistes. Ma deuxième question: vous avez certainement entendu parler ces derniers temps de la Maison de la culture de Suisse à Rome, puisqu'elle a été rénovée. Je voulais savoir si des artistes lausannois étaient aussi envoyés dans cette Maison de la culture de Rome.

M. Grégoire Junod (Soc.): – Je m'exprimerai sur la réponse à ma motion, qui comprenait plusieurs volets. Le

premier visait à éviter tout clientélisme dans la location – à des conditions préférentielles par la Ville de Lausanne – de ses ateliers à des artistes en arts plastiques. Autrement dit que l'on s'assure d'un tournus effectif, qu'il n'y ait pas de rente de situation pour des personnes utilisant les mêmes locaux pendant des années. Sur ce plan, je suis satisfait de la réponse municipale, puisqu'il est dit que les baux seront dorénavant de cinq ans, non renouvelables. Ce qui assurera un tournus, même si l'offre est très limitée – sept ateliers. Je crois que le but d'une politique d'encouragement aux jeunes artistes en arts plastiques est de permettre au plus grand nombre de créateurs d'avoir leur chance d'occuper, à des conditions préférentielles, des ateliers de la Ville de Lausanne.

Quant au reste, je prends acte de la réponse de la Municipalité sur l'UIOM. Il n'y a malheureusement guère d'autres solutions. On ne pourra pas utiliser ces espaces pour les artistes en arts plastiques. Cela étant, il faut reconnaître que la situation reste difficile à Lausanne pour les personnes souhaitant créer dans ce domaine; les moyens de la collectivité sont limités. La Municipalité précise que l'instrument principal de sa politique aujourd'hui est avant tout le Fonds des arts plastiques. Si j'ai bien compris la réponse, le souhait de la Ville est d'abord de subventionner les artistes en achetant des créations, plutôt qu'en subventionnant des loyers. J'en prends donc acte.

Finalement, cette politique peut se défendre. J'espère que la Ville trouvera les moyens, dans les années à venir, d'augmenter sensiblement les ressources pécuniaires qu'elle attribue au Fonds des arts plastiques (actuellement Fr. 130'000.–). C'est une somme relativement limitée. Si l'on considère le soutien reçu par les artistes en arts plastiques au cours des dix dernières années, entre le pour-cent culturel et le Fonds des arts plastiques, on remarque quand même une petite diminution. Il serait important que ce soutien puisse se poursuivre dans de bonnes conditions.

Voilà ce que je voulais dire. Je vous invite à accepter la réponse à ma motion, car il n'y a guère d'autre solution. Mais j'espère que l'on trouvera quand même les ressources nécessaires afin d'aider les artistes à Lausanne.

M^{me} Evelynne Knecht (POP): – Je remercie la Municipalité pour sa réponse à la motion Junod. Elle dresse une liste des ateliers mis à disposition par la Ville pour les arts plastiques. Elle fait part aussi de ses visites d'ateliers, lors desquelles elle marque son soutien aux artistes par l'achat régulier d'œuvres d'art. Ceci concerne exclusivement les arts plastiques et plus précisément les sculpteurs. Tout cela est très intéressant, mais ne répond absolument pas à ma motion.

Ma motion demandait l'étude du besoin d'ateliers en ville de Lausanne. Elle mélangeait volontairement artistes et artisans, car aujourd'hui, marionnettistes, musiciens ou petits indépendants se confrontent au même problème, contraints de trouver des locaux en périphérie. Je n'atten-

dais pas une réponse miracle, énumérant toutes les actions que l'on peut faire pour les artistes. Je souhaitais des chiffres, un état des lieux, une étude de la situation, du manque d'ateliers. Combien y a-t-il d'ateliers d'artistes à Lausanne? Combien y a-t-il d'ateliers d'artisans? Combien y en avait-il il y a vingt ans? Se trouvent-ils dans des immeubles privés ou publics? On nous dit que la Ville enregistre trois à quatre demandes par mois. Et le Canton, combien en enregistre-t-il? Et pourquoi ne pas demander à des gérances privées, si l'on fait une étude? Combien d'artistes ont quitté Lausanne pour Chavannes ou Romanel? Sociologiquement parlant, quels en sont les effets? Qu'apporte un artisan ou un artiste à une vie de quartier? Bref, j'aurais voulu que l'on nous brosse un tableau d'une situation réelle. On nous donne souvent des statistiques qui me semblent beaucoup plus complexes que celles-là.

Si l'on prend le point 4.6, le paragraphe censé répondre à ma motion, on nous renvoie au préavis N° 171, datant de 1992, introuvable sur Internet, et dont nous n'avons reçu copie qu'après la séance de commission. J'en lis juste deux ou trois petits extraits. Ce préavis disait à l'époque: *Le mélange des diverses activités est indispensable au déroulement de la vie en général. Il est nécessaire à l'équilibre de la collectivité. C'est l'imbrication et les interactions des diverses fonctions sociales qui forment le tissu urbain.* Plus loin, on dit que le problème est complexe: *Il ne pourra être résolu au coup par coup, mais par la détermination de lignes directrices et d'objectifs tenant compte de chaque facteur, auquel des mesures concrètes futures pourront faire référence.* On nous dit que cette préoccupation n'est pas récente, puisque la Ville s'y intéresse depuis le début des années septante. *Certains types d'activités devraient pouvoir rester en ville, dans un souci d'animation de la vie urbaine, économique et sociale. La solution minimale consiste, en qualité de propriétaire, à protéger dans la mesure du possible ce qui existe, notamment une certaine forme d'artisanat et, d'autre part, de favoriser, comme pouvoirs publics, de nouvelles implantations par le biais des nouveaux PPA. La Municipalité, en tant que propriétaire, souhaiterait jouer un rôle, par exemple en maintenant, dans la mesure du possible en augmentant, l'offre de locaux à prix abordables.* Telle était la réponse en 1992.

Il y avait des chiffres aussi, concernant l'évolution de 1975 à 1985. Vingt ans plus tard, seule une étude nous apporterait une meilleure connaissance du problème, nous permettrait de commencer à imaginer une solution. Une chose est sûre: aujourd'hui, les artistes et artisans sont en train de quitter Lausanne. Personnellement, je pense qu'il est important pour la vie future de notre cité de les maintenir dans nos murs. C'est la raison de ma motion.

A partir d'une étude, on peut ensuite faire des choix politiques. On peut se demander si l'on doit laisser cet exode se faire, ou si l'on veut maintenir les artistes et artisans à Lausanne. Certains parlent d'une erreur lorsqu'on a éloigné les étudiants de la ville. Je ne sais pas... Mais on peut hésiter avant d'évincer aussi les artistes et artisans. Pour

cela, il faut une étude. Il est donc relativement aisé de constater que ce préavis ne répond pas à ma motion. Je trouve que les commissaires qui ont approuvé cette non-réponse ont beaucoup d'imagination. J'espère que ce Conseil sera plus réaliste! Je vous demande donc d'accepter ce préavis comme réponse à la motion Junod, mais de refuser la réponse à ma motion.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Je vais tenter de répondre aux questions posées, notamment concernant l'atelier du Caire. Il est géré par la Conférence des villes suisses. Il y a un tournus entre les villes pour proposer des candidats. Plusieurs artistes lausannois, choisis par la commission du Fonds des arts plastiques, ont pu ainsi passer six mois au Caire, dans des disciplines différentes. Par exemple, des peintres, mais aussi des sculpteurs, une photographe récemment. Voilà comment fonctionne cet atelier du Caire. Mais je réponds un peu dans le vide, parce que la conseillère qui m'a interpellé sur ce sujet n'est plus dans la salle... Les membres de son groupe voudront bien la renseigner!

Concernant deux, trois autres remarques. Je voudrais corriger des erreurs. Les sculpteurs ne constituent de loin pas le groupe d'artistes ayant été le plus soutenu. Au contraire même. Il s'agit plutôt de peintres, de photographes, de vidéastes, d'auteurs d'installations – je suis obligé d'utiliser une périphrase, je ne crois pas qu'il existe un mot. Tous les domaines des arts plastiques, y compris les plus récents, les plus à la mode, les plus contemporains, sont touchés.

M^{me} Knecht nous demande l'impossible! Nous n'avons pas de recensement d'artistes! Personne n'a de recensement d'artistes, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'obligation pour les artistes de s'annoncer comme tels. Avec une petite pointe d'ironie, qu'elle comprendra, je dirais que si nous avions des artistes d'Etat, la statistique serait facile à faire. Mais nous sommes dans un régime complètement différent et personne n'a ces indications, qui n'existent nulle part. Il faudrait procéder à un recensement général dans toute l'agglomération. Vous n'avez pas l'obligation de vous annoncer comme artiste. Ce n'est inscrit nulle part, sauf si vous vous adhérez à une association d'artistes. On a là quelques indications. Mais beaucoup d'artistes n'en font pas partie. On ne peut donc pas faire ce recensement.

De plus, vous compliquez la chose en mêlant artistes et artisans. Or, si un certain nombre de métiers artisanaux sont proches, relèvent même de l'artistique, beaucoup d'artisans ne prétendent en aucun cas être des artistes. Le mot artisan a un sens très particulier. Il est défini notamment dans les règles d'aménagement du territoire. On doit constater – ce n'est pas un phénomène d'aujourd'hui, mais qui date de vingt, trente, quarante ans – que toutes les zones prévues par la Municipalité et le Conseil communal pour être des zones artisanales se sont, au cours des années, transformées en zones d'activités tertiaires, parce que les artisans n'y allaient tout simplement pas. Le plus bel exem-

ple est fourni par les locaux se trouvant à droite en descendant l'avenue de Sévelin. Vous avez là un complexe construit aux meilleurs coûts possible, puisque la Ville a mis à disposition les terrains. Il n'y a pas eu de revente. Les conditions étaient donc idéales pour des coûts aussi faibles de possible. Eh bien là, vous n'avez pratiquement pas d'artisans. Ce sont les banques, le secteur tertiaire qui ont colonisé petit à petit ces locaux non conçus pour eux. Mais le constructeur, qui bénéficie d'un droit de superficie, constatant qu'aucun artisan ne venait, que ses locaux restaient vides au fil des années, a demandé des autorisations pour permettre l'occupation de ce complexe, autorisations que la Municipalité a accordées. C'est un mouvement qui existe et qui n'est pas d'aujourd'hui, lié à toutes sortes d'éléments que nous ne pouvons pas maîtriser.

Même en nous donnant beaucoup de peine, nous ne pouvons pas répondre mieux à la demande impossible de M^{me} Knecht. Je vous invite à prendre malgré tout acte de cette réponse, insatisfaisante parce que l'on ne pourra jamais donner une réponse satisfaisante à la question telle qu'elle est formulée.

M. Alain Hubler (POP): – Monsieur Schilt, il ne faut jamais dire jamais, parce qu'il existe parfois des possibilités de répondre à des questions. Je constate, après avoir parcouru le préavis de 1992, signé d'Yvette Jaggi, qu'on arrivait à recenser les lieux à l'époque. Parce que lorsqu'on signe un bail – à ma connaissance – on doit préciser à quoi on veut affecter la location. On peut donc trouver sur les baux l'affectation. Première chose.

Deuxièmement, à la lecture du préavis de l'époque, je constate que la Municipalité dit clairement se préoccuper de la mixité entre artisans, artistes et population. Ce qui m'étonne, c'est que maintenant, on semble ne plus s'y intéresser. Finalement, si M^{me} Knecht a mélangé artistes et artisans, c'est parce que la frontière n'est peut-être pas forcément aussi étroite que ce que l'on veut bien dire. Ce n'est pas de sa faute si vous répondez, dans un préavis qui leur est consacré, aux artistes plus qu'à l'artisanat.

Je persiste à vous conseiller de refuser cette réponse qui est une non-réponse à la motion Knecht.

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Deux précisions. Je maintiens qu'il est impossible de faire un recensement des baux privés. Aucune disposition légale ne peut contraindre qui que ce soit à nous donner ces indications. D'autre part, moi aussi je viens de parcourir brièvement le préavis de la Municipalité de 1992. A titre d'exemple, penchons-nous sur les artisans: arts et métiers, industrie, bâtiments, restauration et hébergement, commerce de détail... Toutes choses qui relèvent des règles de l'aménagement du territoire, mais dans lesquelles les artisans, dans le sens où la motionnaire l'entend, ne figurent pas. Je le répète: cela ne fait l'objet d'aucune disposition légale, ni de règles d'aménagement du territoire, ni de permis de construire.

C'est considéré comme un local commercial. Un point c'est tout! Il peut être affecté à telle ou telle activité. Heureusement, cette liberté existe encore, sans que l'on ait besoin de décision d'une précision absolument insupportable. Même en y réfléchissant bien, je maintiens qu'il est impossible de répondre à une telle demande.

Le président: – La parole est-elle encore demandée? Ce n'est pas le cas. Je prie M. le rapporteur de nous dire comment la commission a voté.

M. Jean-Luc Chollet (VDC), rapporteur: – Le texte du préavis parle d'approuver la réponse de la Municipalité aux motions Junod et Knecht, mais il est évident que nous les avons votées séparément, tant il est vrai qu'elles traitent de sujets fort différents. La réponse à la motion Junod a été acceptée à l'unanimité. La réponse à la motion Knecht a été acceptée également à l'unanimité, moins une voix.

Le président: – Je vais faire de même. Celles et ceux qui acceptent la réponse municipale à la motion Junod le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, la réponse à cette motion est acceptée.

Celles et ceux qui acceptent la réponse municipale à la motion Knecht le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A une nette majorité et avec quelques abstentions, vous avez accepté la réponse à cette motion. L'objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2005/39 de la Municipalité, du 2 juin 2005;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver la réponse de la Municipalité aux motions de M. Grégoire Junod et de M^{me} Evelyne Knecht.

Postulat de M. Marc Dunant: «Accueil du public dans l'Administration»¹⁶

Développement polycopié

L'Administration communale est actuellement dispersée entre plusieurs lieux, rendant parfois les parcours des citoyens – utilisateurs – clients complexes; le regroupement des principaux services autour de Chauderon et du Flon est une bonne occasion de réfléchir à une autre manière d'y accueillir ces usagers. La réception du public sera certainement améliorée dans le nouveau bâtiment du

Flon, où cette dimension est intégrée au programme des travaux; une démarche parallèle devrait être entreprise dans les bâtiments communaux situés dans ce périmètre.

Il s'agit pour chacune des directions concernées de définir une politique encore meilleure en matière d'accueil des usagers, en réaménageant ou en créant des guichets conviviaux; cela permettrait d'orienter le public le plus rapidement et le plus efficacement possible. Cela touche aussi bien aux questions de l'aménagement des lieux destinés à son accueil qu'à l'étude des horaires, en concertation avec le personnel, de manière à rendre l'Administration accessible aux personnes qui sont tenues par des horaires de travail rigides.

Les restrictions financières ont en outre eu pour effet la disparition des personnes qui recevaient et aiguillaient les gens à l'entrée des bâtiments de Chauderon et de Beau-Séjour; seuls ceux où la sécurité l'exige disposent toujours d'une telle réception (police, pompiers, etc.). La seule solution satisfaisante pour l'accueil des personnes qui souffrent d'un handicap, notamment de la vue, ou de celles qui ont de la difficulté à lire, me paraît être de rétablir ces hôtesse à quelques points stratégiques des différents complexes de bâtiments; ces points devraient être clairement signalés de manière à ce qu'ils puissent être trouvés sans peine. Pour compléter ce dispositif, je demande que chaque bâtiment ouvert au public ait à chaque entrée, visible et lisible, une cartographie de l'Administration avec la localisation de ses différents services, afin de faciliter son orientation vers le bon endroit. Ce serait aussi l'occasion de reprendre la question de l'Hôtel de Ville puisque, malgré les travaux effectués, les nouveaux accès et accueil annoncés n'ont pas encore été concrétisés.

Le présent postulat demande donc le renforcement de la politique communale d'accueil des usagers, notamment par le rétablissement d'hôtesse d'accueil en quelques lieux stratégiques, par une organisation améliorée des guichets et une révision des horaires d'ouverture au public là où cela s'avère nécessaire, et par des panneaux d'informations clairs aux entrées de chaque bâtiment administratif ouvert au public, ceci en concertation avec le personnel des services concernés.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre postulat?

M. Marc Dunant (Soc.): – Oui, Monsieur le Président. L'accueil que l'Administration communale offre aujourd'hui aux citoyens de la ville est bon. Une tentative pour obtenir un nouveau passeport m'a permis de faire une étude comparative avec certains services de l'Etat. Cela dit, je pense que l'on peut faire mieux que ce qui se fait actuellement à la Ville, tant au niveau de l'aménagement des lieux et des horaires, que de celui de la signalétique. La construction du nouveau bâtiment communal au Flon est l'occasion idéale pour revoir toute la signalétique dans ce secteur, afin que les gens qui s'y perdent, pour toutes

¹⁶BCC 2005-2006, T. I (N° 6), p. 742.

sortes de raisons, soient accueillis à certains endroits stratégiques par une personne, qui peut dire bonjour, faire un sourire et aiguiller les égarés.

Dernier point, je crois qu'il est important que tout ceci se fasse en collaboration avec le personnel de l'Administration communale, puisqu'il connaît le mieux les problèmes et les écueils à éviter.

Le président : – La Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ce postulat? Manifestement non! Y a-t-il une demande de renvoi en commission?

Discussion

M. Eddy Ansermet (Rad.): – Le postulat de notre collègue Dunant me fait un peu bondir: il plagie une motion que j'ai déposée le 26 novembre 2002, sous le titre «Pour une radicale amélioration du service au public»¹⁷. Mise à part la proposition qu'il formule pour le rétablissement d'hôtesse d'accueil en quelques lieux stratégiques, ses suggestions rejoignent plus ou moins celles que j'ai formulées dans ma motion. Je rappelle que ladite motion est toujours en suspens, puisque la Municipalité a repoussé son délai de réponse au 30 juin 2006. Ce postulat est donc inutile. Je le refuserai et vous demande de faire de même.

Le président : – Merci. Je vois que l'on est directement passé à la discussion de prise en considération. Elle se poursuit.

M. Roger Cosandey (Soc.): – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je tiens à rebondir sur le postulat de notre collègue Dunant. Il fait allusion dans son texte aux problèmes que peuvent rencontrer certaines personnes. Il mentionne en particulier les personnes déficientes visuelles. Je tiens à dire qu'effectivement, depuis qu'il n'y a plus d'hôtesse d'accueil – comme vous les appelez – dans certains bâtiments, les problèmes sont pratiquement insolubles. Personnellement, j'ai toujours eu à cœur de demeurer le plus autonome possible. Mais malgré toute ma bonne volonté, il m'est par exemple pratiquement interdit aujourd'hui d'accéder au bâtiment de Chauderon, car sans l'aide d'une personne à l'entrée, je ne puis, malgré les adaptations que l'on prétend avoir faites, utiliser les ascenseurs. Pour la simple raison que lorsqu'on en appelle un, il est difficile de savoir lequel va arriver. Sans l'aide d'une personne à la réception, l'accès de ce bâtiment m'est impossible.

C'est quelque peu plus facile à Beau-Séjour, puisque l'immeuble est plus petit. Mais je pense qu'il y a des améliorations à faire, qu'il faudrait repenser les besoins de certaines catégories de la population. Je vous invite dès lors à prendre en considération le postulat de notre collègue.

M. Marc Dunant (Soc.): – J'ai bien entendu la remarque de M. Ansermet. Il reconnaît lui-même qu'il y a des élé-

ments nouveaux dans mon postulat par rapport à sa motion. Je maintiens donc ma demande de le renvoyer à la Municipalité, qui pourra répondre aux deux ensemble. Cela ne posera aucun problème et permettra aussi de prendre en compte ce que M. Cosandey vient de dire.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je vous fais voter sur la prise en considération du postulat Dunant. Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A une nette majorité, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat. L'objet est liquidé, merci.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Marc Dunant: «Accueil du public dans l'Administration»;
- oui la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation de la Commission permanente des finances, par M. Marc Dunant:
«**Imprimantes: couleur ou noir et blanc?**»¹⁸

Développement polycopié

Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2003, la Commission des finances a été invitée à se prononcer sur un crédit supplémentaire de 100'000 (cent mille!) francs pour des achats de consommables pour imprimantes couleur; cette demande a suscité un long débat, dont il est ressorti les éléments suivants (les citations sont extraites du procès-verbal):

- le syndic a expliqué *que la Municipalité a pris comme décision de restreindre l'utilisation des imprimantes couleur dès 2004,*
- *une majorité de la Commission est pour l'application immédiate de mesures de restriction sans attendre 2004,*
- *la Commission demande à la Municipalité de réaliser une étude afin de déterminer l'impact sur trois ans de la vente des imprimantes couleur laser et du retour à des imprimantes noir-blanc,*
- *afin de donner un signal clair, la Commission décide d'amender le crédit supplémentaire; le montant retenu est de Fr. 70'000.– et sera confirmé par le Conseil lors de l'adoption du préavis.*

Le rapport de gestion 2003 mentionne, page 27, que la Conférence des secrétaires municipaux et des secrétaires

¹⁷BCC 2002, T. II, p. 664.

¹⁸BCC 2004-2005, T. II (N° 21), p. 1005; BCC 2005-2006, T. I (N° 6), p. 814.

généraux a abordé à l'une de ses séances la question de *l'utilisation des imprimantes couleur...* Malgré ces débuts prometteurs, la liste des imprimantes couleur reçue en Commission le 21 janvier 2005 indique que 53 imprimantes ont été achetées depuis la décision de la Commission, dont 7 durant le dernier trimestre 2003 et 46 en 2004! Il y a visiblement une distance considérable de la Commission des finances à la Municipalité et aux différents services de l'Administration...

Au nom de la Commission des finances, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle expliquer pourquoi 46 imprimantes couleur ont été achetées en 2004, alors que le syndic avait lui-même annoncé l'intention de la Municipalité de restreindre leur utilisation et que la Commission des finances avait demandé en octobre 2003 des mesures de restriction ?
2. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises pour rendre cette restriction effective? Depuis quelle date? Existe-t-il une directive d'utilisation des imprimantes couleur (seulement les documents justifiés et pas les documents de confort)? Vu les résultats obtenus, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour le futur ?
3. Après dix-huit mois, à quoi en est l'étude demandée par la Commission des finances le 1^{er} octobre 2003 ?
4. Quelles sont les proportions d'imprimantes couleur et noir/blanc au sein de l'Administration communale? Comment se sont répartis les achats depuis le 1^{er} janvier 2004 ?
5. Quel est l'impact financier sur les comptes 2003 et 2004 de l'utilisation importante que l'Administration fait d'imprimantes couleur? Plus particulièrement, quel est l'impact des consommables liés aux imprimantes couleur? Pour comparaison, quels sont les chiffres concernant les imprimantes noir/blanc ?
6. Quels sont les coûts moyens suivants, pour une impression d'une page: en noir/banc sur une imprimante couleur? En couleur sur une imprimante couleur? En noir/banc sur une imprimante noir/blanc? Quels sont les coûts respectifs des technologies à laser et à jet d'encre ?
7. Compte tenu de l'arrivée sur le marché d'imprimantes laser couleur bon marché, la Municipalité envisage-t-elle de remplacer les imprimantes à jet d'encre par des imprimantes laser pour autant qu'il s'avère que le coût d'une copie (amortissement compris) soit nettement inférieur ?
8. La Municipalité prévoit-elle que tous les achats de matériel informatique qui ont des conséquences financières pour leur exploitation (par ex. le toner pour les imprimantes) passent par le SOI ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

En matière de matériel informatique et donc d'imprimantes, la Municipalité fait appliquer, au sein de son administration, la répartition des tâches et des responsabilités suivante :

- Les services sont invités à exprimer leurs besoins chaque année, sous la forme de prévisions budgétaires. Ces prévisions portent, sauf cas particuliers relevant, par exemple, du format requis pour les tirages (A3), uniquement sur une augmentation de la dotation et non sur des remplacements. Les objets et leurs caractéristiques doivent être clairement définis et une justification doit accompagner la requête.
- Les demandes sont transmises au service d'organisation et d'informatique qui en dresse une synthèse et effectue un premier examen de la pertinence des demandes.
- La Municipalité examine ensuite l'ensemble des demandes et les montants sollicités. Ensuite de quoi elle peut choisir de fixer des priorités et d'imposer des restrictions, en l'occurrence lorsqu'il s'agit d'imprimantes couleur. En pareils cas, les Directions sont chargées de reconsidérer leurs demandes, en élaguant tout ce qui n'est pas absolument indispensable au maintien de la qualité des prestations offertes au public ou à la bonne marche des services.
- Une fois les objectifs atteints, les demandes validées sont intégrées au préavis annuel des autorisations d'achats.

1. La Municipalité peut-elle expliquer pourquoi 46 imprimantes couleur ont été achetées en 2004, alors que le syndic avait lui-même annoncé l'intention de la Municipalité de restreindre leur utilisation et que la Commission des finances avait demandé en octobre 2003 des mesures de restriction ?

En 2004, le SOI a procédé à l'acquisition de trente-quatre imprimantes couleur (et non quarante-six). Vingt-huit d'entre elles constituent de nouveaux équipements, indiqués à votre Conseil dans le cadre du préavis des autorisations d'achats. Six autres imprimantes représentent des remplacements de matériel existant. Le remplacement est décidé par le service d'organisation et d'informatique lorsque les réparations s'avèrent plus coûteuses qu'un équipement neuf.

2. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises pour rendre cette restriction effective? Existe-t-il une directive d'utilisation des imprimantes couleur (seulement les documents justifiés et pas les documents de confort)? Vu les résultats obtenus, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour le futur ?

La Municipalité n'a pas estimé productif d'éditer une liste qui se voudrait exhaustive des documents qu'il serait fondé

d'imprimer en couleurs plutôt qu'en noir et blanc. Comme indiqué en introduction, la Municipalité préfère s'en tenir à l'examen individualisé de chaque demande et statuer de cas en cas, par évaluation du degré de nécessité exposé par le service demandeur. La Municipalité estime que l'obligation de justifier toute demande, laquelle est ensuite soumise à l'approbation de la Direction puis de la Municipalité implique un travail d'autocensure suffisant, permettant d'éliminer la plupart des demandes superflues. La Municipalité n'envisage donc pas de prendre des mesures supplémentaires en la matière.

3. *Après dix-huit mois, à quoi en est l'étude demandée par la Commission des finances le 1^{er} octobre 2003 ?*

La Municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire de superposer une telle étude au processus de contrôle de validité des demandes d'acquisitions actuellement en vigueur.

4. *Quelles sont les proportions d'imprimantes couleur et noir/blanc au sein de l'administration communale? Comment sont répartis les achats depuis le 1^{er} janvier 2004 ?*

A la date du 31 décembre 2004, les imprimantes couleur représentent 25% du parc, soit 383 unités. La répartition des achats d'imprimantes couleur effectués en 2004 est la suivante:

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Secrétariat municipal 1
Organisation et informatique 1, en remplacement

SÉCURITE PUBLIQUE

Contrôle des habitants 1
Corps de police 2
Secours et incendie 2, dont 1 en remplacement
Pompes funèbres officielles 6

CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Culture 1
Musée romain de Vidy 1
Forêts, domaines, vignobles 1, en remplacement
Sports 1, en remplacement

TRAVAUX

Architecture 1

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Jeunesse et loisirs 1
Psychologie scolaire 1, en remplacement
Ecoles primaires et secondaires 6, dont 1 en remplacement

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Service social
+ service du travail 5
Parcs et promenades 2

SERVICES INDUSTRIELS

Electricité 1

Total 34

5. *Quel est l'impact financier sur les comptes 2003 et 2004 de l'utilisation importante que l'administration fait d'imprimantes couleur? Plus particulièrement, quel est l'impact des consommables liés aux imprimantes couleur? Pour comparaison, quels sont les chiffres concernant les imprimantes noir et blanc ?*

Exercice	Montants TTC	Noir et blanc	Couleur
2003	Fr. 344'994.31	Fr. 237'409.70	Fr. 107'584.61
2004	Fr. 414'075.45	Fr. 248'445.28	Fr. 165'630.17

6. *Quels sont les coûts moyens suivants, pour une impression d'une page en noir/blanc sur une imprimante couleur? En couleur sur une imprimante couleur? En noir/blanc sur une imprimante noir/blanc? Quels sont les coûts respectifs des technologies à laser et à jet d'encre ?*

Modèle imprimante	Prix liste imprimante	Coût copie (5% de couverture)
HP N/B LaserJet 2420dn	Fr. 1'549.00	Fr. 0.039
HP jet d'encre couleur Inkjet 1200dtwn	Fr. 500.00	Fr. 0.307
HP laser couleur LaserJet 4650	Fr. 2'500.00	Fr. 0.207

7. *Compte tenu de l'arrivée sur le marché d'imprimantes laser couleur bon marché, la Municipalité envisage-t-elle de remplacer les imprimantes à jet d'encre par des imprimantes laser pour autant qu'il s'avère que le coût d'une copie (amortissement compris) soit nettement inférieur ?*

La Municipalité, si elle ne manque pas de constater la baisse régulière des prix du matériel microinformatique, n'a pas connaissance d'améliorations plus significatives sur les imprimantes dont les caractéristiques correspondent aux besoins des services de l'administration.

8. *La Municipalité prévoit-elle que tous les achats de matériel informatique qui ont des conséquences financières pour leur exploitation (par ex. le toner pour les imprimantes) passent par le SOI ?*

La Municipalité est soucieuse que les investissements s'effectuent en prenant en considération les coûts d'exploitation. Aussi est-il envisagé que, dès le 1^{er} janvier 2006, le Bureau des imprimés et du matériel procède à l'acquisition de tout le matériel informatique, en lieu et place du Service d'organisation et d'informatique, en tenant compte toutefois des critères et spécifications techniques prescrites par celui-ci. Outre les caractéristiques techniques indispensables, le choix ne sera donc plus essentiellement fondé sur la base du prix d'acquisition le plus bas.

L'extension et la diversification des prestations du Bureau des imprimés et du matériel seront publiques dans le courant de l'automne 2005.

Le président: – Vous avez tous reçu la réponse municipale par écrit. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Marc Dunant (Soc.): – La Commission des finances a débattu de la réponse à cette interpellation lors de sa dernière séance. Globalement et en quelques mots, elle n'est pas satisfaite de la réponse reçue. Certains membres de la Commission expriment leur inquiétude quant à l'augmentation exponentielle des coûts de consommation des imprimantes couleur, telle qu'elle est rapportée dans la réponse: on constate 54% d'augmentation en 2003 et 2004. Cela nous inquiète. Vu le peu de cas fait par la Municipalité de la demande de restriction que la Commission des finances avait formulée en octobre 2003, elle va réagir par le prochain dépôt d'un postulat, afin de faire avancer ce dossier de manière un peu plus énergique.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.): – Lors de la dernière séance, j'avais posé la question concernant les six nouvelles imprimantes aux Pompes funèbres officielles (PFO)¹⁹. J'aurais aimé avoir une réponse ce soir. Je repose la question: sont-elles vraiment nécessaires?

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Je réponds à la question soulevée par M^{me} Tauxe, qui a découvert que six imprimantes avaient été commandées pour les PFO. Elles avaient déjà fait l'objet d'une discussion en Commission des finances à l'époque. La Commission avait donné l'explication suivante: pour améliorer la fonctionnalité et la rapidité de travail du personnel se rendant au domicile des familles endeuillées, proposition avait été faite de munir les personnes d'un PC et d'une imprimante pour qu'elles puissent rédiger et imprimer tout de suite les éléments nécessaires. L'idée était d'éviter au personnel des allées et venues. La Commission des finances avait admis cette dépense et l'acquisition de ces six imprimantes a été faite, imprimantes notifiées au prix de Fr. 503.50.

Suite au rattachement des pompes funèbres au Service secours et incendie, j'ai posé la question de savoir dans quelle mesure ces imprimantes étaient nécessaires, étant donné le projet lancé par M. Ghelfi demandant que l'on facilite le travail. On a alors découvert qu'elles n'ont jamais été utilisées, le personnel des PFO ne pouvant pas se raccorder à distance au réseau de la Ville via l'infra-rouge de leur natel, afin d'obtenir les données du Contrôle des habitants lausannois. Il aurait fallu qu'il puisse se brancher sur le courant du domicile des familles, sous réserve de leur acceptation. On a constaté que ce système était beaucoup trop lourd et compliqué. Nous proposons que

ces imprimantes soient remises au SOI pour une autre utilisation.

M. Daniel Brélaz, syndic: – La réponse de la Municipalité tient compte des faits. Chaque année, nous avons des demandes. Nous les avons triées, contrairement à ce que l'on pense, et un certain nombre d'objets ont été admis, à tort ou à raison. Ils ont systématiquement été soumis, même pour le prochain budget, à la sagacité de la Commission consultative d'informatique, de la Commission des finances et du Conseil communal. Si nous avons fait une erreur, elle est partagée, si j'ose dire.

Il y a là, néanmoins, des tendances lourdes. Suite à la discussion qui doit avoir lieu sur des cas spécifiques lors de ce budget, et à l'occasion du postulat, des solutions peuvent être recherchées pour améliorer les coûts. Elles peuvent passer par des mises en réseau – mais il y a des problèmes de confidentialité – ou par les technologies Wi-Fi que les SIL proposent à tout un chacun pour avoir une seule prise d'entrée dans la maison, ou par je ne sais quoi d'autre. C'est l'occasion de voir s'il y a une nouvelle manière de penser pouvant découler du postulat. La Municipalité est confrontée à un ensemble de tendances lourdes qu'elle ne cesse de comprimer. L'exemple, qui vient d'être donné, des imprimantes couleur des PFO démontre qu'ici ou là, tel ou tel effet de mode a effectivement pu avoir lieu. Cela dit, il faut aussi admettre que parmi tous les problèmes à Fr. 5, 10, 25 millions que nous traitons, nous n'avons jusqu'ici pas déployé la plus grande des énergies pour celui-là. Si le postulat annoncé est déposé, il permettra d'étudier les solutions pratiques proposées et leur faisabilité.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est pas demandée. Il n'y a pas de résolution. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de la Commission permanente des finances, par M. Marc Dunant: «Imprimantes: couleur ou noir-blanc?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Dernier point de notre ordre du jour: interpellation de M^{me} Céline Christin et consorts sur la différence de tarifs tl sur la Commune de Lausanne.

¹⁹BCC 2005-2006, T. I (N° 6), p. 814.

Interpellation de M^{me} Céline Christin et consorts sur la différence de tarifs tl sur la commune de Lausanne²⁰

Développement polycopié

Les soussignés désirent interpellier la municipalité sur les différences de tarifs TL en défaveur de certains contribuables lausannois.

Depuis le 12 décembre 2004, date de la communauté tarifaire, les utilisateurs des transports publics lausannois au départ ou à destination des quartiers de Praz-Séchaud et de la Bourdonnette doivent payer leur billet pour 60 minutes 2,80 francs alors que le tarif normal est de 2,40 francs. C'est choquant de constater que les habitants de la Bourdonnette, lausannois, paient plus cher pour se rendre de leur quartier à St-François que les autres habitants de la commune ou même que les Pulliérans venant à Lausanne. Cela nous dérange d'autant plus que les quartiers en question sont parmi les moins favorisés de la commune!

Partant, les soussignés désirent poser les questions suivantes à la municipalité de Lausanne:

1. La municipalité est-elle intervenue pour éviter cette discrimination critiquable?
2. Si non, est-elle disposée à le faire?
3. La majoration a-t-elle eu des effets sur le nombre de voyageurs?
4. A-t-on évalué la différence de recette que représenterait pour les transports publics un tarif unique en ville à Fr. 2.40?
5. La municipalité envisage-t-elle de demander aux tl de réinstaurer un tarif unique sur le territoire communal?
6. Si les tl refusent, la municipalité serait-elle prête à prendre à sa charge tout ou partie de ce surcoût?
7. Pourquoi la municipalité choisit-elle de «laisser tomber» ses contribuables les moins favorisés?

Réponse polycopiée de la Municipalité

A l'instar de toutes les communautés tarifaires instituées tant en Suisse qu'à l'étranger, la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis obéit aux règles suivantes:

- a) La base tarifaire est la zone, qui doit être de dimension identique sur l'ensemble du territoire desservi. En Suisse, les zones ont un diamètre d'environ 5 kilomètres. Cette règle a contraint la Communauté tarifaire vaudoise à diviser en deux l'ancienne zone 10, à savoir en zones 11 et 12. C'est ainsi que la zone 11 s'étend sur un rayon

d'environ 2,5 kilomètres comptés depuis le centre ville en direction des centres secondaires de Malley, Prilly centre, Bellevaux, la Sallaz et Pully centre. Quant aux limites extérieures de l'actuelle zone 12, elles correspondent grosso modo à celles de l'ancienne zone 10.

Il en découle logiquement que les limites communales, d'ordre politique, ne peuvent plus être respectées, seul un découpage kilométrique faisant foi. Le diamètre de la commune de Lausanne dépassant largement 5 kilomètres, particulièrement vers le nord et l'est, certaines parties du territoire communal échappent forcément à la zone 11 pour se retrouver en zone 12.

- b) A l'intérieur de la communauté tarifaire, il faut appliquer un tarif proche du tarif national de référence, garantissant d'une part une progression harmonieuse entre les différents niveaux de prix et, d'autre part, une relation directe entre le prix du billet (tarif de base) et celui des abonnements.
- c) Les communautés tarifaires ont l'obligation d'appliquer les règles nationales en ce qui concerne les catégories de clientèle et les réductions accordées.

Par conséquent, la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis n'est pas entièrement libre de sa tarification et la commune de Lausanne, par le biais de ses représentants au Conseil d'administration des tl, a dû se plier à ces contraintes générales. D'autant que les partenaires au sein de Mobilis (CFF, Car postal, LEB, TPM, BAM et tl) ne desservent pas que la commune de Lausanne, tant s'en faut.

Toutefois, il faut souligner que les tarifs Mobilis sont parmi les plus bas de Suisse lorsqu'on les compare aux prix pratiqués par des communautés tarifaires similaires. D'autre part, si les tl ont décidé d'adhérer à Mobilis, c'est que cette communauté tarifaire apporte nombre d'avantages aux voyageurs, celui de pouvoir voyager dans un vaste espace avec un seul titre de transport n'étant pas le moindre.

En ce qui concerne les zones 11 et 12, il faut par ailleurs souligner que les déplacements dans une seule zone ou dans les deux zones se font presque entièrement aux mêmes prix. Par exemple, un abonnement annuel adulte deux zones coûte la même chose qu'un abonnement adulte une zone (CHF 580.-). Parmi les billets, le billet demi-tarif à CHF 2.- (pour enfants de 6 à 16 ans révolus, pour détenteurs du demi-tarif CFF et pour les chiens) permet également de voyager sur deux zones. Seul fait exception le billet adulte (CHF 2.40 pour une zone et CHF 2.80 pour deux zones). Le billet adulte étant la référence tarifaire de base, il était impossible d'échapper à cette différence de prix.

Au total, il faut admettre qu'une très grande majorité de voyageurs acquiert soit des abonnements soit des billets demi-tarif et peut ainsi gagner le centre ville au départ de la zone 12 (ou inversement) au même tarif que ceux qui se déplacent uniquement à l'intérieur de la zone 11.

²⁰BCC 2004-2005, T. II (N° 21), p. 1005.

Cela étant exposé, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de l'interpellatrice :

1. La Municipalité est-elle intervenue pour éviter cette discrimination critiquable ?

Les discussions ont été longues et complexes au sein de la Communauté tarifaire vaudoise et la Municipalité n'a pas manqué de faire valoir ses arguments. Toutefois, il ressort du préambule ci-dessus que sa marge de manœuvre n'était pas suffisante pour permettre une dérogation aux règles nationales de base.

2. Si non est-elle disposée à le faire ?

Les tarifs Mobilis ayant été avalisés par l'ensemble des partenaires transporteurs, il n'est plus possible d'intervenir.

3. La majoration a-t-elle eu des effets sur le nombre de voyageurs ?

Pour la ligne 6 reliant Praz-Séchaud à Saint-François, 16'617 billets deux zones ont été vendus entre le 1^{er} janvier 2005 et le 30 juin 2005 (derniers chiffres disponibles), en augmentation de 1 à 2% par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation du prix du billet deux zones n'a donc pas influencé les ventes à la baisse. En revanche, cette croissance des ventes est à attribuer à l'évolution naturelle de la clientèle d'un réseau de transport public et aux nouveaux avantages proposés par la communauté tarifaire Mobilis. D'ailleurs, ce dernier point a exercé un fort effet sur la clientèle puisque, entre le 1^{er} janvier 2005 et le 30 juin 2005, la hausse des ventes de billets deux zones sur la globalité du réseau tl s'est établie à 5% par rapport à la même période de 2004. La différence entre ces deux taux de croissance s'explique probablement par l'arrivée sur le réseau global de nouveaux clients désireux de profiter des avantages de Mobilis.

4. A-t-on évalué la différence de recette que représenterait pour les transports publics un tarif unique en ville à Fr. 2.40 ?

En 2004, les tl ont transporté près de 71 millions de voyageurs, soit environ 35 millions par semestre. Les porteurs de billets deux zones n'en représentent qu'une toute petite frange, si l'on extrapole les chiffres de la ligne 6 (16'617 porteurs de billets deux zones en un semestre). La différence de recette ne serait donc pas énorme en cas de rétablissement d'un tarif unique en ville. Toutefois, la question ne se pose pas en ces termes, comme expliqué dans la réponse à la question 5 ci-après.

5. La Municipalité envisage-t-elle de demander aux tl de réinstaurer un tarif unique sur le territoire communal ?

Pour répondre aux principes de transparence et de compétence, il ne relève plus des tl, depuis plusieurs années déjà, d'établir des tarifs différenciés en fonction des territoires

communaux. Les tl gèrent un réseau de transport et non des territoires politiques. Ils doivent aussi se plier à la règle kilométrique de la communauté tarifaire. Dès lors, la Municipalité est seule compétente pour compenser éventuellement les différences tarifaires sur le territoire communal découlant de Mobilis et s'abstiendra d'adresser cette demande aux tl.

6. Si les tl refusent, la Municipalité serait-elle prête à prendre à sa charge tout ou partie de ce surcoût ?

Le Groupe POP et Gauche en mouvement demande de rétablir un tarif unique du billet pour les voyageurs lausannois se déplaçant de la zone 12 vers la zone 11 ou inversement. Même si la Municipalité était prête à étudier la faisabilité d'un système de compensation dans ce cas, elle se heurterait à un problème majeur.

En effet, un voyageur au départ de la zone 12 peut, avec un billet deux zones, se rendre non seulement au centre ville (zone 11) mais également dans les zones 15, 16, 17, 18, 19 et 33 qui se situent en dehors du territoire communal. Contrairement à ce qui se passe avec les abonnements, les billets au porteur délivrés par les automates comportent uniquement la mention du nombre de zones et n'indiquent pas de quelles zones il s'agit. Si la Municipalité acceptait de subventionner à hauteur de CHF 0.40 les billets deux zones acquis par les voyageurs résidant en zone 12, elle subventionnerait à l'aveugle non seulement les voyageurs à destination du centre ville (zone 11) mais également ceux qui se rendent dans les zones 15, 16, 17, 18, 19 et 33, c'est-à-dire en dehors du territoire communal.

Certes, les billets délivrés par les conducteurs de bus et trolleybus comportent les numéros des zones. Mais ce système n'est pratiqué que sur les lignes régionales. Dans le réseau urbain, les conducteurs ne délivrent aucun billet, ces titres de transport devant être acquis aux automates. Or les zones 11 et 12 sont incluses dans le réseau urbain.

Dans ces conditions, il paraît extrêmement difficile d'instaurer une forme de compensation tarifaire pour les voyageurs porteurs de billets se rendant de la zone 12 à la zone 11 ou inversement, sauf à créer un système induisant des abus et de nouvelles formes d'inégalité tarifaire.

7. Pourquoi la Municipalité choisit-elle de laisser tomber ses contribuables les moins favorisés ?

Les quartiers de la Bourdonnette et de Praz-Séchaud ne sont pas les seules régions de l'ancienne zone 10 à se retrouver en zone 12. Pour la commune de Lausanne sont concernés les espaces au-delà de la Blécherette, Vernand, Montbleson, Montheron et UNIL. Hors Lausanne, Pully, Lutry, Le Mont, Jouxens, Prilly, Renens, Crissier et l'EPFL se trouvent également en zone 12. Il n'était donc nullement dans l'intention de la Municipalité ni de Mobilis de «laisser tomber» qui que ce soit. Cette redistribution zonale s'explique très simplement par le critère kilométrique

exposé en préambule et ne comporte aucune intention cachée.

Le président : – J’ouvre la discussion sur la réponse à cette interpellation.

Discussion

M^{me} Céline Christin (POP) : – Tout d’abord, je remercie la Municipalité de sa réponse. Cependant, celle-ci me désole. En effet, depuis presque une année, la Municipalité s’est engagée dans la communauté tarifaire Mobilis. Elle a choisi de le faire. Mais à travers toutes les réponses à nos questions, la Municipalité me paraît tout à fait impuissante à prendre la moindre décision concernant cette communauté tarifaire. Elle semble subir les décisions, sans avoir son mot à dire. On voit donc que Mobilis n’a pas que des avantages.

La Municipalité ne peut plus faire ce qui lui semble juste ou ce que demandent ses habitants. Par exemple, rendre gratuits les transports publics lors de la « Journée en ville sans ma voiture » du 22 septembre. Ou faire en sorte que les habitants lausannois paient tous le même prix pour se déplacer sur le territoire de leur ville. En effet, nous sommes surpris de constater que ce sont des critères kilométriques qui font foi, alors que tous les contribuables paient le même impôt.

Dans sa réponse à la question 7, la Municipalité dit qu’il n’était nullement dans son intention, ni dans celle de Mobilis, de laisser tomber qui que ce soit. Mais intention cachée ou pas, la Municipalité a bel et bien laissé tomber les habitants de la Bourdonnette, de Praz-Séchaud ou de la Blécherette, des quartiers très peuplés où logent plutôt des personnes à revenus modestes.

Enfin, dans la réponse à ma première question, la Municipalité dit que les discussions ont été longues et complexes et qu’elle n’a pas manqué de faire valoir ses arguments. Cependant, elle ne répond pas à la question : « S’est-elle battue pour éviter cette discrimination à l’intérieur de la Commune ? »

Dans ce cadre, je dépose la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose une compensation aux habitants des quartiers précités, usagers des tl, par exemple par l’octroi de bons de transport.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Sachez que dans les communautés tarifaires, il n’y a pas que des avantages. On l’a déjà expliqué à plusieurs reprises dans ce Conseil. Par exemple, si les prix des CFF augmentent et qu’ils concernent une partie de la communauté tarifaire, les membres de ladite communauté ont deux choix. Soit payer intégralement de leur poche, c’est-à-dire par les impôts, toutes les augmen-

tations de coûts des CFF, y compris la subvention aux clients des CFF. Soit faire comme tout le monde, adapter le tarif. Devant l’expansion des coûts que cela finit par créer, je vous ai clairement dit, il y a une année, lors du débat sur la communauté tarifaire²¹, que le choix serait vite fait ! J’espère que cela ne se produira pas trop souvent.

D’autre part, la communauté tarifaire a des règles précises, en l’occurrence des règles kilométriques. On peut y voir une dérive technocratique. Il se trouve que certains habitants de communes périphériques sont plus près du centre-ville de Lausanne que les habitants de quelques quartiers lausannois, dont ceux qui viennent d’être cités. Mais le choix se présentait en des termes très simples : 40 centimes pour ces usagers, uniquement sur les billets individuels, les abonnements n’étant pas concernés – ou pas de communauté tarifaire. Appliquant le critère de proportionnalité, une partie importante de la Municipalité a choisi de ne pas sacrifier une communauté tarifaire, avec tous ses avantages, pour 40 centimes dans quelques quartiers. Il est vrai qu’une communauté tarifaire est contraignante. Elle offre de nombreux avantages, mais comme tout ce que l’on met ensemble, on ne peut pas à la fois manger au menu et à la carte ! Le principe de la communauté tarifaire est que l’on mange au menu et très peu à la carte. Par contre le menu est de meilleure qualité qu’il n’était avant, en moyenne. Voilà la situation.

Quels avantages pourrait-on donner à ces quartiers ou à d’autres quartiers lausannois ? Dans le cadre du budget 2005, je vous rappelle que l’on a renoncé, pour cause de communauté tarifaire, aux avantages financiers spécifiques octroyés aux quartiers forains. Cela a suscité peu de discussions. Il y en a eu sur Vernand, sur le quartier des Râpes, rappelant que le service serait nettement amélioré par le m2.

Si nous introduisons des critères de ce genre, il faudra étudier de quelle manière le faire. Si l’on se mettait à distribuer des bons de transport, comme évoqué, nous devrions trouver des gens pour assurer cette distribution. On en a discuté l’autre jour avec les représentants des pétitionnaires, sur le même sujet, du quartier de Praz-Séchaud²². Une difficulté potentielle est de savoir comment seraient distribués ces bons, sachant que la Municipalité refuserait de payer un employé à plein temps pour ce travail. Le cas échéant, cela se ferait de manière associative. Ce sont des solutions que nous allons néanmoins étudier en réponse à la pétition de Praz-Séchaud. Mais il faudra trouver un système très pragmatique ne créant pas des coûts 50 à 100 fois supérieurs à la valeur du bon de transport.

M. Marc Vuilleumier (POP) : – On assiste petit à petit, dans plusieurs domaines, à une véritable confiscation du pouvoir des Législatifs. Par exemple, dans le secteur des caisses maladie, Lausanne paie plus cher que les autres zones, mais on ne peut rien faire parce que c’est Berne. On

²¹ BCC 2004-2005, T. I, pp. 306 ss.

²² BCC 2005-2006, T. I (N° 2), p. 118.

apprend dans un journal local, il y a peu, que Lausanne pourrait éventuellement faire partie d'une politique d'agglomération, mais que cela ne nous concerne pas, nous, conseillers communaux, parce que c'est piloté par le Canton et qu'il y a embargo. Là, on interpelle la Municipalité sur le fait qu'il y a une augmentation du prix tl dans les quartiers populaires et on nous dit qu'on ne peut rien faire parce que c'est la communauté tarifaire.

Je comprends la réponse de M. Brélaz, mais il faut aussi tenter d'y apporter des correctifs. Et c'est ce que l'on demande là. Les correctifs que la résolution de Céline Christin essaie d'amener sont simples. Il faut cesser de nous confisquer tous nos pouvoirs et dire une bonne fois ce que l'on peut faire pour les gens. Je répète que ce sont des quartiers populaires. La Bourdonnette, on ne peut pas dire que c'est le quartier le plus aisé et le plus accessible de Lausanne. Plutôt que se contenter, au nom de la technocratie, de leur faire payer le billet 40 centimes de plus, tentons de trouver une modeste compensation pour ces gens, pour qu'ils soient intégrés au tissu social.

M. Grégoire Junod (Soc.): – Je partage évidemment une certaine indignation quant au découpage des zones qui, en particulier, exclut deux quartiers lausannois. Si l'on peut comprendre ce choix pour les zones foraines, parce qu'il y a aussi des implications pour les autres compagnies de transports de la communauté tarifaire, on le comprend beaucoup moins bien pour Praz-Séchaud et la Bourdonnette. Je ne vois pas en quoi un découpage quelque peu différent, s'éloignant un tout petit peu de la logique kilométrique, aurait eu des conséquences pour les CFF ou les autres compagnies de transports. Sauf erreur, dans ces quartiers, seuls les tl sont actifs. Cela aurait représenté un coût minimal pour l'ensemble de la communauté Mobilis, comme c'est expliqué dans la réponse à l'interpellation. L'enjeu n'est donc pas financier, mais politique. Bêtement, pour des raisons inexplicables, on a conçu un système un peu vexatoire – parce que l'enjeu reste relativement modeste – ne concernant que le billet individuel. Trois quartiers lausannois en particulier – il est vrai que d'autres communes de l'agglomération sont pénalisées – nous préoccupent, car ils sont sanctionnés par ce système.

La Municipalité répond par la négative à la question 5 de l'interpellatrice: elle n'envisage pas de demander un redécoupage des zones aux tl et à Mobilis, quitte à prévoir une participation lausannoise. Pourtant, c'est ce qu'il faudrait faire aujourd'hui: rediscuter – pas forcément dans trois semaines ou un mois – et faire en sorte que l'on puisse revoir la question d'ici quelques années, le plus vite possible.

La déception est d'autant plus forte que le Conseil communal, il y a un peu plus d'une année, a accepté une résolution que j'avais déposée suite à la hausse des tarifs tl qui avait conduit à des augmentations importantes pour les familles et les enfants. Le Conseil demandait à la Municipalité de prendre des mesures compensatoires pour ces personnes. Cette résolution avait été adoptée et le syndic

s'était alors engagé à répondre à cette question dans le cadre du Fonds pour le développement durable d'ici à fin 2004. La réponse est venue par le préavis Agenda 21 Mobilité²³ et elle est négative. On ne veut strictement rien faire de plus pour les familles et les enfants afin de compenser les hausses des tarifs tl découlant de la mise en place de la communauté tarifaire. Je trouve regrettable qu'aujourd'hui la Ville ne donne pas un signe politique un peu plus fort, pour tenter de trouver des compensations et défendre les intérêts de ses habitants. Car encore une fois, dans le cas présent spécifique des billets à Fr. 2.40 ou à Fr. 2.80, l'enjeu financier est extrêmement limité.

M. Daniel Brélaz, syndic: – On a le même genre de discussion au Grand Conseil et dans plusieurs associations de Communes. Dès le moment où l'on met des choses ensemble, entre diverses entités, certaines règles communes sont édictées. Elles donnent l'impression, justifiée – que ce soit au Grand Conseil lors des discussions sur la HEP ou diverses conventions sociales, que ce soit le Conseil communal ou les Conseils communaux des diverses communes sur une communauté tarifaire – que l'on perd un certain degré de liberté. C'est un problème universel, que certains souhaitent résoudre par les fusions de cantons ou de communes. Ce n'est pas un exercice facile, on l'a vu notamment avec la votation Vaud-Genève. Il y a un certain *trend*, disant que pour pouvoir rattraper le pouvoir démocratique, il faut que tous ceux qui ont mis quelque chose ensemble ne constituent plus qu'une entité. C'est un très vaste débat, que je ne vais évidemment pas aborder ce soir.

Dès le moment où vous êtes dans une communauté tarifaire avec des règles, il serait irrecevable pour les autres participants, les autres Communes, les tl – assez bien intentionnés à l'égard de Lausanne, mais pas trop, parce qu'elle est considérée comme envahissante, donneuse de leçons et ainsi de suite, par des tas de gens – que l'on applique de manière spécifique des règles «à la lausannoise», n'ayant cours qu'à Lausanne et pas ailleurs. Cette démarche déclencherait très vite une levée de boucliers. Dans la communauté tarifaire, la règle kilométrique a été choisie, avec les conséquences soulevées. Elles sont vexatoires peut-être, mais en tout cas pas monstrueuses financièrement.

J'aimerais dire aussi qu'avec l'imagination que l'on déploie dans les motions de ce Conseil communal, on aurait pu fusionner les interventions de M^{me} Christin et de M. Hubler²⁴, pour dire qu'il faut utiliser la monnaie non rendue aux usagers pour financer les bons de transport des trois zones citées. Mais cela viendra peut-être dans une prochaine motion...

En ce qui concerne la situation présente, la Municipalité a très clairement dit – parce qu'elle est tirée à hue et à dia dans plusieurs débats, pour les subventions en général, pour cette histoire de transport, pour le télé-réseau –

²³ Rapport-préavis N° 2005/36 du 26 mai 2005.

²⁴ BCC 2005-2006, T. I (N° 1), pp. 91 ss.

qu'elle allait réétudier un assez vaste ensemble de subventions. C'est un dossier que M^{me} Zamora va déposer, si j'ai bien compris, d'ici une année. A cette occasion, il faut se poser des questions sur tous les points, car le débat part dans tous les sens. Il faut une réflexion globale. On verra exactement ce qui peut être proposé dans six ou douze mois. Je ne sais si cela satisfera chacun. Mais une réflexion globale est certainement nécessaire sur l'ensemble de ces points.

Cependant, cela ne passera pas par la communauté tarifaire. Et là-dessus, Monsieur Junod, je ne varie pas depuis une année. Ce n'est que par des mesures spécifiques compensatoires, décidées par la seule autorité communale, que l'on a une éventuelle possibilité d'agir, avec des difficultés liées. Les bons de transport suggérés par la résolution de M^{me} Christin ont été proposés au quartier des Boveresses. L'enthousiasme était mesuré pour définir qui allait faire le boulot pratique. Il peut aussi y avoir des abus et il faudra contrôler, si la distribution se fait ailleurs en ville: dans ce pays, on est prêt à faire quelque chose, mais il faut que cela soit juste et que personne n'en profite de manière indue. C'est une solution qui peut être étudiée. De toute façon, elle le sera dans le cadre de la réponse à la pétition. Mais cela ne veut pas dire que l'on puisse faire quelque chose de raisonnable.

Enfin, au niveau des tl, multi-actionnaires, et d'une communauté tarifaire représentant bientôt toute l'agglomération Lausanne-Morges – et qui peut-être va grandir encore – il ne peut y avoir des principes à la carte pour chaque commune. Car alors, il n'y a pas de communauté tarifaire. On ne peut pas dire: «On veut le beurre et l'argent du beurre et la paie du laitier.» On ne peut pas engueuler pendant cinq ans la Municipalité et le Conseil d'Etat parce qu'il n'y a pas de communauté tarifaire puis dire que le moindre inconvénient est une catastrophe irrémédiable. C'est un paquet, malheureusement. Comme les paquets fédéraux ficelés, on les accepte ou les refuse, mais on est obligé de les prendre globalement.

M. Daniel Péclard (VDC): – Mesdames et Messieurs les Conseillers, je trouve quand même qu'il faudrait savoir raison garder sur cette question. Parce que, dans sa réponse, à l'avant-dernier paragraphe de la première page, la Municipalité dit que les tarifs Mobilis de la région de Lausanne sont parmi les plus bas de Suisse. Je peux vous affirmer que c'est vrai. Les tarifs des tl sont parmi les plus bas de Suisse. Alors, arrêtons une bonne fois de toujours réclamer au sujet des prix des tl! A ma connaissance, il n'y a guère que Bâle où ils sont un peu meilleur marché. Mais Bâle est une ville plate, qui a su garder ses trams. On sait que les lignes de trams coûtent beaucoup moins cher à exploiter que les lignes de bus. C'est la première chose que l'on peut dire.

Ensuite, j'aimerais rappeler qu'il y a une trentaine d'années, lorsqu'on a commencé à modifier les tarifs, on avait à Lausanne trois billets: un billet court pour trois stations,

un billet moyen pour cinq ou six et un billet long pour les extrémités. A cette époque, on a pensé rationaliser en supprimant le billet moyen et surtout en faire bénéficier les gens des extrémités de la ville. Le résultat est que maintenant, on a un billet court à Fr. 1.80. De celui-ci, je dis qu'il est trop cher, car payer Fr. 1.80 pour aller de la gare à Saint-François, ou de Saint-François à Chauderon, c'est cher. C'est la même chose pour les billets des enfants. Si les motionnaires s'attaquaient à cette question, j'aurais peut-être pu les suivre. Mais dans ce domaine, il faudrait tout de même se rappeler que l'on a des transports bon marché et que le billet Mobilis apporte de grands avantages.

Je vous en donne un exemple. Vous l'avez vu, j'ai quelques difficultés avec un pied. C'est le talon d'Achille – cela l'a conduit au cimetière, moi pas encore... J'ai dû aller dans le village dont je suis originaire, où j'ai passé mon enfance, et comme je ne peux pas conduire, j'ai dû emprunter les transports publics. Pour venir de mon village, qui s'appelle Pailly, et prendre la ligne d'autobus postaux jusqu'à Bercher, le LEB de Bercher à Lausanne et ensuite avoir encore une heure à disposition en ville pour utiliser les transports publics afin de rentrer chez moi, cela m'a coûté Fr. 11.– simple course; et avec mon demi-tarif, Fr. 5.50. Donc, les gens voulant voyager bon marché doivent souscrire l'abonnement demi-tarif, qui présente de grands avantages.

M. Marc Vuilleumier (POP): – Après avoir entendu les pérégrinations de M. Péclard, je reviens au débat. La résolution de M^{me} Christin est l'enjeu de la discussion. Elle ne demande pas de revenir sur l'accord tarifaire. Elle aurait peut-être dû le faire, mais ce n'est pas l'objet du débat de ce soir. L'abus, ce n'est pas l'abus virtuel qui pourrait se produire si l'on donne un bon de transport à un habitant de la Bourdonnette. L'abus réel actuel, c'est que l'on demande 40 centimes de plus pour un billet de transport à des gens qui habitent une même commune. C'est cela l'abus avéré aujourd'hui. Et c'est ce que modestement Céline Christin essaie de corriger, en incitant la Municipalité à prendre une mesure – par exemple développer l'idée suggérée par M. Brélaz d'utiliser l'argent non rendu aux usagers. On pourrait imaginer faire un léger geste pour ces gens-là. C'est cela l'enjeu du débat, ce n'est pas la communauté tarifaire. Je vous demande donc de bien vouloir soutenir la résolution de M^{me} Christin.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je n'ai parlé qu'en termes généraux de la communauté tarifaire. J'ai dit que l'on s'était engagé, à l'égard des pétitionnaires de Praz-Séchaud, à envisager des solutions raisonnables. On ne peut dire avec certitude, par avance, si c'est possible.

Pour terminer sur le sujet, je voudrais dire que ceux qui paient Fr. 2.80 sont des usagers exceptionnels des transports publics, les autres ont soit le demi-tarif soit l'abonnement. Il faut voir de quelle proportion réelle d'utilisateurs on parle, par rapport à la densité du drame que l'on vit depuis des mois à ce sujet...

M. Marc Vuilleumier (POP): – J’ai pris une grande décision ce soir: M. Brélaz n’aura pas le dernier mot! Tant qu’il interviendra avant le vote, je dirai quelque chose. Si ce ne sont que quelques égarés de la Bourdonnette, de Praz-Séchaud, quelques individus, cela ne va pas vous coûter bien cher! Raison de plus pour accepter la résolution de M^{me} Christin.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Monsieur Vuilleumier, je n’ai jamais parlé d’égarés!

Le président: – La discussion est close. Je vous fais voter sur la résolution de M^{me} Céline Christin.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose une compensation aux habitants des quartiers précités, usagers des tl, par exemple par l’octroi de bons de transport.

Celles et ceux qui l’acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Il y a une majorité pour cette résolution, c’est clair. Elle est donc adoptée et notre séance est terminée. Merci de votre travail.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l’interpellation de M^{me} Céline Christin et consorts sur la différence de tarifs tl sur la commune de Lausanne;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

adopte

la résolution de l’interpellatrice, disant:

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose une compensation aux habitants des quartiers précités usagers des tl par exemple par l’octroi de bons de transport.»

La séance est levée à 22 h 20.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d’arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s’abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16